



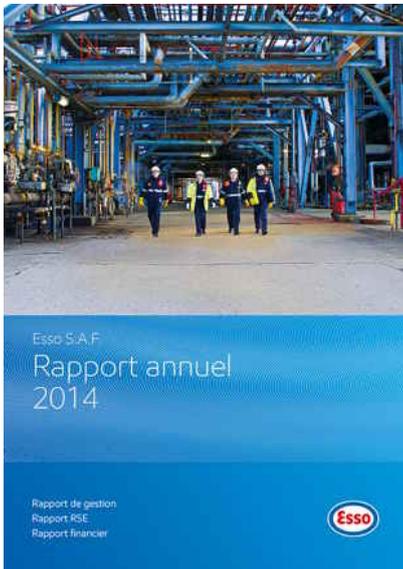
Esso S.A.F.

# Rapport annuel 2014

Rapport de gestion  
Rapport RSE  
Rapport financier



# Rapport annuel 2014



p.02

Le mot du président

p.04

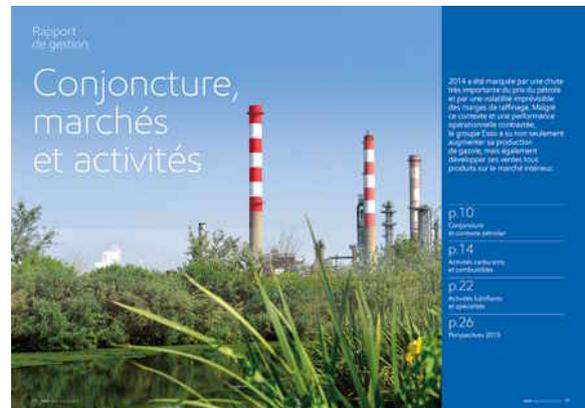
Esso,  
un groupe industriel  
conjuguant technologie  
et sécurité

p.06

Chiffres-clés

p.07

Faits marquants



p.08

Rapport de gestion

p.10

Conjoncture et contexte pétrolier

p.14

Activités carburants et combustibles

p.22

Activités lubrifiants et spécialités

p.26

Perspectives 2015

p.27

Gouvernance d'entreprise

p.41

Facteurs de risques  
et litiges en cours



# p.42

## Rapport RSE

- p.44 Sécurité et santé
- p.48 Données sociales
- p.52 Données environnementales
- p.58 Données sociétales

# p.66

## Rapport financier

- p.68 Résultats et données financières du groupe Esso S.A.F.
- p.72 Résultats et données financières de la société Esso S.A.F.
- p.74 Comptes consolidés du groupe Esso S.A.F.
- p.102 Comptes annuels de la société Esso S.A.F.



« Les priorités de votre groupe restent la maîtrise de tous les coûts, la fiabilité de ses installations, le maintien d'une interface exemplaire avec les communautés environnantes et, bien entendu, la défense sans relâche de ses intérêts.

# Le mot du président

## Chers actionnaires,

L'année 2014 a été une année marquée par la variation exceptionnelle du prix du pétrole brut et donc des produits raffinés, qui a lourdement pesé sur le résultat de votre société. Cette situation a entraîné un effet de stocks négatif de 620 millions d'euros, générant un résultat opérationnel en perte de 588 millions d'euros. Cependant, hors effets de stocks et autres éléments exceptionnels, le résultat opérationnel 2014 ajusté atteint l'équilibre, en amélioration de 109 millions d'euros par rapport à 2013, malgré quelques arrêts non planifiés qui ont limité la production des unités.

Compte tenu de cette perte nette comptable, votre conseil d'administration propose à l'assemblée générale de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2014.

Au-delà de ses excellents résultats sécurité, toujours parmi les meilleurs de l'industrie, votre société a connu en 2014 plusieurs succès notables. Alors que la production de gazole est structurellement déficitaire en France, nos raffineries ont battu de nouveaux records avec une progression de plus de 20 % et un rendement de gazole sur brut au-delà de 50 %. Notre activité Ventes en gros a poursuivi son développement sur le marché intérieur, avec une nouvelle progression de plus de 8 %. Enfin, nous avons su récolter pleinement les fruits de la reconfiguration de notre raffinerie de Gravenchon en améliorant significativement les rendements des unités de distillation.

Le maintien de la compétitivité du raffinage français et européen est un élément fondamental pour votre société face à une concurrence internationale toujours plus forte. Son activité doit composer avec une législation, des réglementations et taxes qui la pénalisent au regard des imports massifs de produits fabriqués avec des coûts plus faibles, et des contraintes réglementaires et fiscales différentes.

Votre société possède de nombreux atouts en matière de sécurité, de performance environnementale, d'innovation et bénéficie au quotidien de son intégration au sein du groupe ExxonMobil. Elle dispose d'une stratégie claire pour rester un acteur majeur du raffinage français en assurant non seulement la compétitivité à long terme de ses deux raffineries et de sa logistique, mais aussi en développant ses réseaux de revendeurs et distributeurs de produits aux marques Esso ou Mobil. Cette stratégie repose notamment sur la compétence du personnel, ainsi que sur des investissements et projets en cours de réalisation.

Dans un contexte de très forte volatilité des marges, les priorités de votre groupe restent plus que jamais la maîtrise de tous les coûts, la fiabilité de ses installations, le maintien d'une interface exemplaire avec les communautés environnantes et, bien entendu, la défense sans relâche de ses intérêts.

Même si la transition énergétique est en cours, nous sommes convaincus que les hydrocarbures liquides resteront une énergie prépondérante, principalement pour les transports. À ce titre, votre société a plus que jamais un rôle stratégique pour la sécurité énergétique et l'approvisionnement du pays. Dans un contexte économique tendu, elle procure également des milliers d'emplois qualifiés et une valeur ajoutée importante.

En mettant en œuvre nos priorités, en maintenant notre exigence d'excellence et en poursuivant le dialogue avec les parties prenantes, nous gardons l'ambition de rester parmi les plus compétitifs.

Hervé Brouhard

Président du conseil d'administration  
et directeur général d'Esso S.A.F.



# Esso, un groupe industriel conjuguant technologie et sécurité

Ce groupe incontournable de l'industrie du raffinage, avec près de 30 % de la capacité nationale, a pour objectif d'être toujours au plus près des attentes de ses clients. Il transforme ainsi avec un haut niveau d'exigence et de technicité le pétrole brut en carburants, combustibles, lubrifiants ou matière première de haute qualité pour la pétrochimie. Fournir l'énergie indispensable à la mobilité et au niveau de vie de tous est plus qu'un objectif. C'est une véritable raison d'être qui requiert à la fois un outil industriel performant, un savoir-faire innovant, et surtout un engagement sans faille auprès de son personnel, de ses sous-traitants, de l'environnement et des communautés avoisinantes.

## Créer des richesses à l'échelon national et au cœur des territoires

**13<sup>e</sup> société au palmarès des entreprises exportatrices** en France\*, le groupe Esso expédie des millions de tonnes de produits finis à travers le monde, contribuant ainsi pleinement à la réduction du déficit du commerce extérieur. Avec sa raffinerie et son usine de lubrifiants normandes et sa raffinerie proche de Marseille, le groupe Esso participe très concrètement à l'essor de ces régions en offrant notamment des emplois directs et indirects à haute valeur ajoutée, ancrés sur ces territoires.

## Contribuer à la croissance du secteur des transports

Malgré l'émergence de nouvelles sources d'énergie, les carburants fossiles continuent à combler plus de **90 % des besoins des transports**. Pour le transport de passagers ou de marchandises, en voiture, camion, avion ou bateau, les produits pétroliers sont pour le moment les seuls à conjuguer coût abordable, disponibilité, facilité d'acheminement et haute densité énergétique. En fournissant chaque jour des produits innovants et performants, Esso permet au secteur des transports de maintenir son développement, et ce pour de nombreuses années.



## Investir sur l'avenir

Face à une concurrence internationale toujours plus forte et une pression réglementaire constante, investir pour maintenir son outil industriel au plus haut niveau est plus que jamais nécessaire. Adapter l'offre à la demande, réaliser des travaux d'inspection et d'entretien, mettre en place de nouveaux projets pour améliorer l'efficacité énergétique et la compétitivité de ses sites industriels : chaque année, le groupe Esso investit environ **100 millions d'euros** pour préparer l'avenir et rester un acteur incontournable sur son marché.

## Faire de la sécurité une valeur partagée

Pour le groupe Esso, **la sécurité est bien plus qu'une priorité : c'est une valeur fondamentale** qui conduit toutes ses activités au quotidien. Ses résultats en la matière sont d'ailleurs parmi les meilleurs de l'industrie. Agissant de façon durable et responsable, le groupe partage ses meilleures pratiques et son savoir-faire avec le plus grand nombre. Salariés, sociétés intervenantes ou communautés autour de ses sites : chacun peut bénéficier des nombreux dispositifs mis en place.



\*Source : Ministère des finances et des comptes publics.  
Palmarès 2013 des entreprises du commerce extérieur.  
[http://lekiosque.finances.gouv.fr/appchiffre/entreprise/surcadre\\_palm.asp](http://lekiosque.finances.gouv.fr/appchiffre/entreprise/surcadre_palm.asp)

# Chiffres-clés

## Résultats opérationnels

18,5

millions de tonnes de capacité de raffinage

15,1

millions de tonnes de pétrole brut traité

15,7

milliards d'euros de chiffre d'affaires

## Indicateurs RSE

1,31 \*

taux de fréquence des accidents

-18 % \*\*

émission de CO<sub>2</sub>

95 %

de recyclage ou valorisation des déchets

-59 % \*\*

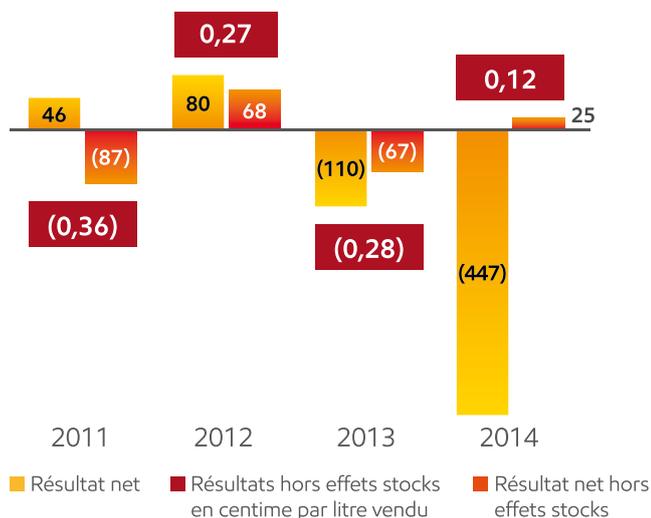
émission de SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub> et COV

\*Taux de fréquence des accidents du groupe Esso en 2014 calculé sur la base des accidents de travail avec arrêt par millions d'heures travaillées.

\*\*Par tonne de brut traité par rapport à 2006.

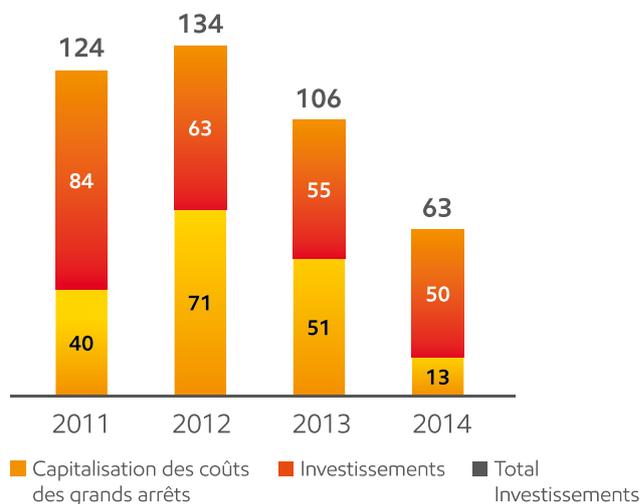
## Résultats financiers

(millions d'euros)



## Investissements

(millions d'euros)



# Faits marquants



## Une année marquée par une très forte baisse du prix du pétrole

Après un premier semestre stable et un prix du baril de brut autour de 110 dollars, les cours ont brutalement baissé lors de la seconde moitié de l'année pour passer sous la barre des 50 dollars. Cet effondrement du prix du pétrole brut, légèrement atténué par un euro plus faible, a bouleversé le paysage et les échanges internationaux de produits pétroliers.

## Des marges de raffinage volatiles

Pris entre la baisse de la consommation, la concurrence internationale exacerbée et le déséquilibre record entre production et demande nationale de diesel, le raffinage est une industrie sous pression constante. Allant de 8 à 34 euros en moyenne mensuelle, les marges brutes de raffinage\* ont été particulièrement volatiles toute l'année. La moyenne de 2014 a été de 21 euros/tonne, alors que le seuil d'équilibre est estimé entre 25 euros/tonne\* et 30 euros/tonne selon les configurations des raffineries.

## Des résultats opérationnels contrastés

Contrairement à 2013 qui avait vu des taux d'utilisation des capacités de raffinage particulièrement élevés, 2014 a connu des arrêts non planifiés qui ont limité la production des unités et réduit les performances opérationnelles. Cependant, la raffinerie de Fos-sur-Mer a su mettre à profit une période où le niveau des marges de raffinage était au plus bas, pour anticiper des travaux de maintenance et ainsi améliorer l'efficacité long terme du site.

## Une stratégie de conversion du réseau de stations-service qui touche à sa fin

En 2013, Esso avait transféré 44 de ses stations-service à la société Delek. Le 28 août 2014, Esso a annoncé son intention de vendre à la société DCC Energy la partie restante de son réseau approvisionné en direct. Ce projet matérialise le transfert de l'ensemble des stations-service de la société Esso S.A.F. vers un modèle de revendeur à la marque. Ce mode de gestion devrait assurer la croissance et la compétitivité des stations-service à la marque Esso dans le futur.



## Des ventes en progression sur le marché intérieur

En 2014, l'activité ventes en gros a consolidé les nouveaux contrats conquis ces dernières années sur le marché intérieur, ce qui a permis de mieux utiliser la logistique intégrée détenue par le groupe.

\*Marge brute de raffinage DGEC

Rapport  
de gestion

# Conjoncture, marchés et activités





2014 a été marquée par une chute très importante du prix du pétrole et par une volatilité imprévisible des marges de raffinage. Malgré ce contexte et une performance opérationnelle contrastée, le groupe Esso a su non seulement augmenter sa production de gazole, mais également développer ses ventes tous produits sur le marché intérieur.

---

p.10

Conjoncture  
et contexte pétrolier

---

p.14

Activités carburants  
et combustibles

---

p.22

Activités lubrifiants  
et spécialités

---

p.26

Perspectives 2015

# Conjoncture et contexte pétrolier



L'année 2014 a été marquée par un effondrement du prix du baril de pétrole provoqué en grande partie par une offre devenue supérieure à la demande mondiale. Le raffinage européen est, quant à lui, toujours pris en tenaille entre des raffineries américaines très compétitives et des nouvelles raffineries au Moyen-Orient et en Asie. Il a toutefois pu profiter en fin d'année d'une amélioration temporaire des marges de raffinage, toujours très volatiles.

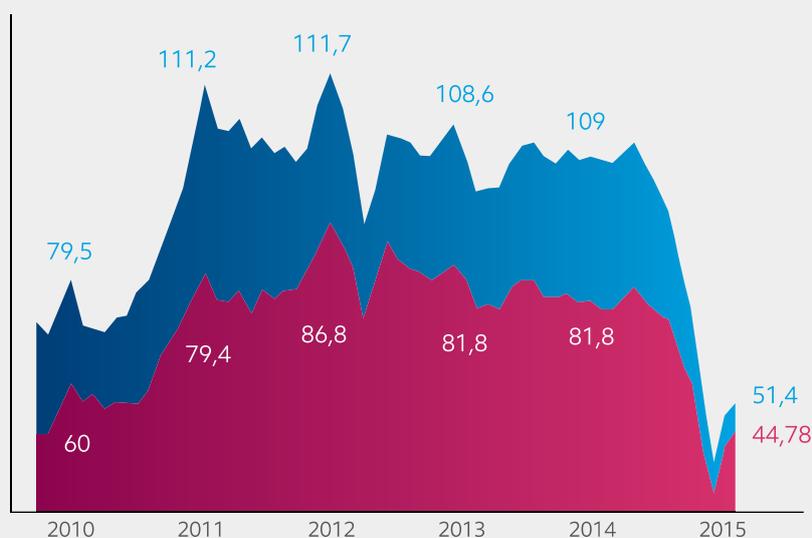
## Le prix du Brent en moyenne mensuelle

-57%

baisse du prix  
du baril en 2014

99 \$

prix moyen du baril  
en 2014



— \$/bbl  
— €/bbl

Après 3 ans de relative stabilité entre 100 et 120 \$/baril, le prix du brut (Brent) a été divisé par deux au cours du second semestre 2014.



## Chute du prix du brut, un environnement international pétrolier bouleversé

### Un contexte géopolitique fragile

L'année 2014 a été le théâtre de tensions géopolitiques moindres au Moyen-Orient, où la production dans certains champs pétroliers a pu reprendre (spécialement en Libye et Irak), mais également de nouvelles tensions en Europe, particulièrement entre l'Ukraine et la Russie. Cette fragilité du contexte géopolitique, conjuguée à la décision de l'OPEP de ne pas réduire sa production et au ralentissement de la croissance mondiale, a déséquilibré offre et demande, en provoquant une baisse de près de 50 % du prix du pétrole. Le baril de Brent a clôturé l'année à 55 dollars par baril pour ensuite passer sous la barre symbolique des 50 dollars le 7 janvier 2015.

### Une demande mondiale qui augmente moins que prévu

Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la demande mondiale de pétrole a été plus faible qu'attendu avec 92,4 millions de barils par jour en 2014, soit une hausse de 1,3 %. Au vu du rythme incertain de la reprise économique mondiale, l'AIE a donc revu à la baisse ses estimations pour la demande mondiale de pétrole pour 2015 avec une hausse estimée de la consommation de pétrole de 900 000 barils. Elle explique cette baisse de la demande par une faible croissance dans les pays développés, par l'arrêt de certaines subventions publiques au pétrole, ou par le ralentissement de la croissance chinoise (deuxième plus gros consommateur mondial), qui a vu sa consommation de pétrole passer au même niveau que celle de l'Europe.

### Une offre de produits excédentaire

Du côté de l'offre, la production américaine d'huiles de schiste a redistribué les cartes du contexte pétrolier international. Ainsi, d'après

l'AIE, l'Amérique du Nord (États-Unis et Canada) pourrait redevenir exportatrice nette de brut d'ici à 2030. À cela s'ajoute le volume des exportations de l'Irak (deuxième plus grand pays producteur de l'OPEP) qui a atteint son plus haut niveau depuis 1980. Parallèlement, la Russie n'a jamais produit autant, grâce en particulier aux nouvelles ressources de l'Arctique. Enfin et surtout, l'Arabie saoudite n'a pas essayé de réguler le marché en réduisant sa production qui est restée à pleine capacité.

Au total, l'écart entre capacité de production et demande mondiale de pétrole a été d'environ 6 millions de barils par jour, ce qui a largement contribué à la baisse des prix.

## Compétitivité du raffinage et transition énergétique

**Concurrence internationale accrue, baisse de la consommation de produits pétroliers, déséquilibre croissant entre production et demande... la compétitivité du raffinage est affectée de toutes parts. Cette industrie stratégique pour le pays doit cependant financer des investissements importants pour répondre aux exigences environnementales et aux besoins du secteur des transports, tout en réduisant les consommations d'énergie.**

### Un secteur du raffinage sous pression

Le nouveau paysage pétrolier mondial a renforcé la pression exercée sur le raffinage européen. L'énergie significativement moins chère et l'accès à un brut abondant et bon marché ont offert une compétitivité nouvelle aux raffineries américaines, désormais en concurrence frontale avec le raffinage européen sur son marché domestique et international traditionnel. Par ailleurs, de nouvelles capacités de raffinage du Moyen-Orient et d'Asie ont mis sur le marché des produits pétroliers compétitifs et plus proches des lieux de consommation. Entre baisse de la consommation, concurrence internationale exacerbée et déséquilibre entre production et demande de gazole, le raffinage européen est une industrie sous pression constante. Ainsi, quinze raffineries ont fermé en Europe depuis cinq ans, et d'autres ont réduit leur capacité de production, ayant pour effet une diminution de plus de 10 % de la capacité de raffinage du continent.

## Des marges brutes volatiles

Les marges brutes de raffinage\* ont été très volatiles tout au long de l'année, allant de 8 à 34 euros/tonne par mois. Elles se sont cependant redressées par rapport à l'année dernière avec une moyenne de 21 euros/tonne sur 2014. Le seuil d'équilibre estimé, selon les configurations des raffineries, autour de 30 euros/tonne n'a donc pas été atteint.

Ce niveau de marge explique en partie le faible taux d'utilisation des raffineries en France (79 %) et ne permet pas de rentabiliser un outil de raffinage qui doit par ailleurs relever de nombreux défis.

# 21 € / t

marge brute de raffinage DGEC

Marges brutes de raffinage en 2014  
(en €/t)



## Une consommation française relativement stable

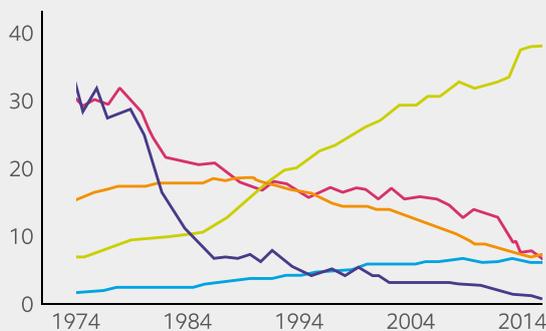
Selon les chiffres publiés par le CPDP\*\*, la consommation française de carburants routiers est restée globalement stable en 2014. Les ventes se sont établies à 50,1 millions de mètres cubes sur l'année, en hausse de 0,3 % par rapport à 2013, et ce malgré la baisse spectaculaire des prix des carburants liée à la baisse du prix du pétrole. La consommation d'essence est demeurée stable tandis que celle du gazole a augmenté de 0,4 %.

Même si la part des véhicules diesel est amenée à diminuer, le gazole reste le carburant privilégié des Français, avec 81,3 % des volumes vendus en 2014.

## Un parc automobile en mutation

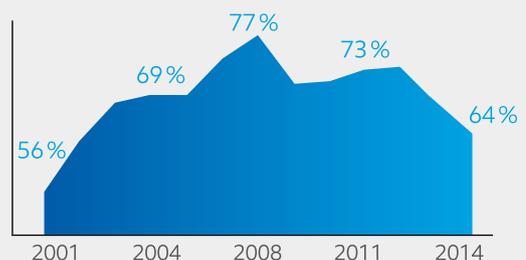
La part du diesel dans les véhicules neufs est en constant recul : 72,9 % en 2012, 64 % en 2014. Cette transformation du parc automobile français devrait se poursuivre, d'autant plus que le Gouvernement a annoncé l'augmentation des aides pour l'achat de véhicules propres en remplacement de vieux véhicules diesel (mis en circulation avant 2005).

Consommation française par produit

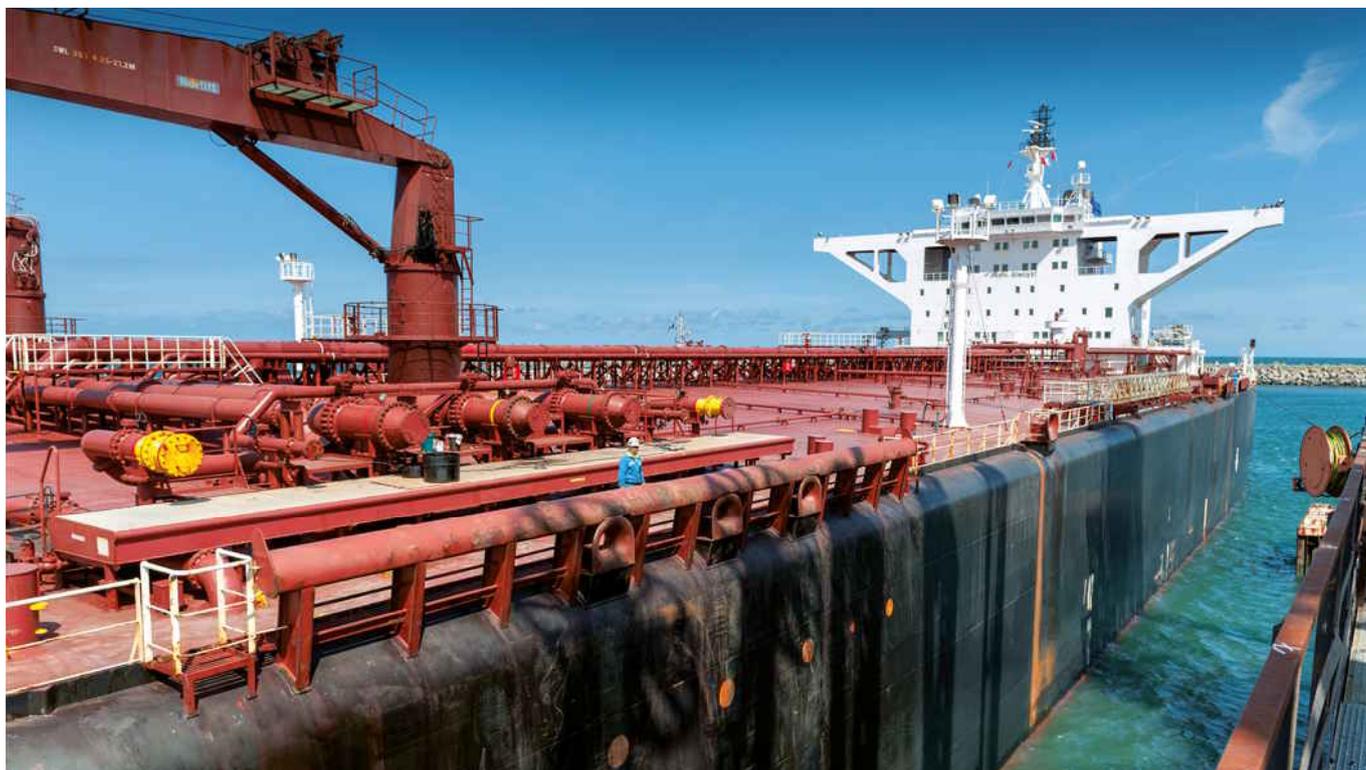


— Gazoles  
— Fiouls domestiques  
— Supercarburants  
— Carburéacteurs  
— Fiouls lourds

La part du diesel dans les véhicules neufs vendus  
(en %)



\* Marge brute de raffinage DGEC  
\*\* Comité Professionnel Du Pétrole



## Un recul historique des prix des carburants

Selon la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, la baisse continue du prix du baril de pétrole a été répercutée à la pompe et a profité aux consommateurs. Les prix des carburants vendus en France ont été au plus bas depuis cinq ans, avec en moyenne le gazole à 1,28 euro\* par litre et le sans-plomb 95 (SP95) à 1,48 euro\* par litre. Cependant, les nouvelles taxes mises en place par le Gouvernement au 1<sup>er</sup> janvier 2015, sont venues freiner cette tendance à la baisse.

### ■ Une transition énergétique en cours

Utiliser moins et mieux l'énergie pour préserver l'environnement et assurer de façon pérenne le bon fonctionnement de notre économie est un enjeu d'avenir essentiel. Le Gouvernement a pour cela fixé sa « feuille de route » du nouveau modèle énergétique français, avec pour objectif ambitieux de réduire de 30 % la consommation d'énergies fossiles d'ici 2050.

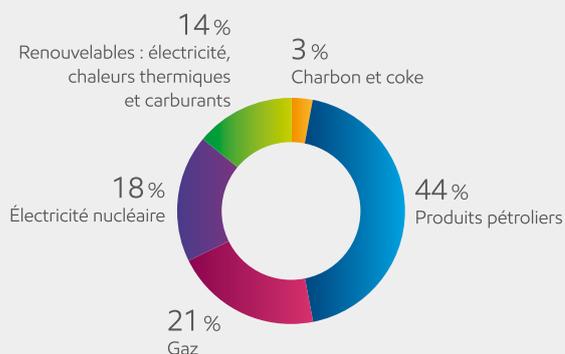
Il est cependant important de rappeler que le pétrole restera, pour des décennies encore, une énergie prépondérante, économique et efficace pour répondre aux besoins énergétiques, en particulier ceux du transport et de la pétrochimie.

Dans le cadre de cette transition, le pétrole doit progressivement être affecté aux usages pour lesquels il est le plus exclusif, en particulier le transport, alors que les énergies renouvelables doivent poursuivre leur développement notamment dans le secteur du bâtiment et de la production d'électricité.

En même temps que le développement progressif des véhicules électriques, les carburants conventionnels, qui contribuent aujourd'hui pour 90 % aux besoins du transport, continueront donc d'assurer l'essentiel de la mobilité pendant la transition énergétique. C'est un processus long au cours duquel le raffinage et la distribution de produits pétroliers doivent rester performants.

\*Sources DGEC.

## Consommation finale d'énergies en 2013



Source : CGDD - SOeS - Bilan énergétique de la France pour 2013-juillet 2014

# 65 %

part du pétrole et du gaz dans la consommation énergétique française

# Activités carburants et combustibles



Avec près de 30 % de la capacité de raffinage française, Esso est un acteur majeur de ce secteur qui ne compte plus que trois industriels. Les deux raffineries du groupe sont des sites industriels performants et en constante évolution pour suivre les exigences de la législation et les besoins du marché. La progression régulière des productions de gazole, pouvant désormais atteindre près de 50 % des productions, en est la meilleure illustration. L'année 2014 a été marquée par l'absence de grand arrêt programmé mais a été toutefois décevante en termes de performance opérationnelle par rapport aux années précédentes.

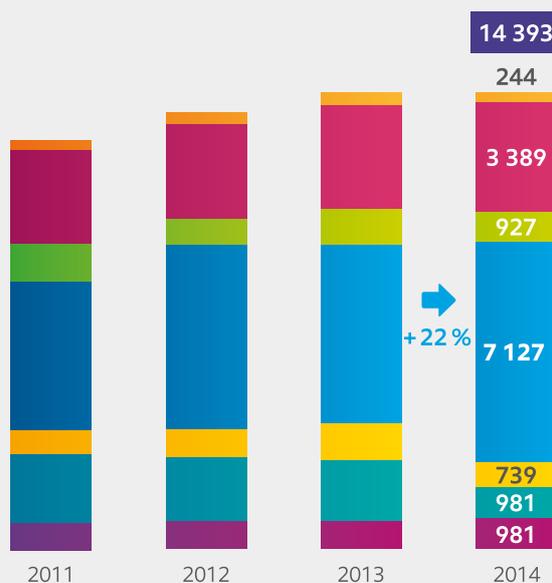
## Production d'Esso Raffinage en carburants et combustibles hors lubrifiants et spécialités (en millions de tonnes)

14 393

production totale de carburants et combustibles 2014

7 127

part de gazole produit en 2014



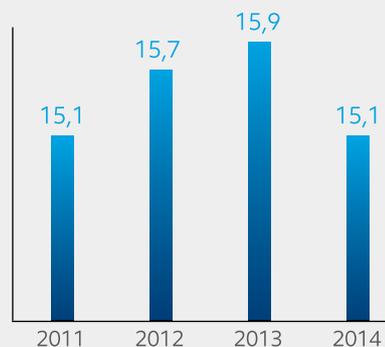
- Production totale de carburants et combustibles
- Gaz de pétrole liquéfiés
- Carburéacteurs
- Fiouls domestiques
- Produits semi-finis
- Supercarburants
- Gazole
- Fiouls lourds



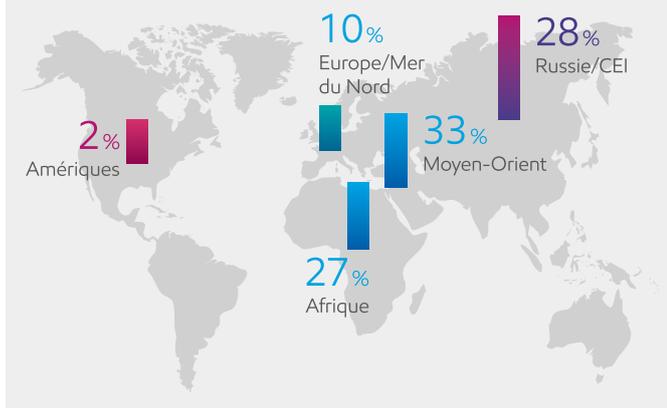
## Raffineries Esso : des sites stratégiques

Les deux raffineries du groupe sont situées dans des zones portuaires stratégiques. À Notre-Dame-de-Gravenchon entre Le Havre et Rouen pour le nord de la France, et à Fos-sur-Mer à proximité de Marseille et de son port pour le sud. Couvrant à la fois le bassin méditerranéen et l'Atlantique, elles permettent d'approvisionner en produits de qualité l'ensemble du territoire français. Cette année, le traitement des deux raffineries est en baisse avec 15,1 millions de tonnes de brut traitées contre 15,9 millions de tonnes en 2013. Pour l'année 2014, les bruts traités provenaient majoritairement de l'Arabie saoudite, du Kazakhstan et de l'Afrique.

Bruts traités par Esso Raffinage  
(en millions de tonnes)



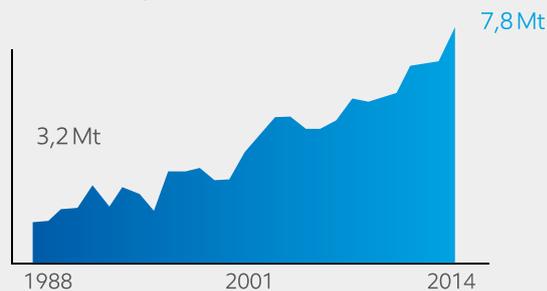
Origine du pétrole brut traité par Esso raffinage en 2014  
(en %)



## Sécurité, plus encore qu'une priorité, une valeur

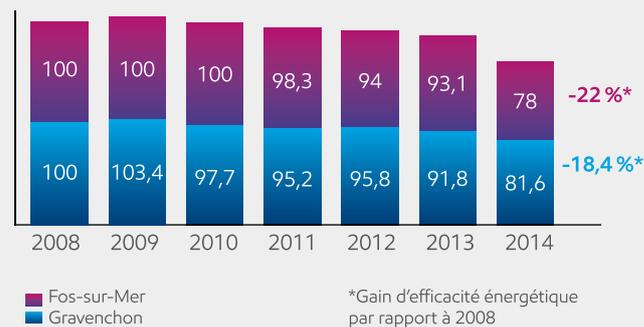
La sécurité des collaborateurs ou des intervenants extérieurs travaillant sur l'ensemble des installations est une priorité absolue pour le groupe. Une fois encore, les résultats sécurité de 2014 ont été remarquables, se plaçant ainsi parmi les meilleurs de l'industrie et également parmi les meilleurs des raffineries du groupe ExxonMobil dans le monde. Des programmes de formation sont dispensés au personnel pour les sensibiliser à la nécessité pour tous d'adopter un comportement responsable. La sécurité des communautés environnantes est également au cœur des préoccupations des sites industriels. Les nombreuses actions sont détaillées dans la partie Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) en page 42 de ce rapport. Elles font partie intégrante du droit à opérer du groupe qui requiert à tout moment l'acceptation pleine et entière de ses opérations par les voisins de ses sites industriels.

## Évolution de production de distillats (gazole et fiouls domestiques) d'Esso Raffinage (en millions de tonnes)



## Gain d'efficacité énergétique (en %)

(en %)



## Répondre à la demande du marché

Grâce à des investissements successifs, les raffineries de Gravenchon et Fos-sur-Mer ont continué à s'adapter à la demande française en proposant des produits pétroliers correspondant aux besoins des consommateurs selon les grandes orientations suivantes :

- réduire autant que possible la production de fiouls lourds,
- augmenter la production de gazole afin de répondre à une demande toujours plus importante,
- réduire la production d'essence dont la demande baisse constamment.

Pour répondre à cette demande du marché et grâce à une évolution de son outil industriel, le groupe Esso fabrique davantage de produits à forte valeur ajoutée. En 2014, les productions et traitement de carburants et combustibles ont été quasiment stables à 13,4 millions de tonnes, mais ont répondu aux attentes de réduction des productions de fiouls lourds (- 48 %), permettant une hausse de 22 % de la production et du traitement de gazole. Ce résultat remarquable est le fruit des investissements réalisés dans les deux raffineries, en particulier celui effectué récemment à la raffinerie de Gravenchon. Le groupe bénéficie pleinement des projets réalisés lors des arrêts de 2012 et de 2013.

## Taux d'utilisation d'Esso Raffinage (en %)

(en %)



## Adapter l'outil industriel

Afin de rester parmi les plus performantes dans un marché français et européen toujours plus compétitif, les raffineries poursuivent leurs investissements pour :

- Améliorer l'efficacité énergétique et réduire la consommation d'énergie représentant, selon les sites, une part très importante des coûts totaux (entre 40 et 50 %). Ce cercle vertueux conjugue alors baisse des coûts et résultats environnementaux en amélioration.
- Optimiser la valorisation de chaque molécule pour proposer des produits avec toujours plus de valeur ajoutée.

En améliorant constamment son outil industriel, le groupe Esso répond avec efficacité à la demande et s'adapte à un marché toujours plus complexe et évolutif.

## Investir

Après une succession de projets importants et de grands arrêts pour maintenance dans les trois dernières années, l'année 2014 a été plus calme en matière d'investissements : le groupe Esso a investi 50 millions d'euros dans ses deux raffineries.

Millions d'euros	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne 2009-2014
Investissements dans les raffineries	77	58	59	49	34	29	51
Capitalisation coûts des grands arrêts	30	11	40	71	51	21	37
Total investissements dans les raffineries	107	69	99	120	85	50	88



# Gravenchon

Une raffinerie incontournable au sein d'un complexe pétrochimique de taille mondiale

Avec une capacité de traitement d'environ 12 millions de tonnes de brut par an, la raffinerie de Gravenchon est l'une des plus importantes de France. Après deux années de travaux, la nouvelle configuration du site a permis d'adapter les productions à la demande et améliorer encore son efficacité énergétique. Des records ont pu être battus notamment en termes de production de gazole.

## Des projets qui ont tenu leurs promesses

Les grands arrêts de maintenance de 2012 et de 2013 étant terminés, 2014 a permis de faire une pause et de tirer parti sur une année entière des projets réalisés précédemment.

Ces projets conjugués à une bonne gestion des molécules ont favorisé l'optimisation des productions avec notamment une forte hausse des productions de gazole (+18%) et une baisse significative (plus de la moitié) des productions de fiouls lourds, qui ne trouvent plus de débouchés en France. Ces résultats traduisent parfaitement la réussite des projets menés jusqu'alors. Si le taux d'utilisation est en progrès sur 2014 à 81,5% par rapport à 78,5% en 2013, il reste pourtant inférieur aux attentes. Cela fera partie des priorités du site pour 2015.

## Des efforts dans tous les domaines

Les programmes de réduction des coûts se sont succédé pour poursuivre l'amélioration de la compétitivité du site. 2014 a d'ailleurs vu la seconde meilleure performance du site en matière de consommation d'énergie. Cette année aura également été mise à profit pour préparer les travaux et l'arrêt planifié intermédiaire du cracking catalytique de début 2015.

## Un début d'année 2015 intense

Après une année de répit, le début 2015 a montré à nouveau une intense activité travaux avec le grand arrêt des unités de cracking catalytique, d'hydrotraitement des gazoles sous vide et d'alkylation des coupes butane. Les travaux les plus importants concernaient le remplacement du régénérateur et du stripper du réacteur du cracking catalytique. Environ 550 000 heures de travail ont été consacrées en février et mars 2015, avec jusqu'à 2 000 personnes sur site chaque jour, pour réaliser ces travaux dans les temps impartis. L'arrêt s'est parfaitement déroulé et les unités ont désormais retrouvé une pleine capacité.

2015 sera donc une année importante pour optimiser les productions et tirer pleinement profit de la nouvelle configuration du site.

# +18%

augmentation  
de la production de gazole  
en 2014 à Gravenchon



# Fos-sur-Mer

Une année contrastée  
après les records de 2013

La raffinerie de Fos-sur-Mer est une raffinerie produisant uniquement des carburants et combustibles ainsi que quelques bases pour la chimie.

Elle démontre depuis des années des capacités d'adaptation qui font référence dans la profession.

Ses résultats sécurité sont remarquables : 25 ans sans accident du travail avec arrêt pour le personnel de la raffinerie.

# 3

millions de tonnes  
de gazole sorti  
en 2014

# 25

ans  
sans accident

L'année aura été contrastée avec notamment un arrêt d'un mois de la tour de distillation atmosphérique en mars 2014, pénalisant le taux d'utilisation du site. En fin d'année, des problèmes de rendement du cracking catalytique ont conduit à l'arrêt de l'unité pour effectuer des travaux de maintenance et de réparation. L'objectif de l'année 2015 sera donc de retrouver des niveaux de fiabilité et d'utilisation records qui font la réputation de Fos-sur-Mer depuis des années. Il faut également noter que 2014 a vu une dégradation des marges plus importante dans le sud de la France que dans le nord.

## Des résultats Sécurité exceptionnels

Avec 25 ans sans accident du travail pour le personnel et presque deux ans sans accident pour les intervenants extérieurs, les résultats sécurité sont excellents. Ces résultats sont dus à l'implication sans faille de tous, notamment dans la mise en place du système LPS (*Loss Prevention System*) destiné à prévenir et réduire les incidents.

## Des records de sorties de gazole

Une fois encore, la raffinerie a battu des records de sorties de gazole en dépassant largement les 3 millions de tonnes, répondant ainsi à la demande croissante en zone sud. Elle a également réussi à réduire de 33 % sa production de fiouls lourds. L'arrêt imprévu en début d'année de la tour de distillation atmosphérique a entraîné une baisse sensible du taux d'utilisation de la capacité du site à 79,5 %. L'objectif de la raffinerie pour 2015 sera de retrouver ses niveaux d'utilisation de plus de 90 %.

## Des efforts dans tous les domaines

Comme à la raffinerie de Gravenchon, les programmes de réduction des coûts se sont succédé permettant une meilleure compétitivité. L'efficacité énergétique a été inférieure aux attentes cette année en raison de l'arrêt non prévu de la distillation en mars.

## Le maintien des investissements

Après d'importants investissements réalisés précédemment, les projets ont été plus rares en 2014 et ont surtout porté sur la préparation de ceux réalisés début 2015 :

- modification des éjecteurs de la ligne de tête de la tour sous vide,
- arrêt du cracking catalytique pour travaux de réparation intermédiaire,
- installation d'un nouveau réacteur sur l'unité de désulfuration du kérosène pour améliorer encore la production de gazole du site dans les années à venir.



# Une chaîne logistique intégrée pour une meilleure efficacité

## Se regrouper pour être plus proche des clients

L'année 2014 a vu la consolidation des activités de chargement dans les dépôts, d'avitaillement dans les aéroports et de camionnage au sein d'une même division logistique. L'objectif est d'optimiser l'approvisionnement en produits pétroliers et de permettre aux lignes commerciales (Réseau, Ventes en gros, Aviation, Lubrifiants...) de se consacrer exclusivement à la relation avec le client.

Sécurité, gestion des capacités de stockage et d'inventaire, chargement de produits en camion ou avitaillement dans les aéroports : cette nouvelle organisation capitalise sur l'expertise des différentes entités. Cette optimisation de l'ensemble de la chaîne logistique doit permettre au groupe Esso d'être toujours plus professionnel et de répondre encore plus efficacement aux opportunités de marché.

### Une logistique optimisée pour un meilleur approvisionnement

- 6 sites\* opérés ou supervisés par le groupe Esso en France,
- 24 sites\* utilisés par le groupe,
- + 5 %\*\* de volumes transités dans l'ensemble des dépôts utilisés par le groupe,
- + 13 % de volumes transités dans les dépôts du groupe.

\*Dépôts pétroliers, aéroports et pipelines.

\*\*Volumes 2014 versus 2013.

## Garantir une excellence opérationnelle

Pour garantir des conditions de sécurité strictes et protéger les personnes et l'environnement, dépôts et opérations d'approvisionnement de produits pétroliers obéissent à des règles d'opération et de gestion rigoureuses. La consolidation de l'expertise de différentes entités logistiques du groupe Esso permet d'atteindre une plus grande efficacité opérationnelle essentielle pour cette activité.

## Adapter les installations logistiques et développer le relationnel client

Production des raffineries, déséquilibre structurel entre offre et demande, augmentation des imports de produits finis, dont notamment le gazole : l'activité logistique doit sans cesse faire preuve d'adaptabilité.

En 2014, certains dépôts pétroliers du groupe ont développé de nouvelles facilités de stockage et de mise à disposition de produit pour proposer du Gazole Non Routier au plus grand nombre de ses clients.

La division logistique doit également accompagner le réseau dans le changement de mode de gestion des stations-service et le transfert progressif vers le modèle de revendeur à la marque. Les équipes ont ainsi travaillé sur de nouveaux outils destinés à améliorer l'accueil des chauffeurs dans les dépôts et réduire le temps d'attente au chargement.

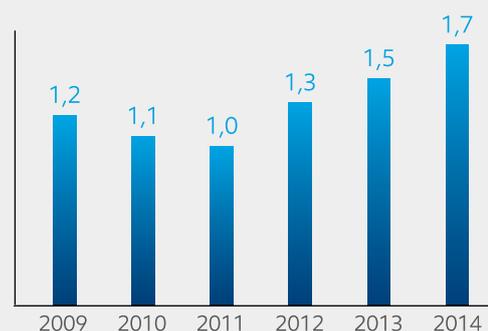


## Continuer à faire progresser les volumes

Grâce à la nouvelle organisation et au dynamisme des équipes commerciales, les volumes transités dans les dépôts du groupe ont encore augmenté de 13 % cette année, et ceci après plusieurs années de hausse. Les volumes transités dans l'ensemble des dépôts utilisés par le groupe Esso ont quant à eux progressé de 5 %, alors que sur la même période le marché a subi une baisse de près de 2 %.

La politique de recentrage des volumes transités dans les dépôts du groupe, tout comme la mise en place de projets augmentant la capacité de stockage et améliorant la qualité de service à la clientèle ont donc été fructueuses.

### Progression des volumes transités dans les dépôts du groupe (en millions de m<sup>3</sup>)



## Garantir l'avitaillement en carburéacteurs

Cette année encore, la société a consolidé ses positions dans les aéroports parisiens de Roissy Charles-de-Gaulle et Orly qui représentent la très grande majorité des volumes de carburéacteurs mis à bord. En 2014, le groupe Esso a globalement conservé ses positions sur le marché de l'avitaillement.

# Une nouvelle façon d'opérer les stations-service Esso

**Face à des changements majeurs et un marché toujours plus concurrentiel, la direction Réseau doit depuis des années faire preuve d'adaptabilité. En 2014, le groupe Esso a annoncé un projet d'accord qui finalisera la mise en œuvre de la stratégie de conversion de son réseau de stations-service au modèle revendeur à la marque. Ainsi, Esso confirme sa volonté de se concentrer sur son outil industriel pour produire des carburants de haute qualité et confier la commercialisation de ses produits et services à des professionnels.**



## Une consommation stagnante, malgré des prix en forte baisse

2014 a vu baisser significativement le cours du pétrole. Esso a bien entendu répercuté, dans son réseau en propre, cette baisse continue du prix du baril au bénéfice des consommateurs, reflétant ainsi la compétitivité du marché français. Bien que la consommation française de carburants ait légèrement augmenté de 0,3 %, en 2014, les volumes de carburants vendus par les stations-service Esso ont baissé de 2 %. Le réseau autoroutier et le réseau de revendeurs et acheteurs fermes ont été plus performants que le marché. Une concurrence accrue sur le segment des stations à prix bas a eu un impact sur les volumes vendus par le réseau Esso Express qui représentent la grande majorité des volumes vendus dans le réseau de stations-service Esso.

## De nouvelles taxes sur les carburants

Le premier janvier 2015, les carburants routiers ont subi une augmentation fiscale de 2,4 à 4,4 centimes d'euro par litre de carburant. Pour compenser l'abandon de l'écotaxe sur les poids lourds, la taxe intérieure de consommation (TICPE) a augmenté de 2 centimes par litre de carburant. En parallèle, dans le cadre de la contribution climat-énergie, la hausse de la taxe carbone, instaurée fin 2013, a été mise en application avec une hausse additionnelle de 2,4 centimes par litre de gazole, soit une hausse totale de 4,4 centimes avant TVA par litre pour les véhicules diesel. Par ailleurs, dans le cadre des certificats d'économies d'énergie, les nouvelles obligations des distributeurs de carburants devraient avoir un impact sur le prix à la pompe d'environ 1 centime par litre.

Avec des marges de distribution extrêmement réduites, le groupe Esso a dû, en début d'année, répercuter ces nouvelles taxes dans son réseau encore opéré et approvisionné en direct.

## Une conversion du mode de gestion des stations-service qui touche à sa fin

Après le transfert de 44 de ses stations-service à la société Delek en 2013, le groupe Esso a annoncé le 28 août 2014 son intention de vendre à la société DCC Energy la partie restante de son réseau approvisionné en direct. Ce projet concerne 274 stations Esso Express, 48 stations autoroutières et 75 stations de propriétaires, soit 400 stations environ. Il inclut un contrat long terme pour l'approvisionnement et l'exploitation des stations à la marque Esso. Avec ce projet, dont la mise en place effective est prévue au 2<sup>e</sup> trimestre 2015, Esso achève la conversion de son réseau de stations-service au modèle revendeur à la marque, assurant croissance et compétitivité des stations-service à la marque Esso dans le futur. Esso ne se retire pas de l'activité stations-service en France, il change simplement de mode de gestion. Les clients bénéficieront de la même qualité de carburants Esso et pourront utiliser leur carte Esso Card.

## Une carte carburant Esso Card confiée à un spécialiste

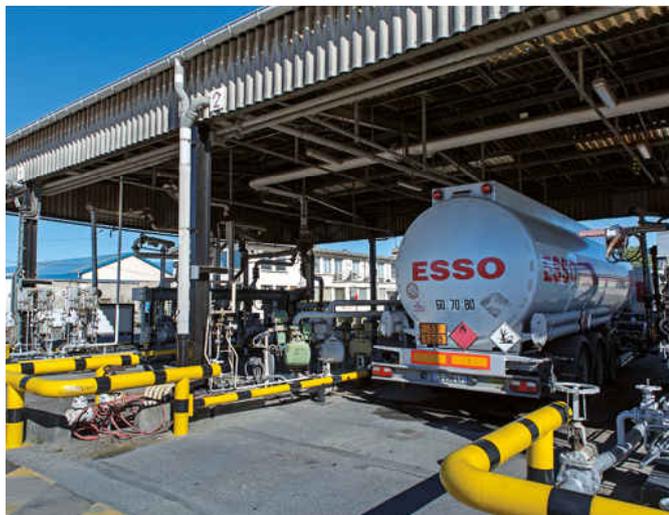
Le 1<sup>er</sup> décembre 2014, le groupe Esso a finalisé le transfert de l'activité Cartes Carburants à la société WEX Europe Services Ltd (WES). Cette transaction incluait la vente de sa filiale SEDOC, en charge de la gestion de l'Esso Card en France. Ce nouveau mode de gestion de l'activité Esso Card via un expert en gestion de cartes pétrolières, renforcé par le savoir-faire des salariés de la Sedoc, devrait dynamiser l'activité commerciale du groupe Esso sur le marché des cartes pétrolières et donc améliorer ses positions sur le marché des carburants.

## Esso, une marque forte, connue de tous

Pour accompagner la transition vers le modèle de gestion de revendeurs et consolider la forte notoriété de la marque Esso, la direction Réseau multiplie les opérations promotionnelles. Pour valoriser les atouts de la marque auprès du plus grand nombre, deux campagnes nationales de communication radio et affichage se sont succédées en 2014. Les volumes sur autoroute ont progressé en juillet et août, notamment grâce à une opération innovante associant les trois marques emblématiques Esso, Mobil et Porsche sur une campagne d'affichage créative.

À l'automne, une nouvelle campagne Esso Express a mis en avant les prix parmi les plus bas du marché de ce réseau.





## Ventes en gros, une activité au plus près des besoins du client

La direction des Ventes en gros a pour mission de commercialiser une gamme complète de carburants et combustibles sur le marché intérieur. Elle s'adresse à une clientèle d'industriels et surtout aux centrales d'achat de produits pétroliers qui alimentent les stations-service de la grande distribution.

En relation permanente avec une clientèle exigeante, elle doit non seulement être irréprochable en termes de fiabilité des approvisionnements, mais aussi très réactive pour saisir toutes les nouvelles opportunités du marché. En s'appuyant sur la logistique intégrée du groupe, elle continue à progresser.

En 2014, les résultats ont été remarquables avec une progression de près de 14% des produits mis sur le marché. La direction des Ventes en gros a su trouver les solutions pour répondre à la demande de ses clients et compenser les baisses de production en raffinerie. Dans un marché stable, voire légèrement baissier, elle a gardé la confiance de ses clients en sécurisant leurs volumes et leurs approvisionnements avec des contrats long terme.

Ainsi, les clients ont renouvelé leur confiance au-delà des chiffres déjà performants en 2013, permettant au groupe Esso de renforcer ses positions sur ce segment de marché essentiel.

## Worex, une performance sur le marché des distillats

Filiale du groupe Esso, Worex est spécialisée dans la vente de distillats : gazoles routiers, non routiers et fiouls domestiques. Avec plus de 1,6 million de litres commercialisés, elle assure des débouchés de proximité pour les raffineries de Gravenchon et Fos-sur-Mer, et utilise la logistique intégrée du groupe Esso, notamment les dépôts pétroliers. En compensant la baisse de la demande par des gains de parts de marché dans un environnement complexe, les performances de Worex ont été bonnes en 2014.

## Sécurité

Pour la première fois depuis 2006, Worex n'a connu aucun accident avec ou sans arrêt. Cette très bonne performance est toutefois à nuancer en raison d'une augmentation du nombre d'accidents de camions-citernes, heureusement sans gravité. Worex continue de s'appuyer sur l'expertise du groupe pour préserver et améliorer ses performances en la matière.

## Ventes

Les ventes de produits pétroliers de Worex ont progressé de 0,7% par rapport à 2013 avec une demande globalement stable en gazoles et malgré une baisse de 18% pour le fioul domestique, en particulier en raison des conditions climatiques. Ces gains de parts de marché ont été réalisés à la fois sur le fioul domestique et les gazoles. Ceci est le fruit des réorientations stratégiques initiées depuis plusieurs années, d'une activité commerciale soutenue et de l'attention portée à la fiabilité des approvisionnements.

## Performance

La stratégie de marque Worex déployée depuis octobre 2011 se poursuit avec un maintien des taux de pénétration des deux produits phares de qualité supérieure, Fioul 4 Saisons Plus et Esso Motor Plus, auprès des ventes directes comme des revendeurs de l'Esso Fioul Club. Ces deux produits, l'un à usage chauffage et l'autre routier, ont été développés par le groupe Esso pour assurer plus de performance et de longévité aux installations de chauffage, plus de stabilité au stockage et une meilleure résistance au froid.



## Économies d'énergie

Pour favoriser les économies d'énergie, Worex a pris les dispositions nécessaires pour anticiper et intégrer la troisième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie et ainsi répondre à la nouvelle obligation qui a été multipliée par trois depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

# Activités lubrifiants et spécialités



À la raffinerie de Gravenchon, le groupe Esso produit des huiles de base dont une partie est transformée en lubrifiants finis pour l'automobile, le transport et l'industrie. Elle produit également d'autres spécialités telles que les huiles blanches, les paraffines et les bitumes.

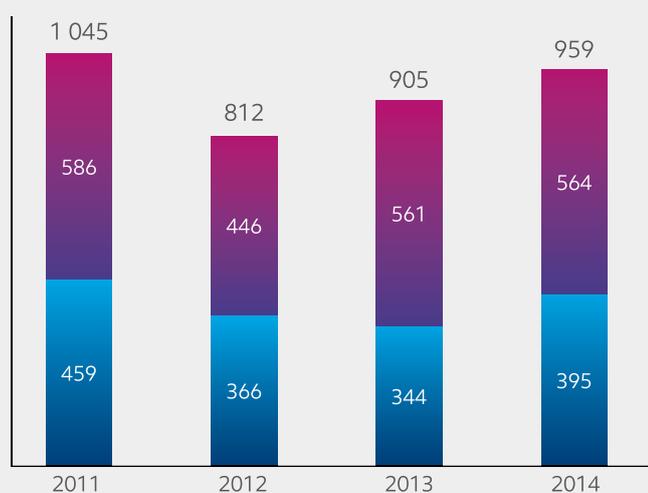
## Production d'Esso Raffinage lubrifiants et spécialités (en milliers de tonnes)

# +15%

augmentation de la production  
de bitumes en 2014

# 564 000

tonnes produites d'huiles  
de base en 2014



■ Lubrifiants  
■ Bitumes

# Une production en hausse à Gravenchon

Seule raffinerie du groupe Esso à produire des lubrifiants et des spécialités, Gravenchon a encore augmenté sa production d'huiles de base de 1 % en 2014 avec 564 000 tonnes. Un tonnage toutefois inférieur au potentiel des capacités de production, mais qui reflète la faiblesse de la demande locale et internationale.

En revanche, la production de bitumes a augmenté de 15 % en 2014 avec plus de 395 000 tonnes. La fin des travaux de reconfiguration des unités de distillation a en effet permis d'optimiser au mieux la production des bitumes et de revenir à un niveau de production soutenu.

## Une large gamme de produits très diversifiés

Grâce à l'expertise technologique du groupe ExxonMobil, la société produit et commercialise une gamme complète de lubrifiants hautes performances répondant aux exigences les plus pointues : consommation de carburants, amélioration de productivité ou respect de l'environnement.

### ■ Huiles de base

Esso S.A.F. est le premier producteur français d'huiles de base. Produites à Gravenchon, elles sont exportées à travers l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient. Obtenues par distillation et traitements spécifiques de certains pétroles bruts, ces huiles sont des produits minéraux plus ou moins fluides à température ambiante entrant dans la composition des lubrifiants finis pour l'automobile, le transport, le BTP, les engins marins ou l'industrie. Les lubrifiants commercialisés sont obtenus par mélange de plusieurs huiles de base et d'additifs. Cela optimise leur indice de viscosité, le point d'écoulement et d'autres caractéristiques nécessaires à une utilisation performante en toutes circonstances, dont l'utilisation à froid ou prolongée à haute température.

### ■ Les huiles blanches

Gravenchon est le seul site de production d'huiles blanches pour le groupe ExxonMobil dans le monde. Obtenues par une hydrogénation très poussée, les huiles blanches sont très pures et adaptées à des usages pharmaceutiques ou à des usages alimentaires.

### ■ Les paraffines

Solides à température ambiante et fondant entre 40 et 100 °C, les paraffines minérales proviennent du pétrole brut et sont obtenues par déparaffinage des huiles de base. Les paraffines fabriquées à Gravenchon sont exportées sous forme liquide, principalement en Europe par navires ou camions.

### ■ Les bitumes

Vendu chaud sous forme liquide à des industriels qui l'utilisent pur ou modifié, le bitume est obtenu par distillation sous vide d'un mélange de pétroles bruts, spécialement sélectionnés pour cela. Il est principalement utilisé pour fabriquer les enrobés routiers.

## Gravenchon : une usine de fabrication de lubrifiants finis performante

**Le marché des lubrifiants finis a poursuivi sa baisse constante en 2014 avec une diminution de 3 % en France. Dans ce contexte, la société maintient son positionnement haut de gamme avec Mobil 1™, Mobil Delvac 1™ et Mobil SHC™. Son objectif est de continuer à valoriser la marque Mobil et de proposer toujours plus de qualité produits et services à ses clients. Aujourd'hui, et grâce à l'usine lubrifiants de Gravenchon, Esso est présent dans chaque secteur d'activité avec des produits innovants à forte valeur ajoutée.**

Idéalement située au sein de la raffinerie, l'usine de lubrifiants finis de Gravenchon est l'un des principaux sites du groupe ExxonMobil pour la fabrication de lubrifiants finis et de graisses. Ce site industriel, intégré au sein de la raffinerie fabrique, mélange, stocke et expédie chaque jour des centaines de tonnes de produits conditionnés ou en vrac aux différentes marques Mobil. En phase avec la stratégie commerciale de valorisation des gammes, l'usine s'est spécialisée depuis quelques années dans la fabrication de lubrifiants synthétiques Mobil 1™, Mobil Delvac 1™ et Mobil SHC™, en utilisant des brevets très protégés.

Après les investissements et la restructuration des lignes de fabrication sur les seules marques Mobil, les efforts ont porté tout particulièrement sur l'amélioration de la satisfaction des clients en termes de qualité et délais de livraison. Des gains d'efficacité ont également été réalisés grâce à une nouvelle organisation recentrée sur les lubrifiants à forte valeur ajoutée.

### Des records de sécurité

Cette année encore, les performances sécurité de l'usine de lubrifiants ont été exemplaires avec 27 ans sans accident avec arrêt pour le personnel.



# Des lubrifiants de renommée mondiale pour chaque application

Pour l'automobile, l'industrie et le transport, les lubrifiants Mobil répondent aux exigences les plus élevées, protègent contre l'usure, améliorent le rendement énergétique et font partie des huiles moteurs les plus réputées au monde. En 2014, les ventes de lubrifiants du groupe Esso ont toutefois suivi la tendance baissière du marché avec un recul de près de 3%\*. Le secteur des transports et des travaux publics a, quant à lui, enregistré des performances remarquables grâce en partie à la progression des ventes de Mobil Delvac 1™.

Mobil 1™ : 40 ans de protection, de partenariats et de performances



L'année 2014 a fêté deux anniversaires :

- Les 40 ans du lancement de la marque Mobil 1™ et de l'apparition de la première huile moteur synthétique sur le marché mondial, devenue depuis un produit de haute performance reconnu et recommandé par la plupart des grands constructeurs automobiles.
- Les 20 ans du partenariat de Mobil 1™ avec l'équipe de Formule 1 McLaren Mercedes, avec qui 342 courses et 78 victoires ont été partagées. Ce partenariat a été renouvelé pour la nouvelle saison 2015, avec l'écurie McLaren-Honda.



## Mobil 1™, une marque à la pointe des technologies les plus avancées

Depuis 1974, Mobil 1™ ne cesse d'élever son niveau d'exigence pour proposer une huile à la pointe du progrès, apportant aux moteurs protection et performances optimales. En juillet 2014, le groupe ExxonMobil a ouvert un centre technologique européen à Hambourg, en Allemagne. Cet établissement a pour vocation d'optimiser la collaboration avec les principaux constructeurs et équipementiers européens, et de diffuser plus largement en Europe les nombreuses avancées technologiques du groupe ExxonMobil en matière de lubrifiants. Grâce à ce nouveau centre d'expertise, le groupe Esso va pouvoir renforcer ses relations avec les constructeurs automobiles sur le territoire français et consolider les partenariats existants dans le domaine de la conception et de l'innovation de lubrifiants adaptés à leurs besoins.



## 2 consommateurs sur 3 ont économisé du carburant grâce à Mobil 1™

Les huiles entièrement synthétiques Mobil 1™ favorisent la réduction des consommations de carburant tout en prolongeant la durée de vie des véhicules.

\*Données CPDP : Comité Professionnel Du Pétrole

## Accompagner le réseau de distributeurs

Le groupe Esso poursuit sa stratégie de revendeurs/distributeurs pour la commercialisation de ses produits finis. Pour cela, la Direction Lubrifiants s'appuie sur un réseau de distributeurs officiels qui porte la marque Mobil et ses avancées technologiques auprès d'une clientèle de professionnels de tous les secteurs.

Ces ambassadeurs assurent sur le terrain la commercialisation et la distribution de la gamme des lubrifiants automobiles, industriels et véhicules commerciaux (transports, travaux publics, agriculture).

Pour accompagner ce réseau de distributeurs vers l'excellence, le groupe Esso a continué de développer de nouvelles offres de formation et de nouveaux outils marketing pour permettre à ses partenaires de consolider leurs ventes de lubrifiants Mobil sur tout le territoire national.

## Des records dans les ventes bitumes

Le groupe Esso commercialise une large gamme de bitumes principalement pour les travaux publics et l'étanchéité des bâtiments. En 2014, les ventes de bitumes ont fortement progressé dans un marché touché par la crise économique en fort recul par rapport à l'année 2013 (-8,2%\* de la consommation sur le marché intérieur, source GPB\*\*, estimation 2014 au 21/02). Les équipes de vente ont su pleinement profiter de la reconfiguration des unités de distillation de la raffinerie de Gravenchon pour conquérir de nouveaux marchés. Grâce à un schéma logistique mis en place pour développer de nouvelles infrastructures de chargement de camion, les ventes sur le marché intérieur ont progressé de près de 12 %. Par ailleurs, les ventes export au départ de Gravenchon ont progressé de plus de 30 % et ont permis à la raffinerie d'étendre considérablement sa zone de distribution.

\*Source GPB estimation Bulletin CPDP du 20 mars  
\*\*Groupe Professionnel des Bitumes

## À chaque segment son produit premium Mobil

- Mobil 1™ pour l'automobile
- Mobil Delvac 1™ pour le secteur des transports et des travaux publics
- Mobil SHC™ pour l'industrie



### Tour de Corse

La compétition et les sports automobiles sont au cœur des activités du groupe. Le partenariat avec la société Ferrandi, sponsor du Tour de Corse historique et distributeur des carburants Esso et lubrifiants Mobil sur l'île de Beauté, illustre cette passion de l'automobile. Une belle occasion pour faire vivre les marques Esso et Mobil 1™ et soutenir un distributeur historique, véritable porte-drapeau des produits Mobil et Esso en Corse.





# Perspectives 2015



Pour conserver sa place de référence dans l'industrie du raffinage français, le groupe Esso se doit d'opérer de façon irréprochable tout en réduisant ses coûts dans tous les domaines. Pour cela, en 2015, il redoublera d'efforts pour retrouver son niveau de performance opérationnelle et continuera à adapter ses productions à la demande du marché. Ainsi, le groupe poursuit sa stratégie dans les différents secteurs d'activité tout en capitalisant sur ses atouts qui sont la configuration de son outil industriel, sa gestion rigoureuse et son intégration au sein du groupe ExxonMobil.

## Un raffinage compétitif

Pour assurer la compétitivité à long terme des deux raffineries de Gravenchon et Fos-sur-Mer, le groupe Esso se doit de développer la flexibilité de son outil industriel, la diversité des bruts traités et surtout continuer à accroître sa production gazole pour répondre à la demande. Par ailleurs, il poursuit l'amélioration de sa performance énergétique, la réduction de ses coûts hors énergie, et continue à trouver des gains d'efficacité en termes d'organisation.

En 2015, le groupe Esso a prévu de poursuivre les investissements dans son activité raffinage avec des travaux sur les sites de Gravenchon et Fos-sur-Mer. Ainsi, 88 millions d'euros seront dépensés par le groupe en 2015 dont 42 millions pour le secteur du raffinage afin de continuer à maximiser la valorisation de la production et à améliorer l'efficacité énergétique des unités ainsi que la qualité des rejets dans l'air. À Gravenchon, les travaux planifiés intermédiaires sur le cracking catalytique vont permettre de rendre le site plus performant. À Fos-sur-Mer, l'installation d'un nouveau réacteur sur l'unité de désulfuration du kérosène va encore augmenter la production de gazole.

## Une logistique performante

Grâce à sa nouvelle chaîne logistique intégrée, le groupe Esso doit être toujours plus performant pour améliorer la compétitivité de ses approvisionnements en dépôts ou à travers les pipelines. Cela afin de répondre plus efficacement aux opportunités de marché et à l'attente des clients.

## Des ventes à travers des professionnels revendeurs/distributeurs

Que ce soit pour les carburants Esso ou les lubrifiants Mobil, la stratégie du groupe est de commercialiser ses différents produits à travers des réseaux de distributeurs ou auprès de revendeurs, et en direct à quelques grands comptes industriels.

En 2015, le groupe Esso finalisera la conversion de son réseau de stations-service au modèle revendeur à la marque, pour l'ensemble des sites à la marque Esso. Ce nouveau mode de gestion des stations Esso doit assurer la croissance future des stations-service Esso pour assurer les débouchés pour les raffineries du groupe et maintenir une présence forte sur le marché de la distribution de carburants en France.

## Un rôle pour accompagner la transition énergétique

Utiliser moins et mieux l'énergie pour préserver l'environnement et assurer de façon pérenne le bon fonctionnement de notre économie est un enjeu essentiel. Dans sa loi sur la transition énergétique, le Gouvernement a pour objectif ambitieux de réduire de 30 % la consommation d'énergies fossiles d'ici 2050. Pourtant, le pétrole restera pour des décennies encore, une énergie prépondérante, économique et efficace pour répondre aux besoins énergétiques, en particulier ceux du transport et de la pétrochimie. Dans le cadre de cette transition, les carburants conventionnels, qui couvrent aujourd'hui 90 % des besoins du transport, continueront d'assurer l'essentiel de la mobilité. C'est un processus long au cours duquel le groupe Esso, acteur incontournable du raffinage et de la distribution de produits pétroliers, se doit d'être un acteur d'accompagnement.



# Gouvernance d'entreprise

La politique sur la gouvernance d'entreprise adoptée par le conseil d'administration fixe les règles que la société souhaite suivre en la matière.

Elle respecte les codes de bonne conduite existants dont elle adapte les principes à son organisation et son fonctionnement.

Le conseil d'administration détermine les orientations des activités de la société et veille à leur mise en œuvre. En accord avec les pouvoirs attribués par les assemblées d'actionnaires et l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et délibère sur les affaires la concernant. Les informations nécessaires au bon accomplissement de leurs missions sont transmises aux administrateurs. Un comité d'audit a également été créé par le conseil d'administration. Sa mission, son organisation et ses principes de fonctionnement suivent les recommandations de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Différentes politiques d'entreprise organisent le système de contrôle interne et de gestion des risques de la société. Elles énoncent les valeurs fondamentales de la société en matière de conduite des affaires et prônent le strict respect des lois et réglementations en vigueur.

Ces politiques sont complétées par des standards de contrôle, des procédures opérationnelles et des délégations de pouvoirs. L'ensemble de ces textes de référence constitue le cadre dans lequel toutes les directions de l'entreprise doivent opérer.

Ce système de contrôle global assure une mise en œuvre efficace des ressources de l'entreprise pour atteindre les objectifs fixés dans le respect des politiques de conduite des affaires. Il permet également de prévenir et de maîtriser les risques.

---

p.28

Rapport du président

sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

---

p.33

Rapport des commissaires aux comptes

sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Esso S.A.F.

---

p.34

Mandataires sociaux d'Esso S.A.F. en 2014

et présentation des administrateurs dont la nomination est proposée à l'assemblée générale 2015

---

p.36

Rémunération des mandataires sociaux

---

p.39

Projets de résolutions

Assemblée générale mixte du 24 juin 2015

# Rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions du Code de commerce suivant lesquelles le président d'une société anonyme rend compte dans un rapport à l'assemblée générale, joint au rapport du conseil d'administration, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Esso S.A.F. tient à préciser en préliminaire qu'elle n'a pas choisi d'adopter de code de bonne conduite établi par les organisations représentatives des entreprises, tel que le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré conjointement par l'AFEP et le Medef car il ne lui semble pas adapté compte tenu de la composition de l'actionnariat de la société et elle aurait été amenée à en écarter trop de dispositions.

En particulier la création des différents comités spécialisés ne répond pas à un besoin de la société notamment compte tenu de son organisation et de son fonctionnement. De même les prescriptions en matière d'administrateurs indépendants, de durée de mandat des administrateurs ne sont pas les mêmes.

Par exemple, en accord avec la politique sur le gouvernement d'entreprise de notre société, pour être considéré indépendant, un administrateur ne doit avoir aucune relation financière avec Esso, directement ou indirectement, excepté en sa qualité d'administrateur, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Esso S.A.F. compte actuellement trois administrateurs indépendants qui sont :

- Madame Marie-Hélène Roncoroni,
- Madame Marie-Françoise Walbaum,
- Monsieur Jean-Pierre Michel.

Esso S.A.F. précise également qu'elle n'a pas pris comme référence pour l'élaboration de ce rapport le cadre de référence de contrôle interne susceptible d'être utilisé par les sociétés françaises soumises aux obligations de la loi de sécurité financière. L'organisation du contrôle interne du groupe Esso S.A.F., comme exposé dans le rapport qui suit, repose sur un système conforme avec la norme américaine de contrôle interne COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*).

## Adoption de règles de bonne conduite de gouvernement d'entreprise spécifiques à Esso S.A.F.

Le conseil d'administration de la société a adopté le 23 mars 2005 une politique sur le gouvernement d'entreprise qui fixe les règles que la société souhaite respecter en la matière. Cette politique sur le gouvernement d'entreprise est disponible sur le site internet de la société. Elle respecte l'esprit des codes de bonne conduite existants et ne s'en éloigne que pour en adapter les principes à son organisation et son fonctionnement (par exemple la société n'a pas créé de comité de sélection ou de nomination ou de comité de rémunération). Elle a été révisée le 23 mars 2011 et le 6 novembre 2013 pour tenir compte des évolutions en matière de gouvernement d'entreprise.

Le conseil d'administration a également créé un comité d'audit lors de sa séance du 2 avril 2008 qui fera l'objet d'un développement spécifique dans le présent rapport.

Par ailleurs le conseil d'administration a examiné lors de sa réunion du 28 novembre 2008 les recommandations de l'AFEP/Medef du 6 octobre 2008 concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. Il a décidé d'adopter ces recommandations, constatant qu'elles étaient très proches des pratiques d'Esso S.A.F., à l'exception du cumul contrat de travail et mandat social. Sur ce point précis, le conseil d'administration a considéré que ce cumul reste acceptable en son sein compte tenu de la structure de l'actionnariat de la société et de la pratique de rémunération des mandataires sociaux salariés qui est établie en parfaite cohérence avec le système de rémunération de l'ensemble des salariés du groupe. Cette position a été communiquée et mise en ligne sur le site internet de la société le 5 décembre 2008. Pour la même raison, la société n'a pas adopté la recommandation de l'AFEP et du Medef de juin 2013 sur l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires des éléments de rémunération du président du conseil d'administration et directeur général.

En application de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, et compte tenu de la taille de son conseil qui ne dépasse pas huit membres, la société aura d'ici 2017 l'obligation d'instaurer une proportion d'administrateurs de chaque sexe telle que l'écart entre le nombre des administrateurs de chaque sexe ne pourra être supérieur à deux. La société assure donc la représentativité requise puisque le conseil est actuellement composé de quatre hommes et de deux femmes.

# Préparation et organisation des travaux du conseil

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il a adopté un règlement intérieur disponible sur le site internet de la société. Ce règlement a été révisé le 6 novembre 2013 pour tenir compte des évolutions en matière de gouvernement d'entreprise.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et se fait communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Lorsque des décisions sont à prendre par le conseil d'administration, les détails nécessaires à la prise de décision sont présentés, soit sous la forme d'un projet de rapport du conseil préparé par les différentes directions concernées, soit par un exposé du président-directeur général.

Les administrateurs non-salariés ont accès à leur demande aux cadres dirigeants de la société et aux autres salariés, pour discuter des activités et de la marche de la société. Une information concernant les affaires de la société est fournie au conseil d'administration par la direction d'Esso S.A.F. en présence des commissaires aux comptes. Toutefois, le conseil d'administration a le droit de faire appel à des consultants extérieurs, y compris des experts comptables, avocats ou autres experts, lorsqu'il l'estime utile. Les honoraires et dépenses de ces consultants sont pris en charge par la société.

Le conseil d'administration revoit périodiquement la performance des activités et les objectifs stratégiques de la société, et en particulier les performances en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Le conseil arrête les comptes semestriels et annuels et établit le rapport de gestion. Les projets de rapport de gestion, préparés par la Direction de la Communication et des Relations extérieures, les projets de comptes semestriels et annuels, préparés par la direction du Contrôle financier, et les conventions réglementées, rassemblées par le Secrétariat général, sont communiqués à tous les administrateurs. En 2014, le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises.

Le conseil d'administration avait procédé en 2011 à une évaluation annuelle de sa mission. Il ressortait de cette évaluation que les administrateurs étaient satisfaits du fonctionnement actuel du conseil d'administration. La société n'a donc pas procédé à une nouvelle évaluation en 2014.

Le 6 novembre 2013, le conseil a adopté une charte des conventions réglementées en application de la proposition n° 20 de la recommandation n° 2012-05 de l'AMF. Cette charte a été révisée lors de la réunion du conseil d'administration du 25 mars 2014.

Le conseil peut créer les comités spécialisés qu'il estime nécessaires ou opportuns pour l'assister dans la conduite des affaires de la société.

Le conseil a fait le choix de ne pas dissocier la fonction de président du conseil d'administration de celle de directeur général et fixe la rémunération du président-directeur général.

Le président ne peut réaliser les opérations suivantes :

- consentir des prêts en nature ou en numéraire d'un montant supérieur à 20 % du capital de la société pour chaque opération,
- contracter des emprunts à plus d'un an d'un montant supérieur à 50 millions d'euros pour chaque emprunt, cette limitation

ne s'appliquant pas à des emprunts remboursables au gré d'Esso S.A.F. sans pénalité,

- consentir sur les biens immobiliers des hypothèques dont le montant en principal excède 20 % du capital de la société,
- vendre des immeubles, groupes de parts de sociétés immobilières, fonds de commerce ou concessions dont le prix en principal excède 20 % du capital de la société,
- faire à des sociétés constituées ou à constituer des apports d'un montant supérieur à 20 % du capital d'Esso S.A.F.

Dans le cadre de la résolution bancaire adoptée par le conseil d'administration et revue tous les deux ans, le président du conseil d'administration et directeur général, agissant conjointement soit avec le directeur administratif et financier, soit avec le trésorier est autorisé à procéder à l'ouverture et à la fermeture de comptes bancaires au nom de la société auprès de banques, établissements financiers ou autres organismes récepteurs de fonds qui auront été choisis conjointement par au moins deux personnes parmi les personnes mentionnées ci-dessus.

Des délégations de pouvoir signées conjointement peuvent être accordées à des personnes désignées pour opérer les comptes de la société sous réserve de l'application du principe de double signature pour toute personne mentionnée ci-dessus et pour toutes les opérations significatives définies dans les procédures internes.

Le conseil a autorisé le président du conseil d'administration et directeur général agissant conjointement à conclure au nom de la société, soit avec Exxon Mobil Corporation, soit avec l'une de ses affiliées, divisions ou centres de trésorerie régionaux, une convention de services par laquelle une de ces entités assurera la gestion et l'administration opérationnelle des comptes bancaires de la société (à l'exclusion de l'ouverture et de la fermeture des comptes eux-mêmes).

Une telle convention avec l'une de ces entités ne peut être conclue que si cette dernière a elle-même adopté une résolution bancaire revue périodiquement par ses propres instances de direction.

Le conseil a autorisé le président à donner des cautions, avals et garanties au nom de la société dans la limite de 20 millions d'euros, et ce jusqu'au 30 juin 2015. Le président du conseil d'administration et directeur général a également été autorisé par le conseil à donner à l'égard des administrations fiscales et douanières des cautions, avals et garanties au nom de la société, sans limitation de montant et à déléguer les pouvoirs définis aux paragraphes précédents.

## Comité d'audit d'Esso S.A.F.

Conformément aux dispositions de l'article R 225-29 du Code de commerce, le comité d'audit exerce ses attributions sous la responsabilité du conseil d'administration de la société.

La mission, l'organisation et les principes de fonctionnement du comité prennent en compte la recommandation de l'Autorité des marchés financiers de se référer au rapport du groupe de travail sur le comité d'audit publié le 22 juillet 2010.

Le comité d'audit est actuellement composé de trois administrateurs n'exerçant pas de responsabilité opérationnelle au sein de la société et nommés en conseil d'administration.

Il comprend deux administrateurs indépendants selon la définition retenue par Esso S.A.F. Son président est également désigné par le conseil d'administration.

Le comité se réunit chaque fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux fois par an sur convocation de son président ou du président du conseil d'administration. Les délibérations du comité sont constatées par des procès-verbaux signés par deux des membres présents.

Des jetons de présence fixés par le conseil d'administration sont versés aux administrateurs membres du comité d'audit effectivement présents aux réunions du comité.

Le rôle du comité d'audit est défini par le conseil d'administration, il ne prend pas de décisions, son rôle se limite à préparer et faciliter le travail du conseil en conduisant les principales missions suivantes :

- assurer la revue du processus d'élaboration de l'information financière et comptable,
- établir un dialogue avec les directions fonctionnelles des sociétés du groupe et en particulier la direction du Contrôle financier et la Division Audit, afin de revoir l'efficacité des procédures internes de contrôle de l'information financière et assurer un suivi de l'efficacité du système de gestion des risques susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière et notamment sur le patrimoine de la société,
- participer à la procédure de sélection des commissaires aux comptes, en veillant à leur indépendance, et instituer une relation directe avec eux, afin de :
  - prendre connaissance de leur programme de travail,
  - s'assurer qu'ils sont en mesure d'exercer correctement leur mission,
  - revoir avec eux les conclusions de leurs travaux.

En 2014, le comité d'audit s'est réuni trois fois et a été amené à examiner les points suivants qui ont fait l'objet d'un compte rendu en conseil d'administration :

- intervention des commissaires aux comptes concernant l'arrêté annuel 2013 des comptes du groupe Esso S.A.F.,
- revue finale du rapport du président sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- processus d'élaboration du rapport sociétal et environnemental (RSE),
- intervention des commissaires aux comptes concernant leur examen limité de l'arrêté au 30 juin 2014 des comptes du groupe Esso S.A.F.,
- rapports d'audit interne émis et irrégularités enregistrées de juillet 2013 à juin 2014,
- services fournis par le groupe ExxonMobil et coûts facturés en 2013,
- présentation de la notion d'effet prix sur les stocks.

## Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

La position du conseil d'administration sur les recommandations de l'AFEP/Medef du 6 octobre 2008 concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé a été évoquée dans la partie du présent rapport sur les règles de gouvernement d'entreprise applicables à la société.

Les éléments de rémunérations et avantages accordés au président du conseil d'administration et directeur général sont définis en cohérence avec les standards internes applicables aux cadres et dirigeants du groupe. Ces éléments de rémunération sont présentés au conseil d'administration et soumis à son vote.

Le montant des jetons de présence pour les administrateurs non-salariés est déterminé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et est revu chaque année. Il est fixé en tenant compte des pratiques du marché, de la taille et des activités d'Esso S.A.F. et des responsabilités des administrateurs.

## Modalité de participation à l'assemblée générale des actionnaires

Les règles en matière de participation des actionnaires sont définies dans l'article 37 des statuts de la société. Les principes sont rappelés ci-dessous :

Pour assister personnellement, se faire représenter ou voter par correspondance à l'assemblée générale des actionnaires de la société, toute personne doit justifier de son identité lors des formalités d'enregistrement et de sa qualité d'actionnaire trois jours ouvrés (ramené à deux jours ouvrés par le décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014) au moins avant l'assemblée :

- soit par l'inscription de ses actions en compte courant nominatif auprès de CACEIS Corporate Trust (actions nominatives),
- soit par la remise à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9, d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier habilité, teneur de son compte (banque, La Poste, société de bourse,...).

### Comment assister à l'assemblée ?

Une carte d'admission, indispensable pour être admis à l'assemblée et y voter, est délivrée sur demande écrite.

### Comment participer à l'assemblée par procuration ?

Il convient de faire parvenir à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9, dans les délais impartis dans la convocation, soit directement (actions nominatives), soit par l'entremise d'un intermédiaire financier (actions au porteur), le formulaire de vote par correspondance ou par procuration en optant pour le vote par procuration.

### Comment voter à distance ?

Il convient de faire parvenir à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9, dans les délais impartis dans la convocation, soit directement (actions nominatives), soit par l'entremise d'un intermédiaire financier (actions au porteur), le formulaire de vote par correspondance ou par procuration en optant pour le vote par correspondance et en exprimant un vote pour chaque résolution.

## Organisation et fonctionnement du système de contrôle du groupe Esso S.A.F.

### Cadre général, organisation et périmètre d'application

Un système de management (CIMS - Contrôles Irréprochables par une Méthode Systématique), appliqué dans toutes les sociétés du groupe ExxonMobil et en ligne avec la norme américaine de contrôle interne COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*), fournit à l'ensemble des salariés de la société une référence commune pour l'application effective du système de contrôle et des règles de l'entreprise. Il intègre une méthode d'évaluation des risques inhérents aux différentes activités de l'entreprise et aux différents aspects de ses activités.

Ce système est articulé autour de sept principes à partir desquels est organisée la gestion contrôlée de la société :

- implication, engagement et responsabilité de la hiérarchie,
- évaluation et gestion du risque,
- développement, gestion et amélioration des processus opérationnels,
- gestion du personnel et formation,
- gestion du changement,
- identification et résolution des faiblesses de contrôle,
- évaluation du système de contrôle.

L'évaluation de l'efficacité des contrôles en place repose sur des audits internes et externes couvrant l'ensemble des activités et s'appuyant sur les exigences de la loi Sarbanes-Oxley. S'ajoutent à ces audits un processus d'auto-évaluation conduit par l'ensemble des directions de la société ainsi que des contrôles spécifiques de validation et d'analyse des flux de données financières coordonnés par la direction du Contrôle financier.

Le système de contrôle interne et de gestion des risques en place au sein de la société s'applique également dans les autres sociétés du groupe ExxonMobil auprès desquelles plusieurs activités sont sous-traitées (centres de services, centres de coordination, agent commercial). Sont notamment centralisés dans des centres de services partagés le paiement des fournisseurs, la tenue des comptes clients et la comptabilité générale.

De la même façon, ce système de contrôle est appliqué au sein des filiales de la société en France ainsi qu'au sein des entités dans lesquelles la société détient une participation dès lors qu'elle a la charge de les opérer.

## Principes de gestion contrôlée

Les politiques de conduite des affaires énoncent les valeurs de l'entreprise en matière d'éthique des affaires, de conflits d'intérêts comme en matière de sécurité des personnes et des biens ou encore de protection de l'environnement.

Les règles de la société sont d'adhérer aux valeurs éthiques les plus élevées et d'être en conformité avec toutes les lois concernant le respect de la concurrence. La société attend de ses employés qu'ils respectent les valeurs d'honnêteté, d'intégrité et de strict respect des lois. Des formations fréquentes du personnel et des vérifications régulières des activités du groupe sont effectuées pour assurer leur conformité avec ces règles et ces lois.

Un dispositif d'alerte professionnelle mis en place par la société permet de rapporter des malversations potentielles dans les domaines comptables et financiers ou dans la conduite des affaires. Ce dispositif est ouvert à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux collaborateurs des entreprises sous-traitantes.

La responsabilité d'assurer un bon fonctionnement de chacune des directions, dans le respect des politiques et procédures prescrites par la direction générale, repose sur la hiérarchie à tous échelons.

Les contrôles nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise sont répertoriés au sein d'un manuel qui contient l'ensemble des standards adoptés par la société (création d'entités juridiques, délégation de pouvoirs, financements, investissements, opérations de change, gestion du personnel, gestion de systèmes informatiques et réseaux, protection de l'information, gestion des contrats, etc.), ainsi que les standards en matière de contrôle des informations comptables, financières et de gestion.

Une partie significative de l'activité de contrôle interne est construite autour des aspects financiers.

Les standards en matière de contrôles financiers couvrent les domaines suivants :

- comptabilité financière,
- comptes bancaires,
- paiements,
- comptabilité matière,
- facturation et encaissements,
- crédit et recouvrement des créances,
- immobilisations,
- paye et avantages sociaux.

Des procédures internes spécifiques reprennent de manière plus détaillée l'application de l'ensemble des standards de contrôle applicables à chaque processus opérationnel ou de gestion. Une dimension essentielle de ces standards est l'analyse de risque et l'élaboration de mesures de contrôle proportionnées aux risques encourus.

Les procédures budgétaires applicables au sein du groupe couvrent l'établissement des propositions de budgets d'investissement, l'approbation des investissements et des dépenses non-capitalisables associées, l'examen et le suivi de l'état d'avancement des dépenses par rapport au budget approuvé. Les procédures budgétaires couvrent également la clôture des lignes budgétaires dans un délai approprié ainsi que l'annulation des lignes budgétaires non utilisées.

Les exigences de base pour l'établissement de contrôles efficaces en matière de sécurité dans tous les domaines informatiques sont répertoriées dans des instructions à disposition de l'ensemble des fonctions de l'entreprise.

Leur objectif est de garantir que toute l'information, tous les logiciels et équipements de l'entreprise sont correctement protégés et disponibles. Les principes de gestion des accès aux systèmes d'information, couvrant l'intégralité des systèmes, permettent de garantir la ségrégation des tâches dans tous les processus où celle-ci est nécessaire, et de prévenir les accès non justifiés aux informations de la société.

Les rôles et responsabilités en matière de gestion du risque client, l'utilisation du crédit, les règles en matière d'évaluation du risque, détermination de crédit-limite, suivi des en-cours, facturation, termes de paiement, collecte des fonds, créances douteuses... sont détaillés pour chaque ligne de vente concernée.

Dans le domaine des achats, un ensemble de procédures couvre l'ensemble du processus depuis la demande d'achat émise par un utilisateur jusqu'au paiement du fournisseur. Ces procédures s'étendent également à la réconciliation des comptes fournisseurs et des comptes de provisions pour factures à payer. Des instructions relatives à l'approvisionnement et la gestion des stocks de pièces détachées, pour les magasins des raffineries, notamment, viennent compléter ces procédures.

Les organisations opérationnelles disposent en détail de règles et procédures à appliquer en matière de comptage de produits et de comptabilité matière.

D'autres systèmes de management similaires couvrent la gestion des risques dans le domaine des opérations, de la qualité des produits, de la protection industrielle ou encore de la gestion de projets.

En particulier, afin de gérer les risques et de prévenir tous les types d'incidents, le système OIMS (*Operations Integrity Management System*) de gestion de l'intégrité des opérations permet à la société de respecter les normes opérationnelles les plus sévères sur le plan de la sécurité, de la santé et de la protection de l'environnement.

Un système de pouvoirs internes délégués vient compléter le cadre de contrôle fixé par les politiques, les standards de contrôle et les procédures opérationnelles. Ces délégations de pouvoirs ont été définies pour tous les salariés de l'entreprise, en fonction de leur activité et du type de transaction concernée (organisation, budget, contrats d'achat ou de vente, paiements, passage en pertes/dévaluation d'actifs, transactions clients, litiges et réclamations, diffusion d'informations aux tiers).

Des pouvoirs bancaires et autres pouvoirs externes (procuration en douane et diverses) sont également en place.

## Analyse des risques, mesures de contrôle et procédures adaptées

En application de la méthode CIMS (Contrôles Irréprochables par une Méthode Systématique) évoquée précédemment, des catalogues de mesures de contrôle ont été développés par les différentes fonctions de l'entreprise et les différentes organisations de services partagés du groupe ExxonMobil utilisées par Esso S.A.F. pour couvrir les risques associés à celles de leurs activités qui présentent des risques financiers significatifs.

Ces catalogues décrivent les scénarios de risques identifiés et les mesures de contrôle associées pour couvrir ces risques en ligne avec les standards de contrôle adoptés par la société.

Ils définissent également les responsabilités de mise en place et d'exécution de ces mesures de contrôle au sein des procédures opérationnelles.

Le cadre général des principes comptables, la charte des comptes à utiliser et les procédures comptables à suivre sont documentés ainsi que les rôles et responsabilités et procédures de réconciliation des comptes.

Chacun des comptes de bilan a un « propriétaire » (un poste de l'organisation, non nécessairement au sein de la direction du Contrôle financier) qui a la responsabilité d'établir, puis de tenir à jour, un document de synthèse indiquant le fonctionnement du compte, la méthode et la périodicité de réconciliation.

La situation des réconciliations de comptes est l'objet d'un rapport périodique au contrôleur et d'une vérification indépendante annuelle.

Le directeur du Contrôle financier (ou *Controller*) a la responsabilité principale de la mise en place et du fonctionnement du système de collecte et de remontée de l'information financière. Des instructions sont fournies à l'ensemble des directions opérationnelles pour garantir la qualité des informations financières remontées.

Ces instructions portent entre autres sur le respect du planning de clôture comptable établi par la direction du Contrôle financier afin de permettre la prise en compte en temps et en heure de tous les événements significatifs et sur la revue périodique des différentes provisions.

Les informations financières périodiques sont issues directement des livres comptables sur la base des transactions comptabilisées par les systèmes opérationnels et des saisies effectuées dans les livres par les différentes fonctions de l'entreprise, dont les provisions. L'analyse détaillée des résultats financiers (sociaux et consolidés), est coordonnée par la direction du Contrôle financier avec l'assistance d'organisations dédiées aux analyses de résultats sous un angle plus opérationnel. Cette approche constitue un moyen de contrôle supplémentaire et contribue à la qualité des données issues d'une base financière unique de référence.

Différents états et rapports sont à disposition pour synthétiser les informations nécessaires à la conduite des affaires et à la prise de décision par la direction générale et les différentes directions. L'information ainsi remontée concerne la performance opérationnelle, l'analyse financière des résultats, les incidents en matière de sécurité des biens et des personnes ou liés à l'environnement, ou encore éventuellement les fraudes.

## Suivi et évaluation du système de contrôle

La direction de la société est responsable du suivi de l'efficacité du système de contrôle et s'appuie en particulier sur les équipes d'audit interne. Ces équipes établissent un plan d'audit pluriannuel couvrant sur un cycle d'environ trois ans toutes les activités opérationnelles et financières de l'entreprise.

L'audit interne fournit une appréciation indépendante du degré de conformité avec les politiques, standards et procédures de la société. Cette mission s'étend également aux filiales ainsi qu'aux participations significatives du groupe Esso S.A.F. (dans le cadre d'audits interprofessionnels réalisés en commun par les équipes d'audit des sociétés pétrolières participantes).

L'indépendance organique de l'audit interne au sein du groupe ExxonMobil permet de garantir son objectivité dans le choix des activités à auditer ou dans l'évaluation du système de contrôle en place. Les auditeurs ont accès à toute opération, tout document, tout bien qu'ils considèrent d'importance ou toute personne qu'ils jugent nécessaire d'interroger pour conduire leur mission. Les directions de l'entreprise ont ensuite l'obligation de prendre en considération l'ensemble des observations de l'audit interne en prenant les actions appropriées dans des délais convenus en fonction des risques à couvrir et des contraintes de mise en œuvre.

Les 14 audits internes menés en 2014 ont couvert les activités de production de lubrifiants, d'opérations en dépôts et sur les aéroports, les fonctions de support (achats, comptabilité matière, gestion de trésorerie, fiscalité, services clients et services généraux) et des participations significatives de la société. La conduite de ces activités a été jugée satisfaisante d'un point de vue contrôle et gestion des risques par l'audit interne.

En parallèle, des spécialistes du contrôle interne fournissent de façon continue, soit de manière centralisée au sein de la direction du Contrôle financier, soit de manière décentralisée au sein de chaque fonction de l'entreprise (raffinage, lubrifiants et spécialités, lignes de vente carburants et combustibles, fonctions de support, etc.), formation et conseils sur la mise en œuvre des politiques de l'entreprise et les standards de contrôle. Ils aident également la direction de ces fonctions à évaluer périodiquement et sélectivement la bonne application des procédures et des contrôles en ligne par les différents niveaux de hiérarchie. En général, cette auto-évaluation a lieu entre les missions de contrôle indépendant conduites par l'audit interne.

Chaque dirigeant de l'entreprise doit chaque année, dans le cadre du processus annuel de clôture et de publication des comptes, certifier qu'à sa connaissance, les activités dont il est responsable ont été exécutées dans le respect des politiques et standards de l'entreprise et ont été correctement reflétées dans les livres comptables. Cette certification reprend explicitement un certain nombre de points clés du système de contrôle en place tel qu'évoqué ci-dessus. Elle doit identifier les éventuelles déviations aux standards de l'entreprise.

Enfin, les politiques de l'entreprise en matière de conduite des affaires sont rappelées annuellement à l'ensemble du personnel. Une revue de pratique des affaires, au cours de laquelle la totalité des employés, à tous les niveaux, se voient rappeler dans le détail l'ensemble des politiques en matière de conduite des affaires, se déroule tous les quatre ans par groupes de petite taille. Cette revue quadriennale, au même titre que la certification annuelle, permet à chacun d'obtenir toute clarification qu'il jugerait nécessaire auprès de sa hiérarchie, de la direction du Contrôle financier ou de la direction juridique.

Le 25 mars 2015.

**Hervé Brouhard**

Président du conseil d'administration et directeur général d'Esso S.A.F.

# Rapport des commissaires aux comptes

## sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Esso S.A.F.

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Esso S.A.F. et en application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### ■ Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante,
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L 225 37 du Code de commerce.

### ■ Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L 225 37 du Code de commerce.

Paris et Courbevoie, le 24 avril 2015

Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant**  
**Thornton International**

Vincent Papazian  
Associé

**Mazars**

Juliette Decoux-Guillemot  
Associée

# Présentation des mandataires sociaux et des administrateurs

## Mandataires sociaux d'Esso Société Anonyme Française en 2014

### ■ Mandats et fonctions



#### **Hervé BROUHARD (depuis le 18 juin 2014)**

**Global Logistics Optimization Advisor, Refining and Supply**, ExxonMobil Headquarter USA jusqu'au 30 juin 2014

**Président du conseil d'administration et Directeur Général** d'Esso Société Anonyme Française à compter du 18 juin 2014  
**Directeur Planning et Stratégie** d'Esso Société Anonyme Française à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014

**Président de :**

Esso France à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014  
Esso Raffinage à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014  
ExxonMobil France Holding S.A.S. à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014

**Gérant de :**

ExxonMobil Chemical France à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014  
ExxonMobil Investissement (qui est société gérante de Société Française ExxonMobil Chemical) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014  
Société Mobil de Recherche et de Fabrication de Lubrifiants et Assimilés (« S.F.L.A. ») à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014

**Administrateur** d'Esso Société Anonyme Française à compter du 18 juin 2014



#### **Francis DUSEUX (jusqu'au 18 juin 2014)**

**Administrateur** d'Esso Société Anonyme Française  
**Président du conseil d'administration et Directeur Général** d'Esso Société Anonyme Française jusqu'au

18 juin 2014

**Président de :**

Esso France jusqu'au 30 juin 2014  
Esso Raffinage jusqu'au 30 juin 2014  
ExxonMobil France Holding S.A.S. jusqu'au 30 juin 2014

**Gérant de :**

ExxonMobil Chemical France jusqu'au 30 juin 2014  
ExxonMobil Investissement (qui est société gérante de Société Française ExxonMobil Chemical) jusqu'au 30 juin 2014  
Société Mobil de Recherche et de Fabrication de Lubrifiants et Assimilés (« S.F.L.A. ») jusqu'au 30 juin 2014



#### **Dominique BADEL (jusqu'au 18 juin 2014)**

**Administrateur** d'Esso Société Anonyme Française jusqu'au 18 juin 2014



#### **Antoine du GUERNY**

**Directeur Administratif et Financier et Contrôleur** d'Esso Société Anonyme Française

**Président et Membre du Conseil de Surveillance** de Société Française ExxonMobil Chemical

**Administrateur** d'Esso Société Anonyme Française

**Représentant permanent** d'Esso Société Anonyme Française,

**Administrateur** de Société des Transports Pétroliers par Pipelines (TRAPIL)



#### **Jean-Pierre MICHEL (depuis le 18 juin 2014)**

**Membre du Directoire et Directeur Général** en charge des opérations de Vallourec

**Président du Conseil de surveillance** de Vallourec

Deutschland GmbH

**Directeur Général** de Vallourec Tubes

**Gérant** de Vallourec One

**Membre du Comité Exécutif** de Vallourec Star, LP (États-Unis)

**Administrateur** de :

Esso Société Anonyme Française à compter du 18 juin 2014

Vallourec Drilling Products USA, Inc (États-Unis)

Vallourec Heat Exchanger Tubes

Vallourec Heat Exchanger Tubes Asia

Vallourec Holdings, Inc. (États-Unis)

Vallourec Industries, Inc. (États-Unis)

Vallourec Oil & Gas UK (Royaume-Uni)

Vallourec Services

Vallourec & Sumitomo Tubos Do Brasil (Brésil)

Vallourec Tubes

Vallourec Tubos Do Brasil S.A. (Brésil)

VAM USA LLC (États-Unis)

Vallourec USA Corporation (États-Unis)



#### **Marie-Hélène RONCORONI**

**Directeur Général Délégué** d'Établissements Peugeot Frères à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014

**Vice-Présidente du Conseil de Surveillance** de Peugeot S.A.

à compter du 29 juillet 2014

**Vice-Présidente** de FFP

**Administrateur** de :

Assurance Mutuelles de France

Esso Société Anonyme Française

Établissements Peugeot Frères

FFP

LISI depuis le 23 avril 2014

Société Anonyme de Participations - SAPAR

**Représentant permanent** de :

Établissements Peugeot Frères au Conseil de Surveillance de Peugeot

S.A. depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014

Société Anonyme de Participations - SAPAR, Administrateur de Société

des Immeubles de Franche-Comté jusqu'au 29 septembre 2014



#### **Pierre VERLUCA (jusqu'au 18 juin 2014)**

**Administrateur** d'Esso Société Anonyme Française jusqu'au 18 juin 2014



#### **Marie-Françoise WALBAUM**

**Administrateur** de :

Esso Société Anonyme Française

FFP

THALES

Vigeo

IMERYS

**Censeur** d'Isatis Capital à compter du 4 mars 2014

## Présentation des administrateurs dont la nomination est proposée à l'assemblée générale 2015



### Hervé BROUHARD

Date de naissance : 24 septembre 1961

#### Formation :

Ingénieur – École Nationale Supérieure d'Électricité et de Mécanique de Nancy

#### Fonction exercée actuellement :

Président du conseil d'administration et directeur général d'Esso S.A.F. Advisor Global Logistics Optimization, Refining and Supply, ExxonMobil HeadQuarter, Fairfax, Virginia, USA

#### Fonctions exercées dans d'autres sociétés

Président d'Esso France  
Président d'ExxonMobil France Holding S.A.S.  
Président d'Esso Raffinage  
Président de Société Mobil de Recherche et de Fabrication de Lubrifiants et Assimilés S.A.S.  
Gérant d'ExxonMobil Chemical France

Gérant d'ExxonMobil Investissement S.A.R.L., société gérante de Société Française ExxonMobil Chemical S.C.A.

#### Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :

Directeur Usine Entités Adhésion et Additifs  
Directeur Opérations site Chimique de Notre-Dame-de-Gravenchon

**Nombre d'actions de la société détenues : 5**



### Jean-Pierre MICHEL

Date de naissance : 17 mai 1955

#### Formation :

Ingénieur de l'École Polytechnique

#### Fonction exercée actuellement :

Depuis 5 ans membre du Directoire de Vallourec et Directeur Général en charge des Opérations

#### Mandats sociaux exercés dans différentes sociétés

(voir liste dans la présentation des mandataires sociaux)

**Nombre d'actions de la société détenues : 100**



### Marie-Hélène RONCORONI

Date de naissance : 17 novembre 1960

#### Formation :

IEP Paris

#### Fonction exercée actuellement :

Directeur Général Délégué d'Établissements Peugeot Frères  
Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

#### Mandats sociaux exercés dans différentes sociétés

(voir liste dans la présentation des mandataires sociaux).

**Nombre d'actions de la société détenues : 5**



### Philippe DUCOM

Date de naissance : 5 janvier 1965

#### Formation :

École Polytechnique, École des Mines de Paris  
(Ingénieur civil)

#### Fonction exercée actuellement :

Président d'ExxonMobil Saudi Arabia Inc., Arabie saoudite

#### Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :

2013 – 2014 : ExxonMobil Europe Middle-East Africa Chemical Manufacturing Director

2012 : Chairman of the Board, TonenGeneral

2011 : President TonenGeneral and ExxonMobil Lead Country Manager, Japon

2009 : President Tonen Chemical Company

**Nombre d'actions de la société détenues : 5**



### Marie-Françoise WALBAUM

Date de naissance : 18 mars 1950

#### Formation :

Diplômée en sociologie, licenciée en sciences économiques

#### Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :

Responsabilité des activités participations compte propre du groupe BNP PARIBAS (actions cotées, actions non cotées, fonds d'investissement)

Private Equity de 2006 à 2012

#### Mandats sociaux dans différentes sociétés

(voir liste dans la présentation des mandataires sociaux)

**Nombre d'actions de la société détenues : 5**



### Antoine du GUERNY

Date de naissance : 9 mai 1959

#### Formation :

École Supérieure de Commerce de Paris  
Maîtrise de droit des affaires de l'Université de Paris-Panthéon Assas

#### Fonction exercée actuellement :

Directeur administratif et financier et Contrôleur d'Esso S.A.F. depuis 2004

#### Fonctions exercées dans d'autres sociétés

Président du conseil de surveillance de la Société Française ExxonMobil Chemical

Représentant permanent d'Esso S.A.F., administrateur de la Société des Transports Pétroliers par Pipelines (TRAPIL)

**Nombre d'actions de la société détenues : 5**

# Rémunération des mandataires sociaux

Lors de sa réunion du 28 novembre 2008, le conseil d'administration d'Esso S.A.F. a examiné les recommandations adoptées par l'AFEP et le Medef le 6 octobre 2008 concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Le conseil d'administration a décidé d'adopter ces recommandations à l'exception toutefois du non cumul contrat de travail et mandat social. Sur ce point précis, le conseil a considéré que ce cumul reste acceptable en son sein compte tenu de la structure de l'actionnariat de la société et de la pratique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants salariés qui est établie en parfaite cohérence avec le système de rémunération de l'ensemble des salariés du groupe. Les tableaux de rémunérations concernent les membres du conseil d'administration d'Esso S.A.F. :

## Mandataire social dirigeant salarié d'Esso S.A.F. :

Monsieur Francis Duseux, président du conseil d'administration et directeur général jusqu'au 18/06/2014 et Monsieur Hervé Brouhard à partir de cette même date.

## Mandataires sociaux non dirigeants :

Madame Marie-Françoise Walbaum, Monsieur Antoine du Guerny, directeur administratif et financier, Madame Marie-Hélène Roncoroni, Monsieur Francis Duseux à partir du 18/06/2014, Monsieur Jean-Pierre Michel.

## 1- Tableau de synthèse des rémunérations en euros et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Monsieur Francis Duseux	2013	2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)*	610 180	499 885
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	767 044	-

Monsieur Hervé Brouhard	2013	2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)**	364 700 (1)	344 423 (1)
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	264 979 (1)	344 815

\*Dont valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 2) 101 997 euros en 2013.

\*\*Dont valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 2) 24 032 euros en 2013 et 31 302 euros en 2014.

(1) Dont rémunérations dues au titre de son détachement auprès de la société ExxonMobil Refining & Supply aux États-Unis 364 700 euros en 2013 et 144 963 euros en 2014, et dont valorisation des actions de performance attribuées au titre de son détachement auprès de la société ExxonMobil Refining & Supply aux États-Unis 264 979 euros en 2013.

## 2- Tableau récapitulatif des rémunérations en euros de chaque dirigeant mandataire social

Monsieur Francis Duseux	Montants au titre de 2013		Montants au titre de 2014	
	dûs	versés	dûs	versés
Rémunération fixe	290 796	290 796	147 450	147 450
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle (1)	101 997	0	52 653	114 499
Rémunération exceptionnelle (1)	101 941	101 941	52 640	52 640
Jetons de présence	-	-	-	-
Autres (2)	92 309	92 309	105 783	105 783
Avantages en nature, participation et intéressement (3)	23 138	23 138	141 360	141 360
Total en euros	610 180	508 184	499 885	561 732

Monsieur Hervé Brouhard	Montants au titre de 2013		Montants au titre de 2014	
	dûs	versés	dûs	versés
Rémunération fixe	194 527	194 527	201 242	201 242
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle (1)	24 032	-	31 302	21 487
Rémunération exceptionnelle (1)	23 991	23 991	31 310	31 310
Jetons de présence	-	-	-	-
Autres (2)	28 719	28 719	33 147	33 147
Avantages en nature, participation et intéressement (3)	93 431	93 431	47 422	47 422
Total en euros	364 700	340 668(*)	344 423	334 608(*)

(\*) Dont rémunérations perçues au titre de son détachement auprès de la société ExxonMobil Refining & Supply aux États-Unis 340 668 euros en 2013 et 177 613 euros en 2014.

(1) Rémunérations versées à discrétion d'Exxon Mobil Corporation et dépendant du niveau de responsabilités et de la contribution du personnel concerné. La rémunération variable pluriannuelle n'est payée que lorsqu'un montant prédéterminé de bénéfice par action d'Exxon Mobil Corporation a été atteint. La rémunération exceptionnelle est payée dans l'année d'attribution. Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales employeur.

(2) Paiement par Exxon Mobil Corporation de dividendes équivalents sur les actions ou unités d'actions de performance attribuées (voir tableaux 4 et 5) et non encore débloquées et sur lesquels Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales employeur.

(3) Ces avantages correspondent à une voiture de fonction, à la participation et intéressement résultant de l'exercice précédent et à l'abondement par l'employeur aux versements sur le Plan d'Épargne Entreprise. L'indemnité de départ en retraite de Monsieur Francis Duseux d'une part et les indemnités liées à l'expatriation de Monsieur Hervé Brouhard auprès de ExxonMobil Refining & Supply aux États-Unis de 2013 et jusqu'au 31 mai 2014 d'autre part sont incluses dans cette rubrique. Tous ces avantages découlent de la politique générale de l'emploi en vigueur chez Esso S.A.F.

### 3- Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçues en euros par les mandataires sociaux non dirigeants

Jetons de présence	Montants versés en 2013	Montants versés en 2014
<b>Madame Marie- Françoise Walbaum</b>	34 000 (1)	28 333 (1)
<b>Monsieur Dominique Badel</b>	34 000 (1)	-
Monsieur Jean Pierre Michel	-	17 000
Madame Marie- Hélène Roncoroni	17 000 (1)	34 000 (1)
Monsieur Pierre Verluca	34 000 (1)	-
Monsieur Francis Duseux (à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2014)	-	25 500 (1)
<b>Total des jetons de présence en euros</b>	<b>119 000</b>	<b>104 833</b>
<b>Autres rémunérations</b>		
Monsieur Antoine du Guerny		
- Rémunération fixe	214 242	215 131
- Rémunération variable pluriannuelle (3)	-	29 137
Rémunération exceptionnelle (3)	18 307	25 193
Jetons de présence	-	-
- Autres (3)	27 693	28 134
Avantages en nature, participation et intéressement (3)	15 513	8 156
- Autres rémunérations	(2)	(2)

Les jetons de présence versés par Esso S.A.F. concernent les séances du conseil d'administration et du comité d'audit. Les administrateurs salariés ne touchent pas de jetons de présence.

(1) Y compris jetons de présence versés au titre du comité.

Autres rémunérations :

(2) Voir détail fourni dans les tableaux 4 et 5.

(3) Les éléments de rémunération versés au mandataire social salarié non dirigeant sont identiques aux éléments de rémunération du mandataire social dirigeant. Se référer aux explications présentées en notes du tableau n° 2.

### 4- Actions de performance attribuées à chaque mandataire social concerné

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	
N° et date du plan	(1)
Valeur unitaire	76,63 €
Date d'attribution	25/11/2014
Date de disponibilité des actions ou unités d'actions	50 % le 25/11/2017 50 % le 25/11/2021
<b>Liste nominative</b>	
Monsieur Hervé Brouhard	4 500
Monsieur Antoine du Guerny	3 000

(1) Attribution gratuite d'actions ou d'unités d'actions Exxon Mobil Corporation en 2014, à la discrétion d'Exxon Mobil Corporation et dépendante du niveau de responsabilités et de la contribution du personnel concerné. 50 % des actions ou unités d'actions attribuées sont bloquées pendant 3 ans, le solde restant bloqué 4 années supplémentaires. Pendant la période de blocage, les attributaires bénéficient du paiement des dividendes (ou de dividendes équivalents pour les unités d'actions) payés par Exxon Mobil Corporation. À titre d'information, le cours de l'action ExxonMobil retenu était de 95,200 \$ pour la date du 25/11/2014, soit 76,63 euros (taux de change de 1,24241 \$/€ au 25/11/2014).

Esso S.A.F. n'a pas de plan d'attribution de ses actions.

## 5- Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social concerné

Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux concernés (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Monsieur Francis Duseux (2)	(1)	5 500 3 300	73,13 € 72,88 €	2011 2007
Monsieur Hervé Brouhard (2)	(1)	1 500 1 500	73,13 € 72,88 €	2011 2007
Monsieur Antoine du Guerny	(1)	1 100 2 250	73,13 € 72,88 €	2011 2007

Actions ou unités d'actions Exxon Mobil Corporation devenues disponibles à l'issue d'une période de blocage de trois ou sept ans après leur attribution.

(1) Les montants correspondants au déblocage des actions ou unités d'actions attribuées et débloquées par Exxon Mobil Corporation sont traités comme des salaires sur lesquels Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales. À titre d'information, pour les actions attribuées en 2011, le cours de l'action ExxonMobil retenu était de 91,290 \$ correspondant à la date de déblocage du 30/11/2014, soit 73,13 euros (taux de change de 1,2483 \$/€ au 30/11/2014). Pour les actions attribuées en 2007, le cours de l'action ExxonMobil retenu était de 90,9800 \$ correspondant à la date de déblocage du 28/11/2014 soit 72,88 euros (taux de change de 1,2483 \$/euros au 28/11/2014).

(2) Rappel des attributions d'actions ou unités d'actions Exxon Mobil Corporation attribuées aux dirigeants mandataires sociaux, au cours des années précédentes et non encore disponibles :  
Monsieur Francis Duseux (dirigeant jusqu'au 18 juin 2014) : année 2008 : 4 400, année 2009 : 5 500, année 2010 : 5 500, année 2011 : 5 500, année 2012 : 11 000, année 2013 : 11 000  
Monsieur Hervé Brouhard : année 2008 : 1 500, année 2009 : 1 500, année 2010 : 1 500, année 2011 : 1 500, année 2012 : 3 400, année 2013 : 3 800.

## 6- Information sur les attributions d'options d'actions aux mandataires sociaux et aux dix principaux attributaires salariés du groupe Esso S.A.F. conformément à l'article L 225-184 du Code de commerce

Au 31/12/2014, il n'y avait aucun programme ouvert d'attribution d'options d'actions bénéficiant au mandataire social dirigeant d'Esso S.A.F., aux mandataires sociaux ou salariés d'Esso S.A.F.

## 7- Autres engagements vis-à-vis des dirigeants mandataires sociaux au 31 décembre 2014

	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Monsieur Hervé Brouhard (2)	X (1)		X (2)			X (3)		X (3)

(1) Le conseil d'administration de la société dans sa séance du 28 novembre 2008 a considéré que le cumul contrat de travail de salarié de la société Esso S.A.F. et mandat social restait acceptable en l'espèce compte tenu de la structure de l'actionariat de la société et de la pratique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants salariés qui est établie en parfaite cohérence avec le système de rémunération de l'ensemble des salariés du groupe.

(2) Un dirigeant mandataire social salarié d'Esso S.A.F. bénéficie des mêmes régimes de retraite supplémentaires et de prévoyance que ceux applicables à tous les salariés de la société, en particulier au 31/12/2014 :

- un régime de retraite supplémentaire à prestations définies ne pouvant être liquidé que sous la condition de finir sa carrière comme salarié d'Esso S.A.F., avec une acquisition de garantie de retraite totale, après prise en compte des régimes nationaux, correspondant actuellement à 1,65 % (1,9 % jusqu'en 1996) du salaire brut de fin de carrière du salarié par année de présence dans l'entreprise et qui est donc progressive tout au long de la carrière des intéressés,
- un plan additionnel de retraite supplémentaire par capitalisation à cotisations définies qui sont versées à la fois par le salarié et l'employeur. En 2014, Esso S.A.F. a cotisé à hauteur de 2 215 euros pour Monsieur Hervé Brouhard qui a lui-même versé 1 352 euros.

(3) La société n'a aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux, dirigeants ou non dirigeants, correspondant à des éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci, ou encore à l'existence d'une clause de non concurrence, à l'exception des engagements au titre du régime de retraite supplémentaire applicable aux salariés d'Esso S.A.F.

La société n'a pas été informée de l'existence d'opérations réalisées sur ses titres durant l'exercice 2014 par ses dirigeants et/ou les personnes qui leur sont liées, conformément à l'article L 621-18-2 du code monétaire et financier.

# Projets de Résolutions

## Assemblée générale mixte du 24 juin 2015

### Décisions prises dans les conditions d'une assemblée générale ordinaire

#### Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2014 approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés et les comptes annuels d'Esso S.A.F. de cet exercice. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter les résultats disponibles, à savoir :

Perte de l'exercice 2014	(568 095 267,14) euros
Report à nouveau avant affectation	101 977 523,37 euros
<b>Total</b>	<b>(466 117 743,77) euros</b>

Dont l'affectation suivante est proposée :

Report à nouveau après affectation	(466 117 743,77) euros
<b>soit un total de :</b>	<b>(466 117 743,77) euros</b>

L'assemblée générale constate que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions à rémunérer	Dividende net
2011	12 854 578	4,00 euros
2012	12 854 578	2,00 euros
2013	12 854 578	-

#### Troisième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de prélever 470 millions d'euros de la réserve facultative pour fluctuation des cours constituée au cours des exercices précédents pour l'affecter au report à nouveau de la manière suivante :

Report à nouveau avant prélèvement	(466 117 743,77) euros
Prélèvement sur la réserve facultative	470 000 000,00 euros
Report à nouveau après prélèvement	3 882 256,23 euros

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce déclare approuver ces conventions ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les engagements visés à l'article L 225-42-1 du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les engagements qui y sont visés.

#### Sixième résolution

L'assemblée générale donne aux Administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice 2014.

#### Septième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Hervé Brouhard pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

#### Huitième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Antoine du Guerny pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

#### Neuvième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Pierre Michel pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

## Dixième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Marie-Hélène Roncoroni pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

## Onzième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Marie-Françoise Walbaum pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

## Douzième résolution

L'assemblée générale nomme Administrateur Monsieur Philippe Ducom pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

## Treizième résolution

L'assemblée générale fixe à 87 500 euros le montant brut des jetons de présence alloués au conseil d'administration pour 2015.

# Décisions prises dans les conditions d'une assemblée générale extraordinaire

## Quatorzième résolution

*(modification de l'article 8 des statuts afin de ne pas conférer de droit de vote double conformément au dernier alinéa de l'article L 225-123 du Code de commerce)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, et connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide, conformément au dernier alinéa de l'article L 225-123 du Code de commerce institué par l'article 7 de la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle :

- de ne pas conférer de droit de vote double (i) aux actions de la société entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire (ii) ainsi qu'aux actions nominatives de la société attribuées gratuitement dans le cadre d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à un actionnaire ; et

- en conséquence, de rajouter comme suit un alinéa à l'article 8 des statuts de la société :

« 6. - Le droit de vote attaché aux actions de la société est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action de la société donne droit à une voix. Les actions de la société (y compris les actions de la société qui pourraient être attribuées gratuitement dans le cadre d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission) ne bénéficient pas du droit de vote double conformément au dernier alinéa de l'article L 225-123 du Code de commerce. »

## Quinzième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

# Rapport du conseil d'administration sur la proposition de suppression du droit de vote double

La loi n° 2014-384 du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle, dite Loi Florange, prévoit la généralisation du droit de vote double aux actionnaires de sociétés cotées sur un marché réglementé détenant des actions sous la forme nominative depuis plus de deux ans afin de récompenser les actionnaires de longue date. Ainsi les actions nominatives toujours détenues, depuis au moins deux ans, au nom du même actionnaire, disposeraient à partir du 3 avril 2016, d'un droit de vote double, en l'absence de décision contraire des actionnaires.

Nous vous proposons de maintenir le principe actuel que chaque action de la société donne droit à une seule voix.

En conséquence, conformément au dernier alinéa de l'article L 225-123 du Code de commerce institué par l'article 7

de la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014, nous vous proposons de modifier les dispositions des statuts de la société afin de ne pas conférer de droit de vote double (i) aux actions de la société entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire, (ii) ni aux actions nominatives de la société attribuées gratuitement dans le cadre d'une augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à un actionnaire.

Nous vous remercions donc de bien vouloir voter en faveur de la résolution n° 14 du projet de résolutions.

## Principaux facteurs de risques

Le groupe Esso S.A.F. est exposé à certains facteurs de risques qui sont liés tant à l'exercice de ses activités de raffinage et de distribution des produits pétroliers qu'à l'environnement réglementaire commercial ou financier des marchés dans lesquels il opère, principalement :

- risques liés l'activité de Raffinage Distribution,
- risques industriels et environnementaux,
- risques accidentels et politique d'assurance,
- risques de marché : matières premières et produits pétroliers,
- risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d'intérêts,
- risques de crédit,
- risque de liquidité,
- autres risques :
  - risques de non-conformité,
  - risques liés aux systèmes d'information.

La description de ces principaux facteurs de risques et incertitudes figure dans la note annexe 25 des comptes consolidés.

Le rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et procédures de contrôle interne et de gestion des risques (p. 28) expose l'approche de la société en matière de gestion des risques par des systèmes de gestion spécifiques qui permettent d'identifier et de prévenir les risques opérationnels ou financiers significatifs dans les différentes activités de la société et en particulier les opérations des sites industriels, la qualité des produits, la protection industrielle ou encore de la gestion de projets.

Ainsi, afin de gérer les risques et de prévenir tous les types d'incidents opérationnels le système OIMS (*Operations Integrity Management System*) de gestion de l'intégrité des opérations et l'EBP (*Environnement Business Planning*) permettent à la société de respecter les normes opérationnelles les plus sévères sur le plan de la sécurité, de la santé et de la protection de l'environnement comme cela est également exposé dans le rapport sur le Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale (p. 42).

## Procédures et litiges en cours

Au 31 décembre 2014, plusieurs procédures sont en cours concernant le groupe Esso S.A.F. L'évolution des principales procédures en cours en est précisée dans la note annexe 26 des comptes consolidés

## Informations sur les délais de paiement

En application de l'article L 441-6-1 du Code de commerce (Loi de Modernisation de l'Économie-LME- n° 2008-776 du 04 août 2008) le tableau ci-dessous donne la décomposition du solde des dettes fournisseurs inscrites au bilan du groupe Esso S.A.F. par date d'échéance.

	Au 31 décembre 2014	Montant des dettes échues	Montant des dettes non échues	
			0-1 mois	1-2 mois
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	255,8	14,2	232,7	8,9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil	384,0		384,0	
<b>Total</b>	<b>639,8</b>	<b>14,2</b>	<b>616,7</b>	<b>8,9</b>

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2013 était la suivante :

	Au 31 décembre 2013	Montant des dettes échues	Montant des dettes non échues	
			0-1 mois	1-2 mois
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	301,1	20,2	271,6	9,3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil	583,5		583,5	
<b>Total</b>	<b>884,6</b>	<b>20,2</b>	<b>855,1</b>	<b>9,3</b>

## Montant global des charges non fiscalement déductibles

Le montant global des charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts (art. 223 quarter du CGI) s'établit à 349 201 euros pour le groupe Esso S.A.F. au titre de l'exercice 2014. Il s'agit de la partie non déductible des loyers versés dans le cadre de contrats de location longue durée d'automobiles.

Rapport  
RSE

# Responsabilité sociale, sociétale, et environnementale





Fournir de l'énergie en toute sécurité, réduire l'empreinte environnementale, miser sur l'efficacité énergétique et contribuer au développement économique, voilà les enjeux majeurs qu'Esso s'engage à mettre au cœur de ses ambitions.

---

p.44

Sécurité et santé

---

p.48

Données sociales

---

p.52

Données environnementales

---

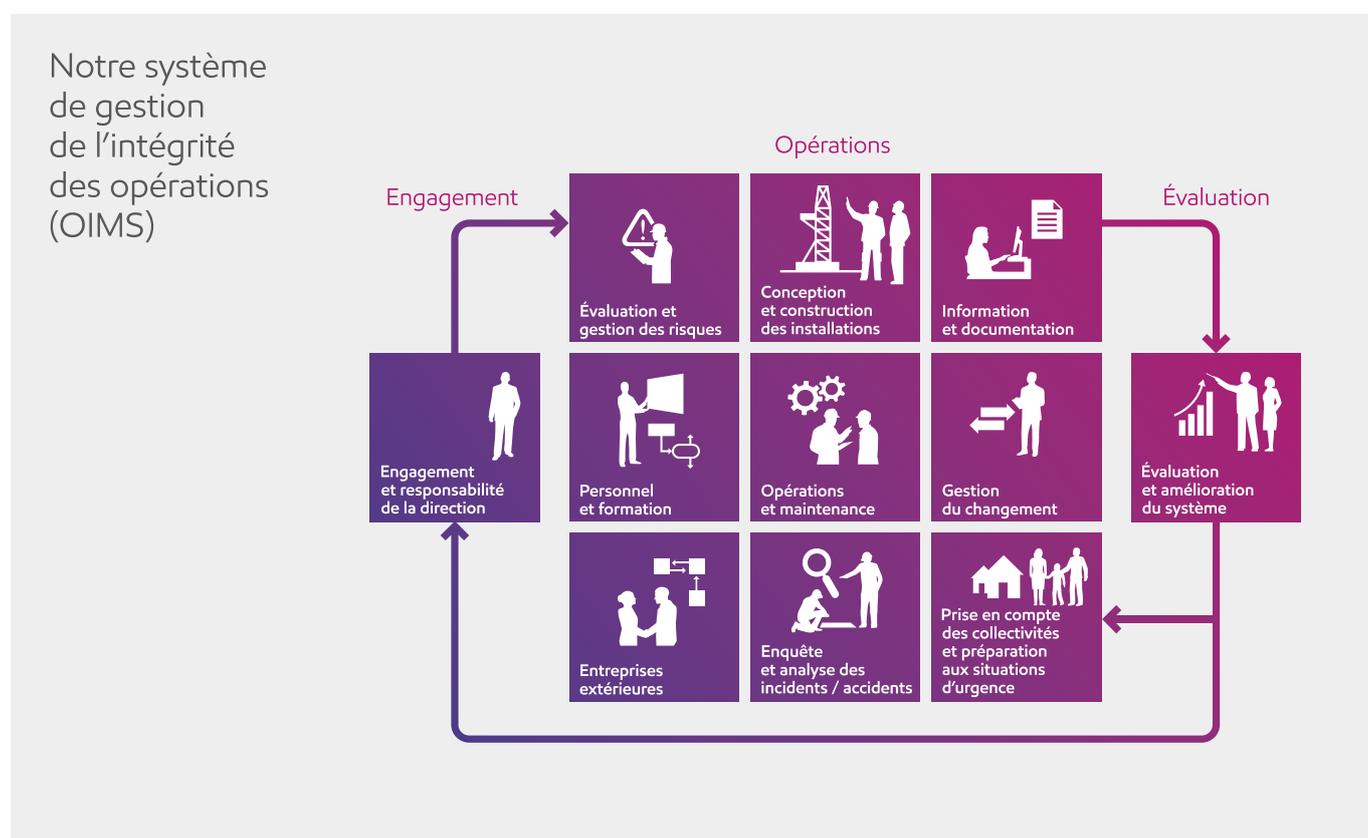
p.58

Données sociétales

# Sécurité et santé



Veiller sur la sécurité et la santé des personnes se concrétise par des actes quotidiens. Grâce à de multiples dispositifs de sensibilisation et de formation, et à la mise en place de procédures éprouvées, Esso s'engage chaque année à aller plus loin que la simple garantie de conditions de travail sûres. Son objectif : donner véritablement à chacun les outils pour être le garant de sa propre sécurité et de celle des autres.



Ce rapport concerne les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du groupe Esso, soit Esso S.A.F., Esso Raffinage et Worex, un ensemble désigné comme « le groupe » dans ce rapport. Le périmètre d'application est défini en fonction de chaque indicateur de performance et sera détaillé explicitement dans le paragraphe concerné. L'UES\* ESAF-ERSAS concerne les sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage. \*Unité Économique et Sociale

# La sécurité, au cœur de chacune de nos activités

Esso suit les standards de sécurité du groupe ExxonMobil, reconnus comme les plus élevés de l'industrie. En entreprise responsable, elle considère que sécurité et sûreté sont des garanties essentielles. Plus qu'une priorité, c'est une valeur fondamentale. La première des responsabilités qui en découlent est d'assurer un environnement de travail sans accident pour le personnel. Le groupe s'appuie principalement sur deux outils de gestion et de prévention des risques : le système OIMS et le programme LPS. Grâce à ces dispositifs, Esso tend chaque jour à s'approcher de son objectif « personne ne se blesse dans ses installations ». Ce devoir moral est aussi le gage d'une plus grande fiabilité des processus de production et d'une meilleure efficacité.

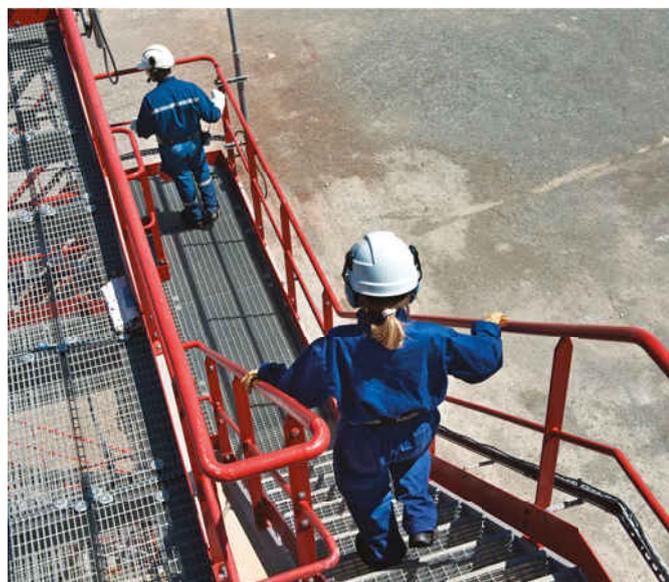
## ■ L'OIMS, un outil-clé de la politique sécurité du groupe

Depuis 1991, le groupe utilise son propre système mondial de gestion de la sécurité, de l'hygiène et de l'environnement, baptisé OIMS (*Operating Integrity Management System*). Véritable pierre angulaire en matière de gestion des risques et de la performance, ce système se compose de onze éléments relatifs notamment à la sécurité des procédés et des produits, à la performance environnementale et à l'engagement de la direction. L'OIMS exige de vérifier que les résultats obtenus pour chacun de ces éléments soient en conformité avec les niveaux de satisfaction visés. Dans une optique d'amélioration constante, son cadre est périodiquement optimisé avec les « meilleures pratiques », et les niveaux de satisfaction sont évalués formellement tous les trois ans. Depuis la recherche jusqu'à la commercialisation des produits, l'OIMS couvre l'ensemble des activités de la société.

Depuis les débuts de l'OIMS au sein du groupe ExxonMobil, la performance HSE (Hygiène - Sécurité - Environnement) du groupe s'est nettement améliorée et le nombre d'accidents de travail avec arrêt a été réduit de manière significative.

# 1,31

taux de fréquence des accidents  
du travail avec arrêt\*



## De bons résultats sécurité pour 2014

2014 s'est révélée très satisfaisante en termes de sécurité puisque le groupe affiche des résultats remarquables dans ce domaine. Au vu du référentiel ExxonMobil commun à toutes les sociétés du groupe, les performances sécurité du groupe Esso sont d'ailleurs meilleures que celles de la plupart des autres filiales. Par exemple, la raffinerie de Fos n'a aucun accident à déplorer cette année.

En vue de l'amélioration continue de la sécurité sur les sites, un travail de fond se poursuit sur la compréhension des risques, la meilleure utilisation par les employés des outils à disposition pour appréhender ces risques, l'implication des superviseurs par le contrôle des bons comportements sur le terrain et l'intransigeance face au non-respect des règles « qui sauvent des vies ».

## Résultats du groupe Esso pour l'année 2014

Accidents de travail et de trajet au 31 décembre 2014	
Accidents de travail avec arrêt survenus dans l'année	4
Accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail	3
Accidents mortels :	0
- de travail	0
- de trajet	0
Taux de fréquence des accidents du groupe Esso*	1,31
Taux de fréquence des accidents, incluant le personnel des sociétés intervenantes	0,65
Taux de gravité des incidents du groupe Esso**	0,069

**Ces résultats confirment le bien-fondé des politiques de sécurité, la pertinence des outils mis en place pour le raffinage et l'efficacité des comportements des collaborateurs.**

Le taux de fréquence des accidents en France se situait en 2013 à 22,7 pour l'industrie en générale et à 2,5 pour l'industrie pétrolière.

L'entreprise Worex réalise une bonne performance, sans incident de personne sur le lieu de travail en 2014, sur toutes ses lignes d'activités. Worex a su tirer les enseignements des résultats décevants de 2013 en prenant les mesures nécessaires, notamment avec une formation développée pour ses chauffeurs de camions. **i**

## Des records de sécurité

- Au 31 décembre 2014, la raffinerie de Fos-sur-Mer a célébré 25 ans sans aucun accident.
- L'usine de lubrifiants de Gravenchon a célébré 27 ans sans accident pour son personnel.

## Préserver les personnes

Persuadé que le meilleur moyen de respecter ses engagements est d'avoir un personnel compétent et mobilisé avec des pratiques d'opérations sécurisées, le groupe est également convaincu que tout incident ou accident est évitable. Reconnaître les risques potentiels en amont pour les prévenir fait donc pleinement partie de ses objectifs.

## ■ Encourager les bons comportements avec LPS

À l'origine de la majorité des accidents, le comportement humain fait l'objet d'une attention toute particulière grâce au programme LPS (*Loss Prevention System*) mis en place en 2011. Ce système

\* Taux de fréquence des accidents : calculé sur la base du nombre d'accidents de travail avec arrêt de travail par million d'heures travaillées.

\*\* Taux de gravité des incidents : (jours indemnisés/nb d'heures travaillées) x 1 000.

de prévention a pour but d'influencer positivement les comportements sur le lieu de travail. Il se présente sous la forme d'une évaluation par les collaborateurs des risques potentiels associés à une situation donnée, et s'intègre pleinement dans leur journée de travail. Reposant sur sept étapes, il permet d'anticiper et de comprendre les risques pour en réduire l'occurrence. Il vise à développer les bons réflexes et à transformer un exercice encadré en une démarche spontanée réalisée de manière proactive. Le management joue un rôle clé dans cet accompagnement en incitant son personnel à être acteur de sa propre sécurité et garant de celle des autres. Ce pilotage permanent permet l'amélioration visible des comportements.

### ■ Assurer une formation de qualité

Au sein des sociétés du groupe, une part importante du budget de formation est consacrée à la sécurité. Dès son intégration dans la société et tout au long de son parcours professionnel, chaque collaborateur est régulièrement sensibilisé aux règles sécurité, à l'analyse et à la prévention des risques, et aux outils à sa disposition. La société porte également une attention croissante à la cyber-sécurité et à la protection des données. En 2014, la société a atteint son objectif de former la totalité du personnel aux risques et aux mesures de sécurité dans les systèmes informatiques. Des formations ponctuelles couvrant d'autres thèmes ont également été dispensées : sécurité routière, prévention incendie, sécurité domestique, interventions en situation d'urgence, sensibilisation aux addictions, sensibilisation à l'inattention dans le cadre d'un risque industriel, et formations sur le leadership en matière de sécurité pour les superviseurs du groupe et des entreprises intervenantes.

0,069  
taux de gravité\*

### ■ Impliquer tout le personnel, toute l'année

La société considère chaque collaborateur comme un acteur clé de la sécurité. À ce titre, tous les employés bénéficient d'une sensibilisation quotidienne ainsi que de temps d'échanges autour de ce sujet. Chaque année, une journée sécurité avec des ateliers et conférences est organisée pour le personnel au siège social ainsi que sur le site de Fos-sur-Mer. À Notre-Dame-de-Gravenchon, une semaine entière est dédiée à ces manifestations. Esso S.A.F. et Esso Raffinage comptent également plusieurs groupes de travail pluridisciplinaires constitués de volontaires intervenant auprès de leurs collègues sur les sites industriels et au siège social. En parallèle, le groupe développe des échanges de bonnes pratiques et d'expériences avec d'autres sociétés.



## Partager l'expérience sécurité avec les parties prenantes

La direction et le personnel participent activement à des initiatives conjointes avec les communes voisines des sites industriels du groupe.

C'est le cas notamment avec l'événement « Sept jours pour comprendre la sécurité » organisé par la mairie de Notre-Dame-de-Gravenchon. Les groupes de volontaires de la société y sont représentés et partagent avec le public leur passion de la sécurité. De multiples manifestations sont proposées au public autour de la sécurité industrielle ou domestique, du maniement des extincteurs, ou encore des risques naturels ou de la cybercriminalité.

## Favoriser la sécurité industrielle

### ■ Faire avancer les PPRT

Le groupe a la volonté d'assurer non seulement la sécurité de son personnel, mais aussi celle des personnes résidant à proximité de ses installations. Pour réduire les risques près des sites industriels, la loi Bachelot de 2003 a instauré l'obligation d'élaborer un PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) pour les installations classées Seveso seuil haut. L'élaboration de ce plan se compose de plusieurs étapes, de la prescription jusqu'à son approbation finale, ce qui implique un long processus de concertations et de discussions. En août 2014, le PPRT de la zone de Port-Jérôme a été approuvé. Celui relatif au site de Fos-sur-Mer est toujours en cours d'élaboration, après une quatrième réunion des Personnes et Organismes Associés (POA). Un nouveau PPRT va être prescrit autour du dépôt Esso de Toulouse, après l'annulation en 2012 d'un premier plan approuvé en 2010. Les PPRT concernant le dépôt de Lyon et celui de Villette-de-Vienne devraient être approuvés en 2015, celui du dépôt de Villeneuve-le-Roi en 2016.

### ■ Informer les riverains

En partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales, Esso publie une brochure d'informations à destination des riverains sur la conduite à tenir en cas de déclenchement d'une sirène dans le cadre d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

### ■ Étendre les standards de sécurité à nos partenaires avec le MASE

Créé en 1990 par Esso S.A.F., le MASE (Manuel d'Assurance Sécurité Entreprise) est un système dont le principal objectif est l'amélioration continue des performances sécurité, hygiène et environnement des entreprises intervenantes et des donneurs d'ordres. Sa vocation est de permettre une meilleure compréhension mutuelle et une mise en place rigoureuse d'un système de management harmonisé et performant. La certification sécurité MASE est aujourd'hui une référence pour les fournisseurs et donneurs d'ordres des zones industrielles de sept bassins industriels français, dont notamment à Fos-sur-Mer et à Notre-Dame-de-Gravenchon où le groupe est implanté.

\*Taux de gravité des incidents : (jours indemnisés/nb d'heures travaillées) x 1 000.

# La santé du personnel, des consommateurs, et des riverains : une priorité

## Une équipe efficace au service de la santé du personnel...

### ■ Assurer un suivi médical général...

Les services de santé du groupe assurent un suivi médical complet des salariés et leur offrent un bilan médical à fréquence régulière (tous les 6 à 18 mois). Ils diffusent au personnel les informations ayant trait à la santé, le sensibilisent et le conseillent face aux divers risques sanitaires. Ils sont en relation avec les différents acteurs de l'entreprise. Les médecins du travail sont membres du CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) et sont en lien permanent avec l'ensemble des partenaires et acteurs du monde de la santé. En cas d'accident, ils sont suffisamment performants, équipés et entraînés pour prendre en charge des urgences sur site.

### ■ ... Et un suivi des risques professionnels spécifiques

Les services médicaux opèrent une prévention et un dépistage méticuleux des maladies professionnelles liées aux risques spécifiques de notre secteur d'activité, à l'environnement industriel ou aux conditions de travail de certains métiers. En premier lieu, les niveaux d'exposition à d'éventuelles substances nocives sont évalués avec la plus grande attention et une fiche individuelle d'exposition est établie pour chaque salarié. Ainsi, pour chaque poste et tâche, les expositions potentielles aux risques chimiques, physiques et biologiques sont caractérisées quantitativement, qualitativement et régulièrement actualisées. Des groupes d'exposition homogène sont ainsi identifiés, ce qui permet des actions de prévention et de suivi ciblées.

### Prévenir les risques sanitaires

Avant tous les grands travaux, la consultation de l'équipe médicale est systématique : l'hygiène industrielle a un rôle-clé dans la prévention du risque sanitaire et accompagne les projets de grands travaux, de leur conception jusqu'à leur phase finale.

Par ailleurs, un programme de contrôle et de prévention de la tuberculose et du paludisme a été développé pour le personnel expatrié ou voyageant.

Pour le personnel de bureau, les sociétés du groupe ont mis en place un programme pour l'ergonomie des postes de travail afin de prévenir notamment les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS). L'objectif de ce programme est d'évaluer les besoins éventuels en matériel ergonomique pour rendre le mode de travail sédentaire le plus confortable possible. Une évaluation des postes est réalisée pour chaque salarié de bureau, y compris le personnel détaché ou travaillant à domicile.

L'attention des services médicaux porte également sur la prévention des risques psychosociaux. En 2012, la société a réalisé un diagnostic « Stress et bien-être au travail », en collaboration avec les organisations syndicales et avec l'aide d'un consultant extérieur. Ce diagnostic a permis à la direction des Ressources Humaines d'établir un plan d'action spécifique (voir Données sociales, page 51). La direction médicale est également sollicitée lors de tout projet de changement organisationnel majeur, pour accompagner le personnel et a mis en place en 2014 un programme spécifique pour accompagner le projet de restructuration du réseau de stations-service. Également, un Programme d'Aide Psychologique (PAP) est en place depuis 2008 pour les salariés et leurs familles. Il propose un suivi en toute confidentialité par des psychologues extérieurs. De plus, deux assistantes sociales apportent aide et écoute aux salariés qui le désirent, sur l'ensemble des sites du groupe.



### ■ Offrir des formations

Les services médicaux organisent régulièrement des actions de sensibilisation autour de sujets tels que la sécurité alimentaire, les bienfaits d'une activité physique régulière ou encore l'hygiène de vie dans le cadre d'un travail en quart. En parallèle, la société forme de nombreux Sauveteurs Secouriste du Travail (SST) et leur enseigne les gestes de premiers secours afin d'intervenir en attendant l'arrivée des secours spécialisés. Par les réflexes qu'ils acquièrent lors de leur formation, les SST peuvent jouer un rôle clé lors d'accidents dans le cadre professionnel, mais aussi dans leur vie quotidienne.

## ... Au service de la santé des consommateurs...

Préserver la santé des consommateurs est un prérequis indispensable à toute activité de production. Conformément à la réglementation européenne REACH, les services de santé d'Esso publient et réactualisent régulièrement des fiches de données de sécurité sur la nature et les effets sur la santé des produits commercialisés ou de leurs composants. Ces fiches sont consultables sur le site [www.esso.fr](http://www.esso.fr). Les médecins du travail du groupe sont en contact avec des médecins spécialistes et les centres hospitaliers pour apporter soutien et conseil en cas d'incident lié à l'un ou l'autre des produits développés par le groupe. En stations-service, le groupe suit scrupuleusement la réglementation visant à protéger les consommateurs finaux.

## ... Et de celle des riverains

Une étude d'évaluation des risques sanitaires est réalisée sur la zone de Port-Jérôme. Cette étude, menée dans le cadre du plan régional santé environnement de Haute-Normandie, n'a mis en évidence aucune influence marquée des rejets atmosphériques de la zone industrielle sur la santé. Une étude similaire est réalisée tous les deux ans sur la zone de la raffinerie de Fos-sur-Mer. En parallèle, tous les efforts continuent d'être fournis pour réduire les émissions de polluants, et chaque polluant identifié donne lieu à un plan d'action spécifique.

# Données sociales



Environnement de travail professionnel favorisant l'épanouissement de chacun, systèmes de développement du personnel bien établis, offres de formation, système de rémunération compétitif ou plan de coopération intergénérationnelle : Esso veille attentivement au bien-vivre ensemble de son personnel. Face à une conjoncture difficile et à la nécessité de s'adapter au marché, Esso privilégie le dialogue social et l'accompagnement de ses salariés dans le changement.

## Politique d'emploi et de formation

### Stabiliser les effectifs

Répartition des effectifs par zone géographique <sup>i</sup>

2 007

collaborateurs au sein  
du groupe Esso

714  
Collaborateurs au  
siège, sur le territoire  
et au sein de la filiale  
Worex



274  
Collaborateurs sur le site  
de Fos-sur-Mer

Ce rapport concerne les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du groupe Esso, soit Esso S.A.F., Esso Raffinage et Worex, un ensemble désigné comme « le groupe » dans ce rapport. Le périmètre d'application est défini en fonction de chaque indicateur de performance et sera détaillé explicitement dans le paragraphe concerné. L'UES\* ESAF-ERSAS concerne les sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage. \*Unité Économique et Sociale

## Les effectifs du groupe Esso

- 2 007 collaborateurs chez Esso S.A.F., Esso Raffinage et Worex au 31 décembre 2014, dont :
  - 35 % de collaborateurs travaillant en quart (personnel posté),
  - 13 détachés dans des organismes et entreprises extérieurs au groupe en France,
  - 109 expatriés au sein du groupe ExxonMobil dans le monde. <sup>1</sup>

## Mener une politique d'emploi exigeante et ciblée

Entrées et départs <sup>1</sup>	2013	2014
Entrées	132	123
Départs	197	150
Dont départs dans le cadre d'un licenciement	11	3

### ■ Accompagner le personnel

Recruter, c'est s'engager. Conscient de l'importance de garder les talents dans l'entreprise, Esso fait du dialogue sa priorité et propose à chaque collaborateur un accompagnement personnalisé tout au long de sa carrière. Formation, mutation, flexibilité et évolution de carrière permettent des parcours riches et complets.

### ■ Cibler les recrutements

Opérateurs procédés, ingénieurs, techniciens de maintenance, pompiers ou inspecteurs : la majorité des recrutements concerne les sites de production. Une collaboration avec les organismes de formation, dont l'Institut Français du Pétrole (IFPEN), permet une meilleure connaissance et préparation aux métiers du groupe. Stages et apprentissages sont également un important pilier de recrutement.

### ■ Encourager la mixité

Encore peu nombreuses parmi les opérateurs, les femmes représentent 21 % de la population salariée\* et 41 % des embauches de cadres\* en 2014. <sup>1</sup>

## Développer la formation professionnelle

### Formation professionnelle\* <sup>1</sup>

- 2,55 % de la masse salariale dédiés à la formation.
- 45 % des formations réalisés en *e-learning* (formation en ligne).

Permettre à chacun d'atteindre ses objectifs, d'être acteur de son évolution : voilà l'enjeu de la politique de formation du groupe. En 2014, Esso S.A.F. et Esso Raffinage ont poursuivi le développement de leurs collaborateurs, notamment grâce à de nouveaux modules de formation en ligne accessibles au plus grand nombre.

Esso S.A.F. et Esso Raffinage favorisent l'accueil et la formation de nouvelles recrues grâce aux contrats de professionnalisation ou d'apprentissage. En 2014, 26 jeunes ont rejoint Esso S.A.F. et Esso Raffinage dans ce cadre.

En 2014, le plan de formation de Worex était de l'ordre de 2,04 % de la masse salariale avec un accent mis sur la sécurité et le contrôle. Worex a également accueilli une dizaine de jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

\*UES ESAF-ERSAS



### Sensibiliser le personnel au contexte économique de l'activité

La formation sur l'environnement de l'industrie du raffinage, proposée en 2013 aux salariés de la plateforme de Gravenchon, a été étendue au personnel du siège en 2014. Elle fournit des éclairages sur les facteurs décisifs de la rentabilité et sur les leviers dont dispose le groupe pour gagner en compétitivité.

### Proposer une rémunération équitable et compétitive

Principe essentiel pour chaque société du groupe, l'absence de discrimination régit toute la relation de travail, dont la rémunération. Cette dernière, reconnue comme compétitive sur le marché, s'inscrit sur le long terme et évolue selon la performance individuelle. En 2014, l'évolution globale de la rémunération des salariés OETAM et cadres de l'UES ESAF-ERSAS a été d'environ 3 % par rapport à l'année 2013.

Différents avantages sociaux complètent les rémunérations, dont la participation de l'employeur à la complémentaire santé des salariés (participation augmentée en 2014), le plan d'épargne avec abondement employeur, et le versement de participation et d'intéressement. Les salariés d'Esso S.A.F. et d'Esso Raffinage bénéficient également d'un plan de retraite supplémentaire.

Chez Worex, un accord collectif sur les salaires a été signé le 19 février 2014 avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives. Il détermine une augmentation générale des salaires mensuels de base de 0,6 % à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014. <sup>1</sup>

# Organisation du travail et dialogue social

## Adapter le rythme de travail aux besoins de l'industrie et aux choix des salariés

### ■ Personnel posté

Chez Esso S.A.F. et Esso Raffinage, 65 % des salariés travaillent à la journée et 35 % en quart (équipes successives). Chez Worex, le personnel de livraison est régi par un système d'annualisation du temps de travail, sur la base de 1 607 heures travaillées à l'année. **i**

### ■ Temps partiel

Sensible à l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, le groupe peut accorder des temps partiels compatibles avec les contraintes organisationnelles.

### ■ Absentéisme

Le taux d'absentéisme pour maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité, paternité, adoption, événements familiaux a été de 3,8 % en 2014 alors qu'il était de 3,9 % en 2013. Le programme de bien-être au travail mis en place par le groupe contribue à cette amélioration. **i**

## Mener un dialogue social actif

### ■ Bâtir des accords collectifs

Essentiel pour le groupe Esso, le dialogue social se structure autour des différentes instances représentatives du personnel et se concrétise par la signature d'accords collectifs avec les organisations syndicales.

Le contexte économique a rendu nécessaire l'adaptation du temps de travail. Un accord avec des organisations syndicales a été mis en place : il prévoit une adaptation du dispositif des jours de RTT sans impliquer de travailler plus de 35 h/semaine tout en instillant davantage de flexibilité pour l'employeur et en versant une compensation en échange de l'effort consenti. **i**

### Les différents accords signés en 2014 et les plans d'action mis en œuvre :

ACCORDS COLLECTIFS CONCERNANT L'UES Esso S.A.F./Esso Raffinage et ExxonMobil Chemical France	
08.01.2014	Accord sur la prime transport
16.01.2014	Plan d'action Contrat de Génération
27.03.2014	Avenant n° 1 à l'accord collectif de 2013 relatif à la couverture complémentaire santé obligatoire
17.06.2014	Avenant aux accords collectifs portant sur la réduction de la durée du travail
17.06.2014	Accord collectif de groupe sur les modalités de mise en œuvre du temps partiel
17.06.2014	Avenant n° 2 à l'accord collectif du 23 décembre 2008 relatif à la mise en place d'un nouveau régime de prévoyance
ACCORDS COLLECTIFS CONCERNANT Esso S.A.F. et Esso Raffinage	
14.01.2014	Protocole d'accord pré-électoral ESAF
14.04.2014	Protocole d'accord pré-électoral pour le renouvellement des membres du Comité Central d'Entreprise de l'UES
ACCORDS COLLECTIFS ET PLAN D'ACTION CONCERNANT WOREX	
19.02.2014	Accord salarial
09.09.2014	Avenant à l'accord concernant la représentativité du personnel au sein du CE WOREX

D'octobre 2013 à novembre 2014, les élections professionnelles dans les sociétés du groupe ont permis de renouveler les membres du Comité d'Entreprise pour quatre ans, ainsi que les membres des différentes instances représentatives du personnel tels que délégués du personnel, Comité Central d'Entreprise et Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Du 30 octobre au 14 novembre 2014, les élections professionnelles de Worex ont permis de renouveler les membres du Comité d'Entreprise pour quatre ans, ainsi que les membres des différentes délégations régionales du personnel.

## Une base de données unique

Pour permettre aux représentants du personnel d'UES ESAF-ERSAS de consulter à tout moment les informations, notamment celles relatives au bilan social ou aux performances économiques et financières du groupe, une Base de Données Unique (BDU) a été mise en ligne en 2014. Pour Worex, cet outil se mettra en place courant 2015.

## Diversité, solidarité et accompagnement du personnel

### Maintenir un environnement de travail exempt de toute discrimination

L'égalité des chances est un préalable à l'ensemble de la relation de travail. « Éthique et Intégrité » comptent parmi les critères d'embauche. Les processus de développement du personnel assurent à chaque salarié une représentation par un membre de sa hiérarchie dans les comités de développement du personnel.

### Favoriser la progression professionnelle des femmes

Au sein du groupe, les femmes sont encouragées à développer leur plein potentiel et doivent être présentes à tous les niveaux de responsabilités. En 2014, elles représentent d'ailleurs 41 % des promotions professionnelles au sein du groupe. Dès 2013, un plan d'actions prévoyant des actions concrètes de formation a été mis en place pour sensibiliser contre les stéréotypes et valoriser la diversité. Lancé en 2009, le projet WIN (*Women's Interest Network*) facilite le développement professionnel et personnel des femmes dans l'entreprise.

## L'actualité du groupe WIN

En 2014, un stage intitulé « Charisme au féminin » a été testé pour la plateforme de Gravenchon et sera proposé dès 2015 à toutes les salariées qui le souhaitent. De plus, WIN a conçu une brochure sur la maternité, destinée à mieux préparer le départ en congé maternité et expliquer les procédures administratives associées. Elle est distribuée aux femmes enceintes et à leurs superviseurs.



# 25%

des collaborateurs des sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage ont cotisé au Fonds de Solidarité.

## Optimiser le dispositif handicap

Tout collaborateur atteint d'un handicap au cours de sa carrière bénéficie d'une attention particulière et, le cas échéant, d'une adaptation de son poste ou d'une évolution interne adaptée.

La négociation entamée en 2013 par les sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage s'est poursuivie en 2014. Le projet d'accord comprend des actions de formation et d'accompagnement des collaborateurs en situation de handicap. Par le biais de la taxe d'apprentissage, le groupe soutient également les écoles et organismes œuvrant pour les personnes en situation de handicap.

Les salariés ou retraités du groupe ayant à charge un enfant souffrant d'un handicap bénéficient d'un dispositif spécial. En 2014, 12 806 euros d'allocations et de rentes de survie aux enfants handicapés du personnel ont ainsi été attribués. <sup>1</sup>

## Promouvoir la solidarité

Très présente, la solidarité au sein des sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage se décline sous de multiples formes et dans de nombreux secteurs.

Les salariés en difficulté peuvent ainsi compter sur le Fonds de Solidarité qui existe grâce à la générosité des salariés et un abondement des sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage. En 2014, 433 collaborateurs ont cotisé au Fonds pour un montant de 20 482 euros.

## Améliorer l'environnement de travail

Le groupe souhaite offrir un environnement de travail agréable et épanouissant à ses collaborateurs. En 2012, une enquête « Stress et bien-être au travail » avait été soumise au personnel. Suite à cette étude, la direction avait développé en 2013 un plan d'action décliné selon quatre axes :

- remédier à la « lourdeur » de certaines procédures,
- s'adapter aux réorganisations internes,
- améliorer de façon ciblée la gestion des carrières,
- accompagner le dispositif d'évaluation du personnel non cadre.

En 2014, ce plan a été mis en œuvre sur l'ensemble des sites du groupe.

Par ailleurs, Esso S.A.F. et Esso Raffinage financent trois Comités d'Établissement actifs proposant des activités sociales et culturelles. En 2014, les contributions patronales aux activités sociales et culturelles de ces comités ont représenté entre 1,8% et 2,1% de la masse salariale. Worex dispose de son propre Comité d'Entreprise gérant des œuvres sociales.

## Faciliter la coopération intergénérationnelle

En 2014, la direction d'Esso S.A.F. et d'Esso Raffinage a finalisé son plan d'action « contrat de génération ». Il facilite :

- l'intégration durable des jeunes,
- l'amélioration des conditions de travail et la prévention des situations de pénibilité,
- le développement et l'actualisation des compétences et qualifications à tout âge,
- la transmission des savoirs et le développement de tutorat.

Ce plan est pensé pour dynamiser les secondes parties de carrière des collaborateurs de plus de 45 ans et la coopération intergénérationnelle. Il comporte des indicateurs qui seront suivis durant la validité du plan d'action.

### Accompagner les projets de restructuration

En décembre 2014, Esso a signé un accord avec la société DCC pour la vente du reste de son réseau de stations-service géré en propre. Le personnel concerné bénéficie de communications spécifiques pour bien comprendre le projet, découvrir les objectifs de DCC et connaître le calendrier des activités prévues jusqu'au changement de contrôle où certains salariés rejoindront DCC. La direction des Ressources Humaines et la direction médicale sont à l'écoute pour apporter une réponse individualisée à chacun des salariés concernés.



# Données environnementales



Respecter strictement les normes environnementales, voilà l'objectif du groupe Esso qui a maintenu ses efforts dans ce sens tout au long de l'année. Toutefois, en 2014, les résultats environnementaux reflètent quelques problèmes de fiabilité qui ont entraîné une baisse des opérations de production, des épisodes de torchage et des rejets supplémentaires. La mobilisation de la direction et du personnel reste entière pour réduire au maximum l'impact des activités sur les zones dans lesquelles le groupe Esso opère.

## Faire preuve de responsabilité en choisissant d'être exigeant

Le respect de l'environnement est un pilier essentiel de la responsabilité du groupe. Il attache la plus grande importance à respecter les réglementations en vigueur et aller au-delà lorsque cela est possible et justifié. Chacun de ses rejets dans l'atmosphère ou dans l'eau fait l'objet d'un suivi rigoureux et systématique, et de rapports régulièrement communiqués aux autorités locales. La vision du groupe Esso s'inscrit dans celle du groupe ExxonMobil, reconnu comme un leader du secteur en matière d'intégration de la gestion des aspects environnementaux à ses activités. Il s'appuie d'ailleurs sur un outil de gestion spécialement développé par ExxonMobil, l'EBP (*Environmental Business Planning*) destiné à identifier les risques environnementaux pour mieux les maîtriser.

## Intégrer le risque environnemental au système OIMS

L'une des composantes du système OIMS (*Operations Integrity Management System*) étant la gestion du risque, il intègre naturellement la question du risque environnemental et fournit un cadre structuré en

matière de protection de l'environnement. Ce système remplit les exigences ISO 14001 comme l'atteste depuis plus de 10 ans la Lloyd's Register Quality Insurance Ltd.

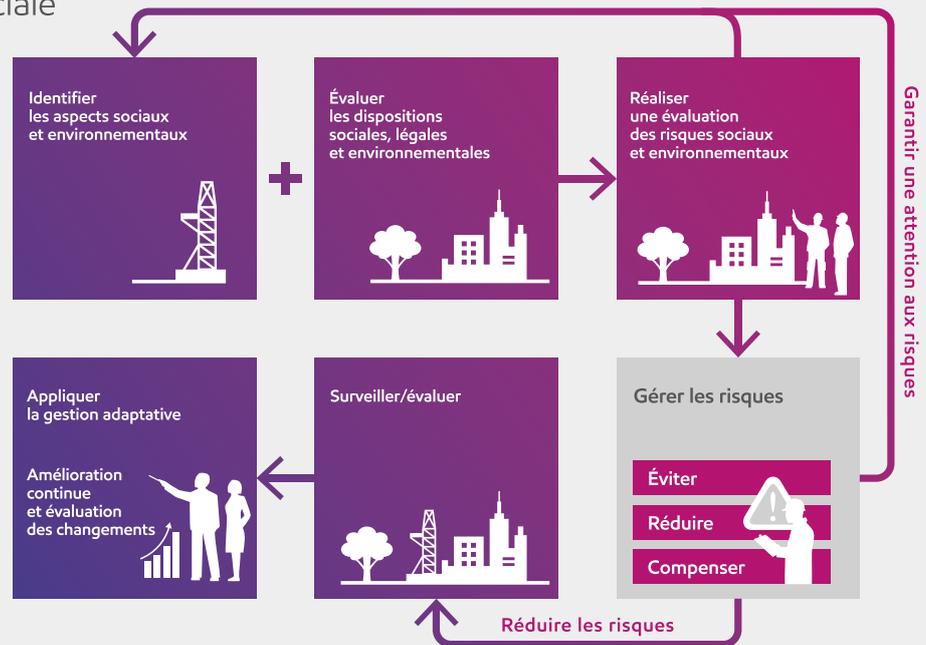
## Anticiper les risques de pollution et savoir y répondre

### Investir pour limiter les risques de pollution

Une part importante des investissements du groupe est consacrée à réduire les impacts de ses opérations sur l'environnement. Ces investissements visent à limiter les émissions polluantes, en particulier celles des raffineries qui sont la source principale de ces émissions, et à réduire les risques de pollution des sols. Grâce au programme pluriannuel d'investissement engagé entre 2004 et 2011, une partie des tuyauteries des dépôts pétroliers, jusqu'alors enterrées, sont passées en aérien. L'inspection est ainsi facilitée et la prévention de fuites éventuelles l'est également. Les autres tuyauteries enterrées font l'objet d'un programme d'inspection et de réparation conformément aux exigences de l'arrêté de modernisation des installations concernant les tuyauteries. **i**

Ce rapport concerne les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du groupe Esso, soit Esso S.A.F., Esso Raffinage et Worex, un ensemble désigné comme « le groupe » dans ce rapport. Le périmètre d'application est défini en fonction de chaque indicateur de performance et sera détaillé explicitement dans le paragraphe concerné. L'UES\* ESAF-ERSAS concerne les sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage. \*Unité Économique et Sociale

## Processus de gestion environnementale et sociale EBP - *Environmental Business Planning*



## Éviter tout déversement accidentel

Le groupe prend de multiples mesures pour prévenir les déversements accidentels en milieu naturel : renforcement des procédures opératoires, superposition des niveaux de protection, programmes d'inspection, entretien des équipements. Chaque déversement accidentel d'hydrocarbures de plus d'un baril (159 litres) avec un impact sur l'environnement est comptabilisé. En 2014, huit déversements accidentels ont été comptabilisés sur les deux raffineries de Fos-sur-Mer et Gravenchon, à comparer aux treize déversements intervenus en 2013. Le volume total est de 97 barils soit environ 15 m<sup>3</sup>, en baisse sensible par rapport aux 87 m<sup>3</sup> de 2013. Les produits répandus ont tous été contenus sur les sites et n'ont eu aucun impact sur l'extérieur. À Fos-sur-Mer, un nouveau parc étanche de rétention des produits chimiques a été conçu pour empêcher tout déversement et infiltration dans le milieu naturel. **i**

## Réhabiliter les sites industriels

Au sein du groupe ExxonMobil, une équipe est totalement dédiée à la gestion des sites et sols pollués, ainsi qu'à leur remise en état environnementale quand leur exploitation industrielle a cessé. Mise en place en 2008, cette équipe concrétise la volonté du groupe d'assumer sa responsabilité environnementale sur le long terme. L'une de ses missions principales est de s'assurer que les terrains ne présentent aucun risque pour l'environnement ni pour la santé. L'ensemble de ces sols et sous-sols est régulièrement contrôlé selon des procédés conformes à la réglementation en vigueur. Si un impact est soupçonné, des experts externes sont systématiquement appelés pour un examen détaillé des sols et nappes souterraines. Après remise en état, une nouvelle activité peut être redéployée sur l'emplacement occupé par ces « friches industrielles ». Ainsi, la réhabilitation particulièrement poussée de certains sites industriels a permis d'accueillir des activités à usage commercial et recevant du public. C'est notamment le cas de l'ancien centre de stockage de bitumes de Clermont-Ferrand qui, aujourd'hui, est une grande enseigne d'ameublement. L'avenir des sites en cours de réhabilitation fait généralement l'objet de discussions avec les municipalités concernées, sous le contrôle des services de la préfecture. En 2014, plus de 80 sites industriels ont été suivis et gérés. Trois ont été rendus à leurs propriétaires pour accueillir de nouvelles activités. Parmi eux, un ancien dépôt de stockage et chargement de fioul domestique, qui sert désormais de *show-room* pour la vente de véhicules d'occasion.

## Sensibiliser le personnel à la question de l'environnement **i**

Grâce à une politique environnementale régulièrement mise à jour et communiquée chaque année au personnel, le groupe sensibilise tous les collaborateurs à la protection de l'environnement. Des formations sont proposées aux nouveaux collaborateurs et le personnel est informé des actions menées en la matière. En parallèle, la société WOREX continue de former ses chauffeurs-livreurs à l'écoconduite selon un programme de formation mis en place en 2013 avec le concours de l'organisme de formation de Jean-Pierre Beltoise.





## Assurer des efforts significatifs pour réduire les émissions

### limiter les émissions dans l'air

Les installations de combustion des deux raffineries d'Esso Raffinage sont à l'origine de la quasi-totalité des émissions dans l'air du groupe. Ces dernières années, grâce aux investissements et aux améliorations opératoires, les niveaux d'émissions ont significativement baissé et les exigences de la réglementation ont bien sûr été respectées. Les zones entourant les raffineries sont en effet soumises aux Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) exigeant de réduire la pollution de l'air et d'y respecter des niveaux de concentration de polluants dans l'atmosphère fixés par la réglementation européenne. Ces plans ont pour but notamment de réduire les émissions de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), d'oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) et de poussières. En 2014, le PPA de la zone de Gravenchon a été actualisé et intégré dans le PPA Haute-Normandie, lui-même approuvé fin janvier. **i**

### ■ Dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)

Grâce aux actions et investissements réalisés dernièrement, les émissions de SO<sub>2</sub> par tonne de brut traité dans les raffineries de la société Esso Raffinage ont baissé de 66 % par rapport à 2006. Les émissions de SO<sub>2</sub> d'Esso Raffinage en 2014 sont les plus basses jamais constatées, trois fois plus faibles que celles de l'année 2000. De nouvelles lignes d'alimentation des installations de combustion ont permis une plus grande utilisation de gaz naturel à la place de combustibles liquides plus soufrés. La mise en œuvre de la directive européenne (IED) sur les émissions industrielles devrait se traduire par une baisse supplémentaire des émissions d'ici 2020. **i**

### Émissions de SO<sub>2</sub> Esso Raffinage (en tonnes)



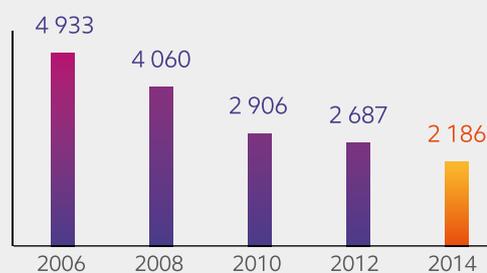
### ■ Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>)

Grâce à des modifications de turbines à gaz et à des changements de brûleurs, les émissions de NO<sub>x</sub> de Fos-sur-Mer et Gravenchon ont été considérablement réduites. Comme pour les SO<sub>2</sub>, la substitution progressive de combustibles liquides au profit du gaz naturel a également contribué à une baisse régulière des émissions d'oxyde d'azote. La directive sur les émissions industrielles va entraîner de nouvelles réductions dans les années à venir. **i**

### Une baisse significative des NO<sub>x</sub> depuis 2006

Les émissions de NO<sub>x</sub> par tonne de brut traité des deux raffineries ont baissé de 56 % par rapport à 2006.

### Émissions de NO<sub>x</sub> Esso Raffinage (en tonnes)



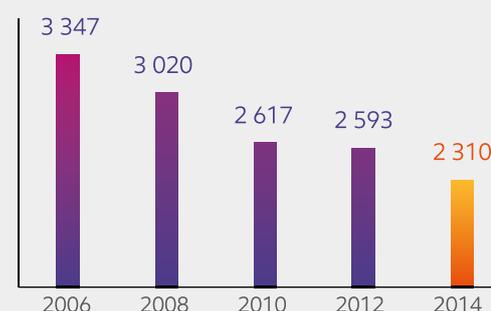
### ■ Composés organiques volatils (COV)

Les émissions de COV du groupe en France sont réduites grâce à des actions ciblées menées dans les raffineries :

- en amont, par des campagnes régulières de contrôle de l'étanchéité des équipements (vannes, brides, soupapes et pompes) et de maintenance pour réduire et limiter les fuites,
- en aval, par la collecte et le traitement de certaines émissions canalisées.

La baisse significative constatée en 2014 est en particulier due à la mise en place d'une méthode plus précise de comptabilisation des émissions de COV lors des chargements de navires d'essence, à l'exportation. **i**

### Émissions de COV Esso Raffinage (en tonnes)





# -5,7 %

d'hydrocarbures brûlés aux torches à la raffinerie de Gravenchon\*



## ■ Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

L'activité de raffinage de Fos-sur-Mer et Gravenchon a généré 2,3 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> en 2014, en baisse par rapport à 2013. Depuis 2006, les émissions de CO<sub>2</sub> des raffineries d'ERSAS ont été réduites de 31 %. Cependant, exprimées en tonne de CO<sub>2</sub> par tonne de brut traité, les émissions de CO<sub>2</sub> sont en légère augmentation en 2014 du fait de la baisse des traitements à la raffinerie de Fos-sur-Mer qui a eu un impact sur la performance énergétique. À Gravenchon, les émissions par tonne de brut sont les plus basses jamais enregistrées grâce au plein effet du projet de reconfiguration de la raffinerie.

Au-delà d'une réduction de leurs émissions directes, les raffineries d'Esso Raffinage assurent également une importante réduction en aval dans le secteur des transports grâce à des carburants à basse teneur en soufre (moins de 10 ppm) améliorant la performance environnementale des moteurs. **i**

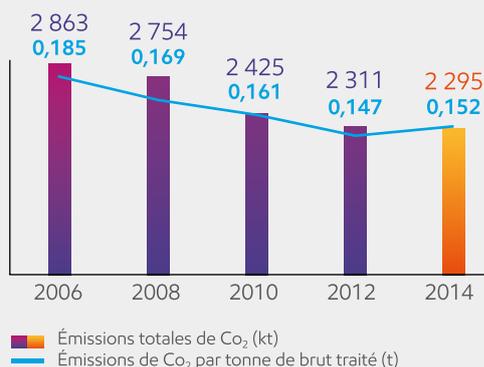
## Baisse des quantités de quotas gratuits d'émissions de CO<sub>2</sub>

Depuis 2013, la directive européenne ETS est entrée dans sa troisième période, qui se poursuivra jusqu'en 2020. Les nouvelles règles d'allocation fixées par la Commission européenne ont conduit à une baisse de la quantité de quotas alloués gratuitement. Cette baisse se poursuivra jusqu'en 2020. Le complément par rapport aux émissions réelles devra être acheté sur le marché. En 2014, pour Esso Raffinage, les quotas gratuits n'ont couvert que 80 % des émissions réelles de CO<sub>2</sub>.

### Réduire les épisodes de torchage **i**

Organes de sécurité indispensables au fonctionnement des raffineries, les torches permettent de dépressuriser rapidement les unités en cas de déséquilibre. Pour autant, elles brûlent une grande quantité d'hydrocarbures qui ne sera donc pas traitée et libèrent une quantité de CO<sub>2</sub> augmentant le bilan des émissions. L'objectif est donc d'éliminer le brûlage à la torche en opération normale. Des procédures destinées à identifier rapidement l'origine et la cause des épisodes de torche ont été développées, et permettent déjà d'y remédier partiellement. À Gravenchon, l'année 2014 se termine sur un nouveau record à la baisse, avec 10 080 tonnes de produits brûlés à la torche.

### Évolution des émissions de CO<sub>2</sub> Esso Raffinage



\*en 2014 par rapport à 2013

## Minimiser les émissions dans l'eau

Préserver la qualité de l'eau rejetée dans le milieu naturel passe par la réduction de la pollution à la source, une sensibilisation du personnel à cet enjeu majeur et des traitements spécifiques.

La qualité des rejets du groupe Esso est constamment contrôlée. Environ 6 000 analyses annuelles portant sur les effluents de la raffinerie de Gravenchon permettent de suivre une dizaine de paramètres et de s'assurer du respect des valeurs réglementaires. Des programmes spécifiques d'analyses portant sur 130 polluants, dont des micropolluants, ont également été effectués dans le cadre de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau et de l'action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique. À Gravenchon, les autorités devraient prescrire des études pour examiner les possibilités de réduction ou d'élimination des rejets de certaines substances.

Après examen des résultats de ces premières campagnes et en lien avec les autorités administratives, les niveaux de certaines substances continueront d'être surveillés sur le site de Fos-sur-Mer qui dispose de sa propre station d'épuration, permettant ainsi un niveau de propreté optimal des rejets d'eau dans le canal de navigation de Port-de-Bouc. En 2013, un investissement important avait été réalisé sur cette station d'épuration, permettant de limiter considérablement les rejets dépassant les seuils fixés par la DREAL. Le nombre de ces dépassements avait d'ailleurs été réduit de plus de 90 % entre 2012 et 2013. **i**

### Une vérification fine de la qualité de l'eau

En 2014, la Demande Chimique en Oxygène (DCO) mesurée sur les rejets des deux raffineries est légèrement inférieure à celle de 2013 qui était déjà en baisse de 29 % par rapport à 2012, en particulier suite à l'investissement réalisé à Fos-sur-Mer. La DCO est un bon indicateur de la qualité de l'eau rejetée.

## Assurer le bon traitement des déchets

La société Esso Raffinage limite ses quantités de déchets produits et valorise les déchets restants en les réutilisant sans autre transformation, en les recyclant ou en les incinérant pour récupérer l'énergie dégagée. Tri et collecte en containers spécialisés sont effectués de manière systématique pour les déchets des laboratoires et des infirmeries, ainsi que pour les tubes d'éclairage au néon.

La quantité de déchets reste variable et dépend du nombre et de la nature des opérations de maintenance réalisées en cours d'année. En 2014, 20 000 tonnes de déchets dangereux ont été générées sur les deux raffineries. Le taux de recyclage ou valorisation des déchets est passé de 90 % en 2013 à 95 % en 2014. **i**

# 95 %

de recyclage ou valorisation des déchets



## Modérer la consommation des ressources

### Optimiser les consommations d'eau

Le groupe veille à une utilisation durable de chaque ressource. Grâce à des actions qui ont plus que compensé l'impact du démarrage de nouvelles installations consommatrices (désulfuration des gazoles), la consommation d'eau des installations Esso Raffinage de Fos-sur-Mer et Gravenchon s'est élevée en 2014 à 17,1 millions de m<sup>3</sup>, soit 1,15 m<sup>3</sup> par tonne de pétrole brut traité, à comparer au 1,10 m<sup>3</sup> par tonne de 2013. Cette légère dégradation est liée à la baisse de la quantité de brut traité à Fos. **i**

### Optimiser les consommations d'énergie

Les économies d'énergie sont un autre élément-clé pour limiter l'impact sur l'environnement tout en gagnant en efficacité. Esso s'appuie sur plusieurs outils pour réduire sa consommation en énergie :

- le système de gestion de l'énergie GEMS (*Global Energy Management System*), appliqué à tous les sites du groupe ExxonMobil depuis 2000,
- des investissements réguliers et les grands arrêts pour maintenance permettant aux raffineries d'améliorer leur efficacité énergétique. Après les travaux réalisés à Gravenchon en 2012, le grand arrêt de la raffinerie de 2013 avait été mis à profit pour améliorer significativement les équipements liés à la tour sous vide. Le plein impact de cet investissement a permis d'améliorer de 1,5 % l'efficacité énergétique de la raffinerie en 2014. **i**

### Réduire la consommation en énergie des unités

En 2014, la consommation totale d'énergie des deux raffineries du groupe a été de 40,81 millions de gigajoules.

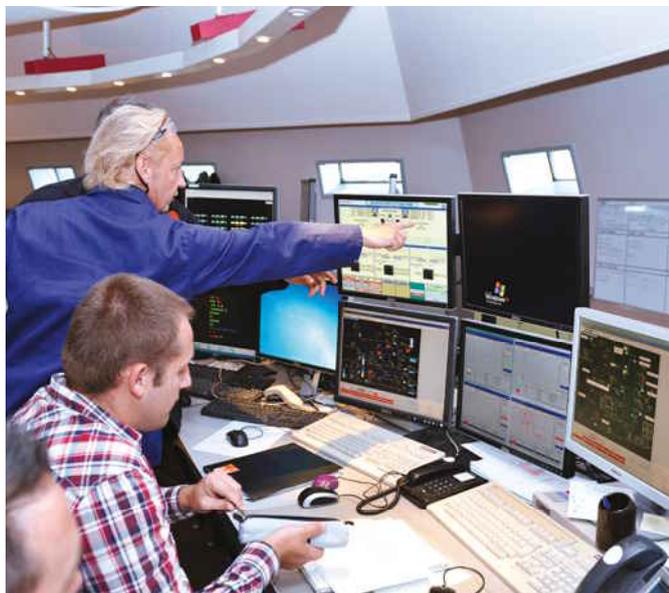
## Aider les consommateurs à réaliser des économies d'énergie

Pour réduire significativement la consommation des véhicules et leurs émissions, le groupe développe de nouveaux matériaux en partenariat avec les constructeurs automobiles : moteurs, carburants et lubrifiants. L'énergy Diesel, un carburant haute performance avec additifs spéciaux, améliore ainsi le rendement global des moteurs. Côté lubrifiants, les produits Mobil 1™, Mobil Delvac 1™ et Mobil SHC™ permettent de réduire les consommations d'énergie, améliorant ainsi la productivité des moteurs et des machines tout en respectant l'environnement.

## Accompagner la transition énergétique

### Mener des efforts significatifs pour l'environnement

Dans un contexte où la demande mondiale en énergie ne cesse de croître, Esso S.A.F. met tout en œuvre pour répondre à la demande tout en réduisant son impact sur l'environnement et le climat. Son principal levier est l'amélioration de l'efficacité énergétique, c'est-à-dire l'utilisation de moins d'énergie pour produire autant de matière. La cogénération d'électricité et de vapeur, la réduction des émissions liées aux brûlages d'hydrocarbures à la torche et le remplacement de combustibles liquides par du gaz naturel contribuent également à diminuer l'impact des opérations.



## Soutenir le programme de Certificats d'Économie d'Énergie

Fournisseur de carburants et combustibles, Esso se conforme aux exigences du programme des Certificats d'Économie d'Énergie en encourageant les particuliers à réduire leur consommation énergétique. Les principaux gisements d'économies d'énergie étant dans le secteur du bâtiment, le groupe Esso a conclu un partenariat en 2012 avec l'enseigne Mr Bricolage pour créer la « BricoPrime ». D'une valeur maximale de 2 000 euros, cette prime est allouée aux consommateurs pour le remplacement des équipements de la maison par des solutions moins énergivores. Par ailleurs, Worex a noué des accords similaires avec des acteurs locaux.

# 816 000 m<sup>3</sup>

## de biocarburants incorporés

## Incorporer des biocarburants pour atteindre les objectifs d'énergies renouvelables

Tous les dépôts de distribution d'Esso S.A.F. sont équipés pour incorporer du bioéthanol aux carburants. Esso S.A.F. et Worex sont inscrites au système national de durabilité pour les biocarburants et bioliquides. Chaque biocarburant incorporé satisfait aux critères de durabilité prévus par la Directive européenne sur les énergies renouvelables. En 2014, le groupe a incorporé 36 000 m<sup>3</sup> d'éthanol et 227 000 m<sup>3</sup> de bio-ETBE dans ses essences, ainsi que 553 000 m<sup>3</sup> de biodiesel dans ses gazoles. Depuis début 2014, une partie de l'éthanol incorporé dans les carburants est produite à partir de matières premières n'entrant pas en compétition avec les denrées alimentaires (biocarburant de seconde génération). La maximisation des incorporations a permis à la société de respecter les objectifs d'incorporation d'énergies renouvelables fixés par la France pour les carburants.

Dans le secteur de l'éolien, la société commercialise depuis plusieurs années une gamme de lubrifiants spécifiques et conseille les principaux acteurs du marché en matière de durabilité de leurs équipements.

## Protéger la biodiversité

Attentif à la préservation de l'environnement, le groupe subventionne différents programmes optimisant la cohabitation entre milieux naturels et activités industrielles. Différentes mesures ont été prises pour protéger la biodiversité. C'est notamment le cas pour les marais entourant la raffinerie de Fos-sur-Mer. La biodiversité des hectares non occupés par les installations du groupe y est ainsi préservée grâce à une collaboration avec l'association communale Le Renard. Celle-ci effectue l'entretien des chemins et le curage des roubines permettant la régulation des niveaux d'eau, l'assainissement des terrains et la prospérité des espèces qui y vivent. **i**



# Données sociétales



Chaque année, le groupe consolide ses liens avec les entreprises locales et les riverains voisins de ses installations. Communication, mécénat, partage des meilleures pratiques : ces actions permettent d'entretenir un dialogue régulier, d'intégrer toute préoccupation au cœur des actions du groupe, et de réaffirmer les principes fondamentaux d'éthique et de transparence qui guident la société en toute circonstance.

## S'affirmer comme un acteur important de l'industrie française

Avec plus de 63 millions d'euros d'investissements, 58 millions de taxes versées, et une masse salariale de quelque 279 millions d'euros en 2014, Esso S.A.F. est un acteur significatif de l'industrie française. Elle est également le premier partenaire d'un grand nombre d'entreprises voisines de ses sites, dynamisant à la fois le volume d'activité locale et l'emploi, aussi bien direct qu'indirect. **i**

# 400

millions d'euros :  
somme des investissements,  
taxes et salaires

## Entretenir des relations de qualité avec chaque partie prenante

Conscient que la proximité de ses sites industriels peut être source de nuisances pour les populations voisines, le groupe s'engage à déployer tous les moyens nécessaires pour minimiser les gênes liées à ses activités.

## Construire une relation solide avec les communautés environnantes

Partenaire de confiance, le groupe Esso engage régulièrement le dialogue avec les associations locales ou les élus. Informer les populations riveraines sur la nature des activités de la société, rester à l'écoute de leurs interrogations et de leurs aspirations permet une meilleure compréhension mutuelle. Dans cette optique, la société crée des opportunités pour recevoir le public : visites de sites, rencontres lors de manifestations extérieures.

En 2014, 475 actions de dialogue ont été menées auprès des populations et autorités locales. **i**



## Un outil incontournable : l'enquête de perception

Depuis 18 ans, une enquête est réalisée chaque année auprès de la population des communes voisines des sites industriels de la société. Elle a pour objectif de connaître la perception qu'ont les riverains des activités du groupe.

Cette enquête objective est développée en partenariat avec un établissement d'enseignement supérieur en Normandie. L'enquête se décline en 27 questions portant sur les gênes éventuellement ressenties par la population, leurs inquiétudes potentielles concernant le risque industriel, la santé et l'empreinte environnementale, ainsi que sur le rôle économique des activités du groupe Esso.

En 2014, comme les années précédentes, les résultats de ce sondage ont été présentés en toute transparence au public, aux élus, aux collectivités et à la presse locale. Ils soulignent en particulier l'impact des sites industriels du groupe sur l'économie régionale et leur contribution à l'emploi local. Les habitants se sentent aujourd'hui plus en sécurité grâce aux mesures prises par la société. Sur les dix dernières années, un recul de tous les types de nuisances perçues a été constaté, c'est une grande source de satisfaction pour le groupe, encouragé à poursuivre ses efforts.

## Encourager le tissu associatif local

La société privilégie une politique de mécénat proche de ses sites industriels. La nature des projets à soutenir respecte les grandes orientations données par le groupe ExxonMobil. Depuis quelques années, ses choix se sont ainsi portés sur la promotion de l'éducation scientifique, les actions en faveur de la santé ou du handicap, et la protection de la biodiversité. **i**

## S'engager aux côtés d'associations qui aident les personnes en situation de handicap

Le handicap est un sujet auquel le groupe attache une importance particulière. Depuis plusieurs années, il accorde une aide financière à la Fédération Française de Handisport, à l'association Point Carré Handicap qui accompagne les personnes accidentées et nouvellement handicapées et, plus récemment, au MuCEM pour le développement de ses programmes en faveur de l'accessibilité des expositions à tous les publics.

À l'occasion d'un partenariat autour de l'accessibilité des manifestations pour le public handicapé, le groupe Esso est devenu, en 2013, le partenaire du Musée des Civilisations d'Europe et de Méditerranée, nouveau grand centre culturel de la ville de Marseille. Dès l'ouverture du MuCEM, d'importants efforts ont été déployés pour adapter les contenus culturels à tous les publics, et le groupe a souhaité prendre part à cette initiative. Il y a deux ans, il avait financé l'adaptation en langue des signes des spectacles pour enfants sourds ou malentendants. En 2014, il poursuit son engagement en faveur de l'accessibilité en allouant des fonds à la production de films de présentation des expositions pour le public handicapé.

En 2014, les actions de mécénat d'Esso ont bénéficié à 27 associations ou organismes français. **i**



# 4 300

emplois directs et indirects

## Miser sur des partenariats de long terme

### Maintenir une relation forte avec les sous-traitants et mesurer l'impact du groupe sur l'emploi local

En tissant des liens avec l'économie locale, le groupe crée des richesses et de l'emploi. S'il est difficile de connaître avec précision le nombre d'emplois induits par ses activités, on peut néanmoins s'appuyer sur une statistique fournie par la direction des Ressources Humaines qui dénombre les « contractants réguliers en routine » tous les quatre ans, en vue des élections professionnelles. On parvient alors à une estimation de 907 employés extérieurs en 2014, pour l'ensemble du groupe Esso. Bien entendu, ce nombre augmente fortement de façon ponctuelle, comme lors des grands arrêts pour maintenance des unités. À titre d'exemple, lors des travaux de maintenance planifiés de la raffinerie de Gravenchon de 2012 et 2013, jusqu'à 1 500 intervenants ont été mobilisés en routine sur le site.

En élargissant l'angle de vue, on compte aussi un certain nombre d'emplois indirectement générés par le biais des activités de services et de la consommation. À titre indicatif, une étude de l'INSEE sur les activités d'un autre groupe industriel en Picardie évoque le chiffre d' « un emploi induit pour deux emplois en production ».

Au total, on estime donc que le groupe Esso génère plus de 4 300 emplois directs et indirects. <sup>1</sup>

### Mener une politique d'achat intègre et respectueuse des fournisseurs

Les entreprises intervenantes et les fournisseurs doivent impérativement souscrire aux conditions générales d'achat des sociétés du groupe ExxonMobil.

Parmi ces engagements, les points suivants portent sur les enjeux sociaux et environnementaux :

- la conduite des affaires, dont la politique de « harcèlement sur le lieu de travail »,
- la politique alcool et drogue ainsi que la politique santé et sécurité,
- un rappel des obligations légales en matière de travail dissimulé,
- la gestion des déchets.

Par ailleurs, le groupe veille à :

- ne pas fragiliser un prestataire en cas de non-renouvellement de contrat,
- garantir l'égalité de traitement à tous les candidats lors d'un appel d'offres grâce à une transparence totale sur le processus d'achat,
- permettre aux entreprises sous-traitantes de mieux gérer leurs investissements et personnel grâce à des contrats de cinq ans. <sup>1</sup>

### Partager l'exigence en matière de sécurité avec ses partenaires <sup>1</sup>

Chaque année, sur chaque usine du groupe en France, est organisée la « cérémonie du Tigre d'Or ». Ce trophée récompense les entreprises intervenantes les plus performantes en matière de sécurité, de respect de l'environnement, de gestion des chantiers, de qualité d'intervention, de respect des délais et d'efficacité.

L'obtention d'un Tigre d'Or renforce l'image de marque du lauréat et lui procure un avantage sur le marché. Elle mobilise son personnel et renforce sa motivation par la reconnaissance des efforts accomplis pour la sécurité.

L'édition 2014 à Notre-Dame-de-Gravenchon a même été l'occasion d'associer plusieurs parties prenantes à cet événement sécurité, en proposant aux élèves du lycée Pierre de Coubertin de Bolbec de réaliser les trophées remis aux entreprises lors de la cérémonie. Les lycéens disposaient de 14 mois pour concevoir et réaliser ces trophées, avec l'aide de leurs professeurs d'arts plastiques et chefs de travaux. À travers ce projet, les élèves se sont vu confier une mission qu'ils ont menée avec succès, et qui leur aura permis de se rapprocher du monde de l'entreprise.



# Réaffirmer des valeurs de transparence et de bienveillance

## Diffuser une information claire et écarter le risque de corruption

Le système de contrôle interne et de gestion des risques du groupe et de ses filiales repose sur 18 politiques d'entreprise prônant ses valeurs fondamentales, notamment en matière d'éthique des affaires, de conflits d'intérêts et de lutte contre la corruption.

Une information claire est régulièrement diffusée à ce sujet à l'ensemble des salariés et sous-traitants :

- par un rappel annuel des politiques de l'entreprise fait à l'ensemble du personnel,
- lors d'une revue de pratique des affaires qui a lieu tous les quatre ans et à laquelle participe l'ensemble des salariés.

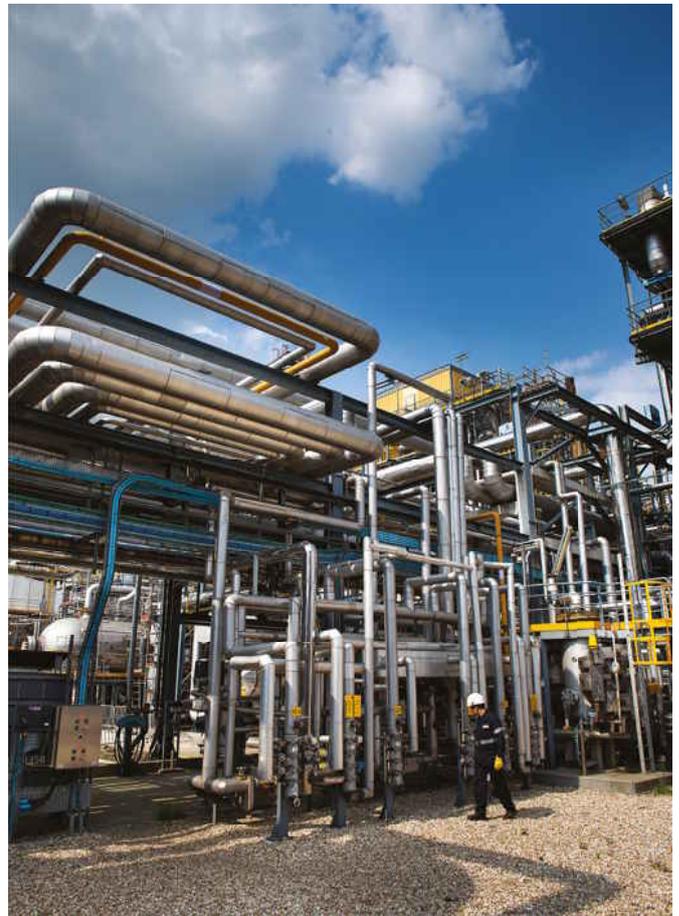
Lors de ces revues, chaque salarié peut obtenir toute clarification qu'il jugerait nécessaire auprès de sa hiérarchie, de la direction du Contrôle financier, de la direction juridique ou de la direction des Ressources Humaines. Ces revues comprennent des sessions destinées aux dirigeants des principales entreprises sous-traitantes du groupe pour leur rappeler l'importance des clauses contractuelles en matière de conduite des affaires. De fréquentes formations organisées par la direction juridique rappellent au personnel les règles et lois concernant le respect de la concurrence.

Enfin, un dispositif d'alerte professionnelle, ouvert au personnel comme aux collaborateurs des entreprises sous-traitantes, permet de rapporter d'éventuelles malversations dans les domaines comptables et financiers.



# 475

actions de dialogue auprès des populations et autorités locales



## Opérer dans le plus strict respect des droits de l'homme

Le groupe Esso suit la même philosophie en matière de droits de l'homme que celle d'Exxon Mobil Corporation, qui s'inspire des principes fondamentaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et de ceux du pacte mondial de l'Organisation des Nations unies appliqués aux droits du travail. Esso s'est donc engagé à adopter une politique respectueuse des droits de l'homme au sein de chacune de ses activités, à en évaluer et mesurer les impacts et à communiquer sur ces principes.

Le mode de gestion du groupe ExxonMobil fait également preuve d'exigence en termes d'intégrité, de règles de gouvernance et de systèmes de contrôle de gestion. Au sein du groupe Esso, l'engagement sur les plus hautes valeurs éthiques se retrouve dans toutes les politiques et pratiques. Essentielles par nature, ces valeurs sont la condition au maintien des permis d'opérer. À titre individuel, chaque employé du groupe se doit ainsi de respecter ces normes dans la conduite de ses tâches quotidiennes.

### Éthique et intégrité, deux conditions *sine qua non* dans la conduite des affaires

Les standards de conduite des affaires du groupe comprennent 18 politiques visant toutes les plus hautes exigences en matière d'intégrité. Considérant les méthodes comme aussi importantes que les résultats eux-mêmes, le groupe veille à ce que chaque collaborateur connaisse parfaitement ces politiques et en applique les principes au quotidien. Nul n'a le pouvoir de déroger à ces politiques et aucune situation ne peut en justifier la violation.

# Tableau de synthèse indicateurs données sociales, environnementales et sociétales

## Informations sociales

Intitulé	Unité	2013	2014	Page
<b>EMPLOI</b>				
<b>Effectif total</b>	Nombre	2 028	2 007	48
<b>Répartition des salariés par zone géographique</b>				
Nombre de collaborateurs sur le site de Gravenchon	Nombre	1 002	1 019	48
Nombre de collaborateurs sur le site de Fos-sur-Mer	Nombre	277	274	48
Nombre de collaborateurs au siège, territoire et au sein de la filiale Worex	Nombre	749	714	48
<b>Répartition des salariés par âge</b>				
Collaborateurs de moins de 30 ans	Pourcentage	11 %	11 %	-
Collaborateurs de 30 à 50 ans	Pourcentage	52 %	51 %	-
Collaborateurs de plus de 50 ans	Pourcentage	37 %	38 %	-
<b>Répartition des salariés par sexe</b>				
Femmes dans l'effectif global	Pourcentage	20 %	21 %	49
Femmes cadres dans l'effectif de cadres	Pourcentage	20 %	21 %	49
<b>Embauches et licenciements</b>				
Entrées	Nombre	132	123	49
Départs	Nombre	197	150	49
Départs dans le cadre d'un licenciement	Nombre	11	3	49
<b>Rémunérations et leur évolution</b>				
Masse salariale	Euro	165 958 850	164 867 881	49
Évolution de la masse salariale*	Pourcentage	7,3%**	-0,5%	-
<b>ORGANISATION DU TRAVAIL</b>				
<b>Personnel posté dans l'effectif *</b>				
Personnel de jour	Pourcentage	65 %	65 %	49-50
Personnel posté	Pourcentage	35 %	35 %	49-50
<b>Absentéisme</b>				
Nombre de jours d'absence/nombre de jours travaillés	Pourcentage	3,9%	3,8%	50
<b>RELATIONS SOCIALES</b>				
<b>Organisation du dialogue social</b>	Données qualitatives			50-51
<b>Bilan des accords collectifs</b>	Données qualitatives			50
<b>SANTÉ ET SÉCURITÉ</b>				
<b>Conditions de santé et de sécurité au travail et maladies professionnelles</b>	Données qualitatives			45
<b>Bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail</b>	Données qualitatives			50
<b>Accidents du travail avec arrêt</b>	Nombre	4	4	45
<b>Taux de fréquence des accidents de travail</b>	Taux	1,31	1,31	45
<b>Taux de gravité</b>	Taux	0,175	0,069	45
<b>FORMATION</b>				
<b>Politiques mises en œuvre en matière de formation</b>	Données qualitatives			49
<b>Nombre d'heures total de formation*</b>	Heure	20 254	17 063	-
Dépenses au titre de la formation dans la masse salariale	Pourcentage	2,8%	2,55%	49
Nombre de salariés formés/effectif	Nombre	993	849	-
<b>ÉGALITÉ DE TRAITEMENT</b>				
<b>Mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes</b>				
Femmes dans les embauches de cadres*	Pourcentage	44 %	41 %	50
Femmes expatriées dans effectif d'expatriés*	Pourcentage	16 %	12 %	-
<b>Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées</b>				
Politique de lutte contre les discriminations	Données qualitatives			51
<b>PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL RELATIVE***</b>				
<b>Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective</b>	Données qualitatives			-
<b>À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession</b>	Données qualitatives			-

\*UES - Unité Économique et Sociale ESAF-ERSAS

\*\*Cette évolution est principalement liée à des nouvelles mesures d'imposition : comme par exemple la contribution de l'employeur aux contrats collectifs obligatoires de frais de santé.

\*\*\*L'élimination du travail forcé obligatoire et l'abolition du travail des enfants sont des indicateurs de performance qui n'ont pas été traités car non-pertinents compte tenu de la législation française qui interdit tout travail forcé ou obligatoire et qui interdit le travail des enfants.

## Informations environnementales

Intitulé	Unité	2013	2014	Page
<b>POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE</b>				
<b>Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et démarches de vérification ou de certification en matière d'environnement</b>		Données qualitatives		52
<b>Actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement</b>		Données qualitatives		53
<b>Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions</b>		Données qualitatives		52-53
<b>Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement</b>	Million d'euros	8,2	13,2	90
<b>POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS</b>				
<b>Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement</b>				
Émissions annuelles de dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )	Tonne/kt de brut	8 443	7 994	54
Émissions annuelles d'oxyde d'azote (NO <sub>x</sub> )	Tonne	2 427	2 186	54
Émissions annuelles de composés organiques volatiles (COV)	Tonne	2 714	2 310	54
Mesure de la qualité de l'eau - demande chimique en oxygène dans les effluents aqueux	Tonne	645	637	56
<b>Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets</b>				
Quantité totale de déchets dangereux générés	Tonne	12 778	20 005	56
Quantité de déchets dangereux non valorisés ou recyclés	Tonne	1 279	1 081	
Nombre de déversements accidentels > 1 baril	Nombre	13	8	53
<b>Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique</b>				
Nombre d'incidents qui ont engendré des plaintes pour nuisances sonores ou olfactives attribuables à l'activité raffinage	Nombre	7	8	-
<b>UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES</b>				
<b>Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales</b>	Millier de m <sup>3</sup>	17 575	17 129	56
<b>Consommation d'énergie, matières premières des raffineries et amélioration de l'efficacité énergétique</b>	Million de GJ	39,8	40,81	56
<b>Recours aux énergies renouvelables - quantité de biocarburants incorporés</b>	km <sup>3</sup>	751	816	57
<b>Utilisation des sols : suivi de l'état des sols et réhabilitation environnementale</b>		Données qualitatives		
<b>CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>				
<b>Rejets de gaz à effet de serre</b>				
Émissions annuelles de CO <sub>2</sub>	ktonne	2 365,3	2 295,2	55
Quantité brûlée aux torches	Tonne	11 894	12 314	55
<b>Adaptation aux conséquences du changement climatique</b>		Données qualitatives		57
<b>PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ</b>				
<b>Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité</b>		Données qualitatives		57

## Informations sociétales

Intitulé	Unité	2013	2014	Page
<b>IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ</b>				
<b>En matière d'emploi et de développement régional : somme des investissements + taxes et impôts + salaires + dividendes</b>	Million d'euros	444	400	58
<b>Sur les populations riveraines ou locales</b>		Données qualitatives		60
<b>RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PARTIES PRENANTES</b>				
<b>Actions de dialogue avec les communautés environnantes</b>		425	475	58
<b>Actions de philanthropie et de mécénat</b>		Non disponible		
<b>SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS</b>				
<b>Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux</b>		Données qualitatives		60
<b>Importance de la sous-traitance et de la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants et de leur responsabilité sociale et environnementale</b>		Données qualitatives		60
<b>LOYAUTÉ DES PRATIQUES</b>				
<b>Actions engagées pour prévenir la corruption</b>		Données qualitatives		61
<b>Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs</b>		Données qualitatives		47
<b>AUTRES ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME</b>				
<b>Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme</b>		Données qualitatives		61

# Note méthodologique

## Reporting RSE 2014 du groupe Esso

### Démarche RSE

La démarche de reporting RSE du groupe Esso répond aux exigences du décret d'application de l'article 225 de la loi du 10 juillet 2010 dite Grenelle II. Elle s'appuie sur un référentiel interne mis en place par le groupe Esso qui comprend les méthodes de calcul, de mesure et d'analyse employées lorsqu'il en existe. Ce référentiel est consultable sur demande.

Il comprend également l'organisation et les étapes du reporting, les outils de contrôle des données et de gestion documentaire, la méthode de consolidation et de contrôle interne, ainsi que la liste des enjeux clés et des indicateurs associés.

### Période de reporting

Les données collectées couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014.

Selon les indicateurs, il s'agit :

- d'une consolidation annuelle des données du 01/01/2014 au 31/12/2014 ;
- de la donnée mesurée au 31/12/2014.

### Périmètre de reporting

Le rapport RSE concerne les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation comptable soit Esso S.A.F., Esso Raffinage et Worex, ensemble désigné comme « le groupe » dans ce rapport. Le périmètre d'application est défini dans le référentiel en fonction de chaque indicateur de performance.

### Contrôle externe

Afin d'anticiper le décret d'application de l'article 225 de la loi du 10 juillet 2010 dite « Grenelle II », le groupe a fait vérifier les informations contenues dans le présent rapport par un organisme tiers indépendant. Le groupe Esso a choisi de confier cette mission de vérification externe pour le reporting 2014 à l'un de ses commissaires aux comptes. Son avis d'assurance modérée sur le reporting RSE du groupe présenté dans ce rapport détaille la nature des travaux effectués ainsi que les conclusions associées.

## Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

### Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Esso S.A.F. désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1080<sup>(1)</sup>, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce.

## Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément au Guide de reporting extra-financier utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

## Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

(1) Portée disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

# Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des informations RSE),
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel (avis motivé sur la sincérité des informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de quatre personnes entre janvier et mars 2015 pour une durée d'environ deux semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>(2)</sup>.

## 1. Attestation de présence des informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au chapitre « Responsabilité sociale, sociétale et environnementale » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des informations RSE requises.

## 2. Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené un entretien avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur,
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>3</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion,
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites et d'entités que nous avons sélectionnés<sup>4</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 88 % des effectifs et entre 7 % et 38 % des informations quantitatives environnementales et sociétales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

## Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au référentiel.

Paris, le 24 avril 2015

Le commissaire aux comptes

**Grant Thornton**  
Membre français de Grant Thornton International

Vincent Papazian  
Associé

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

(3) Indicateurs sociaux : effectifs ; embauches et départs  
Indicateurs sécurité : taux de fréquence des accidents du travail ; taux de gravité des accidents du travail.

Indicateurs environnement : consommation d'eau ; consommation d'énergie ; émissions annuelles de dioxyde de soufre, d'oxyde d'azote et de composés organiques volatils ; demande chimique en oxygène dans les effluents aqueux ; quantité totale de déchets dangereux générés ; quantité de déchets dangereux non valorisés ou recyclés ; nombre de déversements accidentels supérieurs à 1 baril ; rejets de gaz à effet de serre.

Indicateurs sociétaux : nombre de plaintes pour nuisances sonores, olfactives ou autres attribuables à ERSAS reçues dans l'année (nombre d'incidents) ; nombre d'actions de dialogue avec les communautés environnantes.

(4) Raffinerie de Fos-sur-Mer pour les indicateurs environnement, sécurité, sociétaux  
Entités Esso S.A.F. et ERSAS pour les indicateurs sociaux et sécurité.

Rapport  
financier

# Résultats financiers 2014



---

## p.68

Résultats et données financières  
du groupe Esso S.A.F.

---

## p.72

Résultats et données financières  
de la société Esso S.A.F.

---

## p.74

Comptes consolidés  
du groupe Esso S.A.F.

- p.75 Compte de résultat consolidé
  - p.76 Bilan consolidé
  - p.77 Tableau de variation des capitaux propres consolidés
  - p.78 Tableau des flux de trésorerie consolidés
  - p.79 Notes annexes aux comptes consolidés
  - p.101 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 

## p.102

Comptes annuels  
de la société Esso S.A.F.

- p.102 Bilan au 31 décembre 2014
- p.104 Compte de résultat de l'exercice 2014
- p.105 Tableau de financement de l'exercice 2014
- p.106 Annexe au bilan et au compte de résultat
- p.116 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- p.117 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

# Résultats et données financières du groupe Esso S.A.F.

## Résultat net

(en millions d'euros)

		Année 2014	Année 2013
<b>Résultat opérationnel (1)</b>		<b>(588)</b>	<b>(179)</b>
Produits et charges financiers		6	10
Impôts courants et différés		135	59
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou actifs cédés</b>		<b>(447)</b>	<b>(110)</b>
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés		0	0
<b>Résultat net part du groupe (2)</b>		<b>(447)</b>	<b>(110)</b>
Pétrole brut traité en raffinerie (millions de tonnes)		15,1	15,9
Chiffre d'affaires (millions d'euros, incluant la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)		15 674	16 287
Ventes totales (milliers de m <sup>3</sup> )		25 016	24 073
Ventes activités de distribution sur le marché intérieur (milliers de m <sup>3</sup> )		15 322	14 156
(1) Résultat opérationnel	(A)	(588)	(179)
Effet stocks*	(B)	(620)	(70)
Autres éléments d'ajustement**	(C)	32	0
<b>Résultat opérationnel ajusté</b>	<b>(A)-(B)-(C)</b>	<b>0</b>	<b>(109)</b>
(2) Résultat net part du groupe	(D)	(447)	(110)
Impôts courants et différés	(E)	135	59
Effet stocks	(F)	(620)	(70)
Impôt sur le résultat hors effets stocks	(G)	13	(32)
<b>Résultat net hors effets stocks</b>	<b>(D)-(E)-(F)-(G)</b>	<b>25</b>	<b>(67)</b>

Le résultat opérationnel 2014 du groupe est une perte 588 millions d'euros incluant des effets stocks négatifs de 620 millions d'euros contre une perte opérationnelle de 179 millions d'euros en 2013 qui comprenait des effets stocks négatifs de 70 millions d'euros.

Hors effets stocks et autres éléments d'ajustement, le résultat opérationnel 2014 ajusté est revenu à l'équilibre, contre une perte de 109 millions d'euros en 2013 et inclut des effets de change opérationnels négatifs de 33 millions d'euros qui sont en baisse de 58 millions d'euros par rapport à 2013.

L'amélioration de 109 millions d'euros du résultat opérationnel ajusté par rapport à 2013 reflète essentiellement la hausse des marges de raffinage carburants et combustibles au cours du second semestre 2014 dans un contexte de baisse de prix du pétrole brut.

Le résultat financier positif de 6 millions d'euros comprend 15 millions d'euros de dividendes reçus de sociétés non consolidées, 4 millions d'euros de pertes de change et 5 millions de charges nettes d'intérêts.

Après prise en compte des impôts courants et différés pour 135 millions d'euros, le résultat net du groupe est une perte de 447 millions d'euros contre une perte de 110 millions d'euros en 2013.

Le résultat net hors effets stocks est un gain de 25 millions d'euros contre une perte de 67 millions d'euros en 2013.

(\*) Effets stocks

La variation des stocks est valorisée dans le résultat consolidé suivant la méthode FIFO (premier entré/premier sorti) étroitement liée à la variation des prix des produits pétroliers sur le marché international. Pour évaluer la performance économique et financière du groupe, la société calcule un effet prix sur stock mesurant l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur les quantités en stocks à partir d'un prix moyen reflétant l'évolution du coût de remplacement de la période. Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire. La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

(\*\*) Autres éléments d'ajustement

Ils concernent des transactions inhabituelles qui sont significatives et peu fréquentes. Il s'agit notamment de transactions en dehors de l'activité normale de la société bien que des transactions similaires aient pu se produire dans le passé ou risquent de se reproduire dans le futur, telles que coûts de restructuration, cessions d'actifs.

## Résultat global consolidé

(en millions d'euros)

	Année 2014	Année 2013
Résultat net	(447)	(110)
Éléments recyclables en résultat net (revalorisation titres de participation)	6	8
Éléments non recyclables en résultat net (gains/pertes actuariels sur les avantages au personnel)	(340)	70
Effets d'impôt	117	(25)
<b>Résultat global consolidé</b>	<b>(664)</b>	<b>(57)</b>

Le résultat global consolidé du groupe tient compte d'une part de la variation de la valorisation des titres de participations à leur juste valeur par contrepartie en capitaux propres et d'autre part de la variation des écarts actuariels sur les avantages au personnel en application de la norme IAS 19 révisée, qui est également constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

En 2014, la variation des écarts actuariels calculés est négative pour 340 millions d'euros et provient de la baisse du taux d'actualisation financière retenu par le groupe à 1,50 % contre 3,25 % en 2013. En 2013, l'impact de la variation de l'engagement liée au taux d'actualisation avait été positif pour 70 millions d'euros.

Après prise en compte de l'impôt différé correspondant, le résultat global est une perte de 664 millions d'euros contre une perte de 57 millions d'euros en 2013.

## Principaux postes du résultat opérationnel

(en millions d'euros)

	Année 2014	Année 2013
Chiffre d'affaires	15 674	16 287
Achats consommés	(14 627)	(14 993)
Dotation & reprise aux provisions pour dépréciation des stocks	(198)	7
<b>Marge brute</b>	<b>849</b>	<b>1 301</b>
Charges externes	(948)	(966)
Charges de personnel	(282)	(286)
Impôts et taxes	(55)	(52)
Dotation aux amortissements	(120)	(123)
Dotation aux provisions	(31)	(39)
Autres produits de l'activité	32	53
Autres produits et charges d'exploitation	(65)	(67)
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(1 469)</b>	<b>(1 481)</b>
Autres produits opérationnels	43	
Autres charges opérationnelles	(11)	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(588)</b>	<b>(179)</b>

La marge brute 2014 s'établit à 849 millions d'euros contre 1 301 millions d'euros en 2013 soit une baisse 452 millions d'euros.

Cette détérioration de la marge brute s'explique par :

- les effets stocks négatifs en 2014 pour un montant de 620 millions d'euros contre des effets stocks négatifs de 70 millions d'euros en 2013 soit une baisse de 550 millions d'euros,
- des effets de change opérationnels négatifs de 33 millions d'euros en 2014 contre des effets de change positifs de 25 millions d'euros en 2013 soit une baisse de 58 millions d'euros,
- une amélioration de la marge hors effets de stock et effets de change pour un montant positif de 156 millions d'euros en 2014.

Les charges d'exploitation de 1 469 millions d'euros en 2014 sont en baisse de 12 millions d'euros par rapport à l'année 2013 et comprennent notamment une baisse des charges externes pour un montant de 18 millions d'euros.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent :

- un remboursement de la contribution sociale de solidarité des sociétés pour un montant de 35 millions d'euros suite à des dégrèvements accordés par le RSI (Régime Social des Indépendants) en 2014. Esso S.A.F. après avoir examiné de manière approfondie son positionnement vis-à-vis du taux réduit dont bénéficient les entreprises de négoce en gros de combustibles et de commerce de détail des carburants concernant la contribution sociale de solidarité, a considéré qu'elle pouvait bénéficier de ce taux réduit et a donc introduit en 2014 les demandes de dégrèvement qui en résultent,
- l'impact positif de la vente de l'activité Esso Card, ainsi que de la clôture du litige paraffines avec la Commission européenne,
- des provisions pour litiges et charges pour un montant de 11 millions d'euros dont 7 millions d'euros pour la remise en état de sites industriels inactifs.

## Ratio endettement net sur capitaux propres

(en millions d'euros)

	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
<b>Endettement net &amp; Capitaux propres</b>		
Endettement long terme	(127,6)	(128,5)
Endettement court terme	(297,8)	(324,7)
Créances financières court terme	11,1	8,7
Disponibilités	12,9	23,1
<b>Montant de l'endettement net</b>	<b>(401,4)</b>	<b>(421,4)</b>
Capitaux propres - part du groupe	496,5	1 157,0
<b>Montant des capitaux propres</b>	<b>496,5</b>	<b>1 157,0</b>
<b>Ratio endettement net sur capitaux propres</b>	<b>81 %</b>	<b>36 %</b>

Au 31 décembre 2014, le montant des capitaux propres du groupe ressort à 496 millions d'euros contre 1157 millions d'euros fin 2013 pour un endettement financier de 401 millions d'euros contre 421 millions d'euros fin 2013.

La baisse significative des capitaux propres provient principalement de la chute du prix du pétrole brut et de son impact sur le résultat net du groupe en perte de 447 millions d'euros.

Par ailleurs la baisse du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation des provisions pour retraites a conduit à la constatation dans le résultat global d'un impact net négatif après impôts de 223 millions d'euros.

La variation de l'endettement est détaillée dans la note annexe 16 aux comptes consolidés.

## Chiffres-clés

(en millions d'euros)

Éléments relatifs au compte de résultat	Année 2014	Année 2013
Chiffre d'affaires	15 674	16 287
Résultat opérationnel courant	(620)	(179)
Résultat opérationnel	(588)	(179)
Résultat net part du groupe	(447)	(110)
Effets stocks	(620)	(70)
Résultat net hors effets stocks	25	(67)
Capacité d'autofinancement	(438)	(48)

(en millions d'euros)

Éléments relatifs au bilan	Année 2014	Année 2013
Capital	98	98
Capitaux propres	496	1 157
Dettes financières	426	453
Actifs non courants	1 671	1 494
Créances financières et disponibilités	24	32

(en euros)

Dividende par action	Année 2014	Année 2013
Dividende par action	0	0
Résultat net par action	(34,74)	(8,52)

(en millions d'euros)

Investissements	Année 2014	Année 2013
Investissements	50	55
Capitalisation de dépenses de gros entretien et grandes visites	13	51
<b>Montant total des investissements</b>	<b>63</b>	<b>106</b>

Données opérationnelles	Année 2014	Année 2013
Prix moyen du Brent (\$/baril)	99	109
Parité moyenne (\$/€)	1,33	1,33
Marge brute de raffinage moyenne publiée par la DGEC (€/tonne)	21	18
Pétrole brut traité en raffinerie (millions de tonnes)	15,1	15,9
Ventes totales (milliers de m <sup>3</sup> )	25 016	24 073
Ventes activités distribution sur le marché intérieur (Ventes en France hors ventes directes Raffinage) (milliers de m <sup>3</sup> )	15 322	14 156

# Résultats et données financières de la société Esso S.A.F.

Le chiffre d'affaires de l'année 2014 s'élève à 15 431 millions d'euros en baisse de 4 % par rapport à 2013 reflétant la baisse des prix du pétrole brut et des produits pétroliers alors que les volumes vendus sont en hausse de 4 %.

Le résultat d'exploitation est une perte de 602 millions d'euros à comparer à une perte de 227 millions d'euros en 2013.

La détérioration du résultat d'exploitation de 375 millions d'euros, provient principalement des effets stocks négatifs de 620 millions d'euros en 2014 contre des effets stocks négatifs de 70 millions d'euros en 2013. Hors effets stocks, le résultat d'exploitation est un gain de 18 millions d'euros en 2014 contre une perte de 157 millions d'euros en 2013 soit une hausse de 175 millions d'euros provenant de l'amélioration des marges de raffinage constatée au cours du second semestre 2014.

Le résultat financier négatif de 15 millions d'euros est constitué des différences de change nettes négatives pour 29 millions d'euros, de dividendes reçus pour 15 millions d'euros et de charges d'intérêts nettes de 1 million d'euros. Les différences négatives de change reflètent essentiellement la hausse du dollar constatée au cours du dernier trimestre 2014.

Le résultat exceptionnel est un profit de 35 millions d'euros et comprend principalement un remboursement de la contribution sociale de solidarité pour un montant de 35 millions d'euros suite aux dégrèvements accordés par le RSI (Régime Social des Indépendants) en 2014. Esso S.A.F. après avoir examiné de manière approfondie son positionnement vis-à-vis du taux réduit dont bénéficient les entreprises de négoce en gros de combustibles et de commerce de détail des carburants concernant la contribution sociale de solidarité, a considéré qu'elle pouvait bénéficier de ce taux réduit et a donc introduit en 2014 les demandes de dégrèvement qui en résultent.

Après prise en compte de la participation et intéressement des salariés, de l'impôt, le résultat net comptable est une perte de 568 millions d'euros en 2014.

Montant des distributions des 3 derniers exercices :

Exercice	Nombre d'actions à rémunérer	Dividende net
2011	12 854 578	4,00 euros
2012	12 854 578	2,00 euros
2013	12 854 578	-

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 font apparaître une perte de 568 095 267,14 euros auquel est ajouté le report à nouveau précédent soit :

Perte de l'exercice 2014	(568 095 267,14) euros
Report à nouveau avant affectation	101 977 523,37 euros
Soit un total de	(466 117 743,77) euros

dont l'affectation suivante est proposée à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires qui sera convoquée le 18 juin 2015.

Report à nouveau après affectation	(466 117 743,77) euros
Soit un total de	(466 117 743,77) euros

Un prélèvement sur la réserve facultative pour fluctuations des cours sera proposé à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires pour être ajouté au report à nouveau de la manière suivante :

Report à nouveau avant prélèvement	(466 117 743,77) euros
Prélèvement sur la réserve facultative	470 000 000,00 euros
Report à nouveau après prélèvement	3 882 256,23 euros

## Résumé des résultats de la société Esso S.A.F.

(en millions d'euros)

	2014		2013	
Chiffre d'affaires hors taxe intérieure	13 686		14 312	
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	1 745		1 727	
Chiffre d'affaires taxe intérieure comprise		15 431		16 039
Production stockée/(déstockée) et divers		(56)		(60)
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>15 375</b>		<b>15 979</b>
Charges d'exploitation hors amortissements	(15 954)		(16 181)	
Amortissements	(23)		(25)	
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(15 977)</b>		<b>(16 206)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(602)</b>		<b>(227)</b>
<b>Résultat financier</b>		<b>(15)</b>		<b>29</b>
<b>Résultat courant</b>		<b>(617)</b>		<b>(198)</b>
Amortissements dérogatoires		35		7
Dotations aux provisions pour risques		(43)		(1)
Autres éléments exceptionnels		43		16
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>35</b>		<b>22</b>
Participation et intéressement des salariés		(1)		(1)
Impôts sur les sociétés		15		3
<b>Résultat net</b>		<b>(568)</b>		<b>(174)</b>

## Résultats financiers des 5 dernières années

	2010	2011	2012	2013	2014
<b>I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social (millions d'euros)	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3
Nombre d'actions ordinaires existantes (1)	12 854 578	12 854 578	12 854 578	12 854 578	12 854 578
Nombre d'obligations convertibles en actions					
Nombre de parts bénéficiaires					
<b>II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L' EXERCICE (millions d'euros)</b>					
Chiffre d'affaires hors TVA	12 425,8	15 738,9	17 465,6	16 038,7	15 431,3
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions (reprises et provisions déduites)	277,5	154,3	150,6	(214,1)	(398,1)
Impôts sur les bénéfices	81,0	37,3	40,1	(2,5)	(15,3)
Participation et intéressement des salariés	2,0	1,5	1,3	0,7	1,3
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	155,4	67,8	39,1	(174,1)	(568,1)
Résultat distribué (2)	77,1	51,4	25,7	0	0
<b>III. RÉSULTAT PAR ACTION (euros)</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions (reprises de provisions déduites)	15,1	9,0	8,5	(16,5)	(29,9)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	12,1	5,3	3,0	(13,5)	(44,2)
Dividende attribué à chaque action	6,0	4,0	2,0	0,0	0,0
<b>IV. PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (3)	458	440	428	417	410
Montant de la masse salariale (millions d'euros)	59,2	61,8	62,6	63,3	60,3
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (S.S. et prévoyance, congés de fin de carrière, œuvres sociales) (millions d'euros)	69,6	69,5	73,3	70,9	68,8

(1) Actions détenues pour 82,89 % par ExxonMobil France Holding S.A.S.

(2) Montant dont la distribution est proposée par le conseil d'administration.

(3) La définition de l'effectif moyen des salariés figure en note 4.21 des comptes sociaux de la société Esso S.A.F.



# Comptes consolidés du Groupe Esso S.A.F.

## Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)

	Exercice 2014	Exercice 2013	Note
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>15 673,8</b>	<b>16 286,9</b>	4 & 21
Autres produits de l'activité	44,8	73,4	
<b>Sous total produits des activités ordinaires</b>	<b>15 718,6</b>	<b>16 360,3</b>	
Achats consommés et charges externes	(15 575,1)	(15 958,8)	5
Charges de personnel	(281,5)	(286,3)	
Impôts et taxes	(55,3)	(51,7)	
Dotation aux amortissements	(119,6)	(123,0)	
Dotation aux provisions	(242,2)	(52,3)	
Autres produits et charges d'exploitation	(64,6)	(67,0)	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(619,7)</b>	<b>(178,8)</b>	
Autres produits opérationnels	43,0	-	6
Autres charges opérationnelles	(10,9)	-	6
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(587,6)</b>	<b>(178,8)</b>	
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-	7
Coût de l'endettement financier brut	(8,6)	(4,7)	7
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(8,6)</b>	<b>(4,7)</b>	
<b>Autres produits financiers</b>	<b>15,3</b>	<b>15,1</b>	7
<b>Autres charges financières</b>	<b>(0,9)</b>	<b>-</b>	7
Impôts courants et différés	135,2	58,9	8
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>(446,6)</b>	<b>(109,5)</b>	
<b>Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Résultat net</b>	<b>(446,6)</b>	<b>(109,5)</b>	
Part du groupe	(446,6)	(109,5)	
Intérêts minoritaires	-	-	
Résultat par action (1)	(34,74)	(8,52)	
Résultat dilué par action (1)	(34,74)	(8,52)	

État du résultat global	Exercice 2014	Exercice 2013	Note
<b>Résultat net</b>	(446,6)	(109,5)	
<b>Éléments recyclables en résultat net</b>			
Revalorisation à la juste valeur des titres non consolidés par contrepartie en capitaux propres	6,2	7,8	10
Effet d'impôt relatif aux éléments recyclables	(0,2)	(1,0)	
<b>Éléments non recyclables en résultat net</b>			
Gains/pertes actuariels de la période sur les avantages au personnel	(339,6)	69,9	19
Effet d'impôt relatif aux éléments non recyclables	116,9	(24,1)	
<b>Résultat global consolidé</b>	<b>(663,3)</b>	<b>(56,9)</b>	
Part du groupe	(663,3)	(56,9)	
Intérêts minoritaires	-	-	

(1) Part du groupe rapporté au nombre d'actions (12 854 578).

## Bilan consolidé

(en millions d'euros)

<b>ACTIF</b>	<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>Note</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles	35,4	53,8	9
Immobilisations corporelles	918,5	1 099,7	9
Actifs financiers	129,7	125,0	10
Autres créances	2,3	20,0	14
Impôts différés actifs	446,0	195,3	1 & 12
Actifs classés comme détenus à la vente	138,9	-	
<b>Total</b>	<b>1 670,8</b>	<b>1 493,8</b>	
<b>Actifs courants</b>			
Stocks et en cours	1 026,7	1 623,9	13
Créances clients et comptes rattachés	499,5	621,2	14 & 25
Créances financières court terme	11,1	8,7	11
Autres créances	166,8	153,6	14
Impôts courants actifs	-	28,5	
Disponibilités	14,8	23,1	16
<b>Total</b>	<b>1 718,9</b>	<b>2 459,0</b>	
<b>Total actif</b>	<b>3 389,7</b>	<b>3 952,8</b>	

(en millions d'euros)

<b>PASSIF</b>	<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>Note</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	98,4	98,4	15
Primes d'émission et de fusion	10,1	10,1	
Réserves consolidées groupe	834,6	1 158,0	
Résultat de l'exercice groupe	(446,6)	(109,5)	
Intérêts minoritaires	-	-	
<b>Total</b>	<b>496,5</b>	<b>1 157,0</b>	
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts et dettes financières	127,6	128,5	16
Impôts différés passifs	-	-	1 & 12
Provisions non courantes	1 477,7	1 123,8	17
Passifs classés comme détenus à la vente	-	-	
<b>Total</b>	<b>1 605,3</b>	<b>1 252,3</b>	
<b>Passifs courants</b>			
Endettement court terme	299,7	324,7	16
Provisions courantes	53,5	55,5	17
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	639,8	884,6	20
Autres dettes	294,9	278,7	20
Impôts courants passifs	-	-	
<b>Total</b>	<b>1 287,9</b>	<b>1 543,5</b>	
<b>Total passif</b>	<b>3 389,7</b>	<b>3 952,8</b>	

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)

	Capital social	Primes d'émission et de fusion	Réserves de juste valeur	Réserves des écarts actuariels	Réserves consolidées	Total groupe	Total minoritaires
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	<b>98,4</b>	<b>10,1</b>	<b>93,8</b>	<b>(400,8)</b>	<b>1 435,7</b>	<b>1 237,2</b>	<b>-</b>
Dividende 2012 payé en 2013					(25,7)	(25,7)	-
Actifs financiers évalués à la juste valeur			6,8			6,8	
Écarts actuariels de la période				45,8		45,8	
Paiements fondés sur des actions					2,5	2,5	
Autres variations					(0,1)	(0,1)	-
Résultat 2013					(109,5)	(109,5)	
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>98,4</b>	<b>10,1</b>	<b>100,6</b>	<b>(355,0)</b>	<b>1 302,9</b>	<b>1 157,0</b>	<b>-</b>
Actifs financiers évalués à la juste valeur			6,0			6,0	
Écarts actuariels de la période				(222,7)		(222,7)	
Paiements fondés sur des actions					2,7	2,7	
Autres variations					0,1	0,1	-
Résultat 2014					(446,6)	(446,6)	
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>98,4</b>	<b>10,1</b>	<b>106,6</b>	<b>(577,7)</b>	<b>859,1</b>	<b>496,5</b>	<b>-</b>

Note : Au 31 décembre 2014, les réserves consolidées comprennent une réserve facultative de 500 millions d'euros destinée à compenser les baisses de valeur FIFO des stocks.

## Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)

	Exercice 2014	Exercice 2013
<b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>		
Résultat net	(446,6)	(109,5)
Part des minoritaires	-	-
Plus ou moins values sur cessions/retraits d'actifs	2,1	(1,0)
Amortissements et provisions	6,7	62,2
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>(437,8)</b>	<b>(48,3)</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	518,6	(109,6)
<b>Flux net de trésorerie d'exploitation</b>	<b>80,8</b>	<b>(157,9)</b>
<b>Flux de trésorerie d'investissement</b>		
Investissements Raffinage/Distribution (1)	(62,8)	(106,4)
Produit brut des cessions	2,0	16,7
<b>Flux de trésorerie d'investissement</b>	<b>(60,8)</b>	<b>(89,7)</b>
<b>Flux de trésorerie de financement</b>		
Dividendes mis en paiement par Esso S.A.F.	-	(25,7)
Augmentation de l'endettement (2)	-	255,9
Diminution de l'endettement (2)	(30,1)	
<b>Flux de trésorerie de financement</b>	<b>(30,1)</b>	<b>230,2</b>
<b>Variation de trésorerie (3)</b>		
Trésorerie d'ouverture	23,0	40,4
Trésorerie de clôture	12,9	23,0
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(10,1)</b>	<b>(17,4)</b>

(1) Cette ligne comprend les nouveaux investissements ainsi que la capitalisation des coûts liés aux grands arrêts pour entretien planifiés des raffineries.

(2) Des tableaux détaillés de la variation de l'endettement figurent dans le paragraphe 16 des notes annexes aux comptes consolidés.

(3) Décomposition de la trésorerie nette (en millions d'euros).

	ouverture	clôture
Disponibilités	23,1	14,8
Banques créditrices	(0,1)	(1,9)
Trésorerie nette	23,0	12,9

# Notes annexes aux comptes consolidés

## Généralités

Esso S.A.F. est une société anonyme de droit français cotée à la bourse de Paris (Euronext, compartiment B) ayant son siège social Tour Manhattan, La Défense (92 095 Paris la Défense Cedex).

L'activité du groupe Esso S.A.F. est concentrée sur la branche Raffinage-Distribution de l'industrie pétrolière.

Les comptes consolidés du groupe Esso S.A.F. ont été arrêtés par le conseil d'administration du 25 mars 2015.

## 1- Principes comptables

### 1-1 Base de préparation des états financiers

Les comptes annuels consolidés du groupe Esso S.A.F. (le Groupe) sont établis au 31 décembre 2014 conformément aux normes comptables internationales (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne en application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002.

Les normes comptables internationales sont publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne. Elles comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêt.

Les normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 sont les suivantes :

- IFRS 10 – États financiers consolidés,
- IFRS 11 – Partenariats,
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités,
- Amendements à IFRS 10, 11, 12 – Dispositions transitoires,
- Amendements à IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et dans des coentreprises,
- Amendements à IFRS 10, 12 et IAS 27 – Entités d'investissement,
- Amendements à IAS 32 – Instruments financiers : Présentation - Compensation d'actifs et de passifs financiers,
- Amendements à IAS 36 – Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers,
- Amendements à IAS 39 – Novation des dérivés et maintien de la relation couverture.

L'application de ces textes n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du groupe au 31 décembre 2014.

Par ailleurs, le groupe Esso S.A.F. n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes et autres amendements et interprétations approuvés par l'Union européenne d'application anticipée possible à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, notamment :

- Améliorations annuelles 2013 des IFRS (cycle 2010-2012 et 2011-2013),
- IFRIC 21 – Droits et taxes,
- Amendements IAS 19 – Contribution des membres du personnel.

Le groupe Esso S.A.F. n'anticipe pas d'impact de ces normes sur ses comptes consolidés.

## 1-2 Principes de consolidation

### Périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Esso S.A.F. est composé de la société mère Esso S.A.F. ainsi que des deux sociétés suivantes :

Filiales	No SIREN	Siège social	%
Esso Raffinage S.A.S.	379 914 237	Tour Manhattan 92095 Paris-La Défense Cedex	100
Activité : Raffinage d'hydrocarbures			
Worex S.N.C.	780 094 983	Parc des Erables 66, route de Sartrouville 78230 Le Pecq	99,99
Activité : Distribution de combustibles liquides et solides			

Ces sociétés étant contrôlées exclusivement, la méthode retenue est celle de l'intégration globale. Les informations financières concernant ces deux filiales sont détaillées dans la note annexe 10-3 aux comptes consolidés et sont établies à partir des comptes consolidés IFRS avant élimination des comptes et opérations réciproques.

### Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des comptes consolidés

La consolidation a été effectuée sur la base des comptes individuels au 31 décembre 2014. Ces comptes ont fait l'objet de retraitements afin d'être mis en conformité avec les normes IFRS en application des principes décrits dans les notes suivantes.

### Résultat

Les résultats internes (dividendes, cessions intragroupe) sont intégralement éliminés.

### Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par l'IAS 21 « effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les écarts résultant de la conversion aux cours de clôture des soldes des transactions concernées sont constatés en résultat.

Les effets de change opérationnels liés aux transactions commerciales sont enregistrés dans la rubrique « Achats consommés et charges externes ». Les effets de change liés aux transactions financières sont enregistrés dans la rubrique « autres produits et charges financiers ».

### 1- 3 Principes et méthodes comptables retenus

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes établis par les IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations majeures faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, le taux d'impôt théorique et la période de recouvrabilité pour la détermination des impôts différés, la valorisation des titres de participation et des actifs corporels et incorporels et le montant des provisions retenues pour les plans sociaux et litiges par exemple.

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées par des logiciels, par d'autres actifs amortis sur la durée d'utilité des actifs concernés. Le groupe Esso S.A.F. dispose également d'actifs incorporels non amortis mais ne détient aucun actif de survaleur (« Goodwill »).

#### Quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Compte tenu de son activité, le groupe Esso S.A.F. est concerné par les dispositions prises par l'Union européenne visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Les attributions de quotas d'émissions de CO<sub>2</sub> sont précisées dans la note annexe 22-3 aux comptes consolidés.

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des quotas d'émission de CO<sub>2</sub>, le traitement suivant est retenu dans les comptes consolidés :

- les quotas d'émission étant liés aux activités de production, ils sont comptabilisés dans les comptes de stocks,
- les quotas attribués gratuitement sont comptabilisés à une valeur nulle,
- les quotas achetés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition,
- les quotas sont évalués en stock selon la méthode FIFO (*First in, First out* ou premier entré, premier sorti),
- les quotas sont sortis des stocks pour être soit consommés par les émissions de gaz à effet de serre pour être restitués à l'État soit vendus,
- à la clôture :
  - une provision d'achat de quotas est constatée si les émissions de gaz à effet de serre sont supérieures aux quotas d'émission détenus par le groupe,
  - un actif (stock) est comptabilisé si les émissions de gaz à effet de serre sont inférieures aux quotas d'émission disponibles,
- Les achats de quotas sont enregistrés en « achats consommés et charges externes ».

#### Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 relative aux immobilisations corporelles, le groupe Esso S.A.F. applique la méthode des composants.

Les immobilisations du groupe Esso S.A.F. sont inscrites au bilan consolidé à leur prix d'acquisition diminué des amortissements à l'exception de celles issues de la fusion avec Mobil Oil Française qui ont été estimées à leur juste valeur comme nouveau coût historique à la date de l'apport.

Les coûts liés aux arrêts des raffineries sont immobilisés comme des nouveaux composants au moment où ils sont encourus, amortis sur la période de temps séparant deux grands arrêts et remplacés lors du nouvel arrêt.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire. Les principales durées d'amortissement du groupe Esso S.A.F. sont les suivantes :

Constructions	de 20 à 50 ans
Installations industrielles	de 10 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	de 5 à 25 ans

#### Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » le groupe Esso S.A.F. peut effectuer un test de dépréciation de ses immobilisations en comparant leur valeur comptable et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une estimation des flux futurs de trésorerie actualisés.

- Pour les immobilisations corporelles et incorporelles amorties, le test de dépréciation n'est réalisé qu'en cas d'indice de perte de valeur. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient cet actif doit être déterminée. Dans ce cas, l'actif ne sera pas déprécié si l'UGT correspondante ne s'est pas dépréciée.

Une UGT est le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Compte tenu de l'intégration de ses activités le groupe Esso S.A.F. a retenu une seule UGT « Raffinage-Distribution » composée principalement de ses deux raffineries et de son réseau de stations-service.

Si la valeur recouvrable d'un actif susceptible d'être évalué individuellement ou de l'UGT était inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur serait enregistrée pour la différence.

- Pour les immobilisations incorporelles non amorties, le test de dépréciation est effectué chaque année. Le groupe Esso S.A.F. n'a pas de survaleur (« Goodwill ») comptabilisée dans ses livres.

Une information sur les tests de dépréciation effectués est donnée dans la note annexe 9 aux comptes consolidés - Immobilisations incorporelles et corporelles.

#### Contrat de location-financement

Le 17 avril 2009, Esso S.A.F. a pris en affrètement long terme le pétrolier « SAMCO RAVEN » du type « *Very Large Crude Carrier* » (VLCC), immatriculé au registre international français à la même date pour une durée de 12 ans et 2 mois, soit une échéance en juin 2021. Par avenants en date du 15 octobre 2012, Esso S.A.F. a remplacé le « SAMCO RAVEN » par un nouveau pétrolier de type VLCC « SAMCO CHINA » sans changement de durée du contrat dont la valeur actualisée a été au même moment augmentée de 8 millions d'euros. Ce contrat assimilable à un contrat de location-financement est inscrit à l'actif en « immobilisations corporelles », et au passif en « emprunts et dettes financières » conformément à la norme IAS 17 pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le taux d'actualisation utilisé correspond à un taux d'emprunt marginal du groupe.

#### Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par l'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

- Les actifs et passifs financiers non courants du groupe Esso S.A.F. comprennent les participations non consolidées évaluées à leur juste valeur ainsi que des prêts évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti.
- Les actifs et passifs financiers courants comprennent les créances et les dettes financières courantes avec les autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil, évalués en juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti.

#### Instruments financiers. Classification en « own use » des achats/ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de CO<sub>2</sub> ou certificats d'économie d'énergie

Comme précisé dans la note 25.4 relative aux risques de marché, Esso S.A.F. réalise des transactions d'achat et de vente de matières premières et de produits pétroliers suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks.

Le groupe Esso S.A.F. a retenu la classification 'own use' prévue par l'IAS 39 pour l'ensemble de ses contrats d'achats/ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de CO<sub>2</sub> ou de certificats d'économie d'énergie.

### Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

L'IFRS 5 prévoit une classification spécifique sur une ligne séparée au bilan des actifs et passifs non courants destinés à être cédés dans un proche avenir.

Conformément à cette norme et dès lors que les montants sont significatifs, le groupe Esso S.A.F. effectue les reclassements adéquats lorsque les quatre conditions suivantes sont simultanément remplies :

- l'actif est disponible à la vente dans son état actuel et ne subit pas de modification significative en vue de sa cession,
- la vente est hautement probable et un projet de cession doit avoir été approuvé avant la date de clôture par le Président-Directeur Général de la société Esso S.A.F. qui a autorité pour approuver une cession d'actifs dans la limite de 20% du capital social de la société. Au-delà, le projet de cession doit être autorisé par le conseil d'administration.
- le prix de vente proposé ou estimé est raisonnable par rapport à la juste valeur actuelle de l'actif,
- la vente a de très fortes chances de se concrétiser dans un délai d'un an.

Avant une classification du groupe d'actifs et de passifs en « actifs et passifs non courants destinés à la vente », ces derniers sont évalués selon la norme spécifique qui leur est applicable (y compris tests de dépréciation IAS 36). Au moment du changement de classification en « actifs et passifs non courants destinés à la vente », l'amortissement des actifs corporels et incorporels s'arrête et le groupe d'actifs et de passifs destinés à être cédés est évalué au plus bas de la valeur comptable et de la juste valeur nette des frais de cession. Toute perte donne lieu à la comptabilisation d'une provision. En revanche, les gains latents ne sont pas comptabilisés.

### Stocks et en cours

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières premières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Pour les opérations d'échanges de produits réalisées avec les confrères, ou certains achats de pétrole brut, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de réalisation.

Compte tenu de l'importance de la valeur de ses stocks et des fluctuations des coûts d'approvisionnement, la société calcule un effet prix sur stocks mesurant l'impact estimé de ces fluctuations sur la variation de la valeur des stocks. Cet effet prix sur stocks est calculé à partir d'un coût moyen reflétant le coût de remplacement de la période.

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

Le résultat comptable ajusté, entre autres, des effets stocks permet ainsi de fournir une approche économique du résultat de l'exercice.

### Impôts différés

Conformément à l'IAS 12 « impôt sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que

sur le déficit fiscal du groupe. En application de l'IAS 12.74, les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés et présentés pour un montant net dans l'état de la situation financière du groupe. La somme des actifs (passifs) d'impôts différés ainsi compensée est classée en actifs (passifs) non courants.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés à la date de la clôture.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés dans la mesure où leur recouvrement est probable.

### Créances clients, comptes rattachés et autres créances

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité au coût amorti. L'incidence de l'actualisation est prise en compte lorsqu'elle est significative.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Par exception, les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au compte de résultat.

### Impôts courants

Les impôts courants correspondent aux créances et dettes d'impôts sur les sociétés. Ils sont présentés sur une ligne spécifique du bilan, conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat ».

Au 31 décembre 2014 la société Esso S.A.F. est mère d'un groupe d'intégration fiscale composé de 5 sociétés.

### Disponibilités

La trésorerie excédentaire est placée au sein du Groupe ExxonMobil à des conditions de marché.

### Provisions

#### Provisions pour retraites et avantages assimilés

Les salariés d'Esso S.A.F. et Esso Raffinage S.A.S. perçoivent des indemnités au moment du départ à la retraite ainsi que des compléments de retraites versés après la liquidation de leur retraite aux régimes nationaux.

Ces avantages sont offerts à travers un régime à cotisations définies (SOGECAP) et des régimes à prestations définies dont la gestion s'effectue dans le cadre d'Institutions de Gestion de Retraite Supplémentaire (IGRS ESSO, IGRS MOBIL). Par ailleurs, les plans de retraite en vigueur prévoient le bénéfice d'une couverture partielle des cotisations à la Mutuelle de l'Industrie du Pétrole.

Dans le cadre du régime à cotisations définies le groupe Esso S.A.F. n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés inscrits au passif du bilan, sont évalués conformément à la norme IAS 19 « avantages du personnel », suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droit à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale actualisée en fonction des hypothèses suivantes :

- une hypothèse de date de départ en retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation appliqué pour déterminer les salaires futurs,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel (courbe d'évolution),
- des hypothèses de mortalité,
- des hypothèses de charges sociales,
- l'engagement de retraite est réévalué au moins une fois par an.

En application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont également inscrits au passif du bilan et la variation des écarts actuariels de l'exercice est constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

Par ailleurs, les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail font l'objet d'une provision également inscrite au passif du bilan.

Les hypothèses retenues par le Groupe pour le calcul des engagements font périodiquement l'objet d'une revue par un actuaire indépendant. La dernière revue a été effectuée en 2012.

### **Provisions pour remise en état des sites**

Concernant les installations qu'elles exploitent, la société Esso S.A.F. et ses filiales constituent des provisions pour remise en état des sites, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles, qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement de l'IAS 37-14.

### **Passifs éventuels**

Lorsqu'une obligation à la date de clôture n'est que potentielle c'est-à-dire ni probable ni certaine, ou lorsque l'échéance d'une obligation et la fiabilité de son évaluation sont imprécises, il s'agit alors d'un passif éventuel non comptabilisé mais dont il est fait mention en annexe lorsque son évaluation s'avère matériellement significative.

### **Concessions**

Au 31 décembre 2014, le groupe Esso S.A.F. dispose de 48 contrats de concession et/ou de sous-concession pour l'exploitation de stations-service. Les actifs s'y rattachant sont inscrits en immobilisations et amortis sur leur durée de vie économique limitée à la durée de vie restante de la concession le cas échéant.

Le concédant ne contrôlant et ne règlementant ni les bénéficiaires ni les prix des services qu'Esso S.A.F. fournit grâce à ses infrastructures, ces contrats de concession n'entrent pas dans le champ d'application de l'IFRIC 12.

### **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires du groupe Esso S.A.F. est établi en conformité avec l'IAS 18 « produits des activités ordinaires ».

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur. Le chiffre d'affaires comprend les taxes spécifiques sur les produits pétroliers ; en revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges économiques de produits. Le solde net de ces opérations fait l'objet d'une inscription au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

### **Contribution Économique Territoriale (CET)**

La CET est constituée de deux composantes, la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) qui présente des caractéristiques similaires à celles de la taxe professionnelle et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui est assise sur la valeur ajoutée. Le texte de l'IAS 12 et les délibérations de l'IFRIC n'ayant pas permis de qualifier la CVAE comme un impôt sur les sociétés, il appartient à chaque entreprise d'exercer son jugement sur la qualification de la CVAE.

Le groupe Esso S.A.F. considérant que la CVAE ne peut s'analyser en substance comme un impôt sur le résultat compte tenu que la différence significative entre la valeur ajoutée du groupe et son résultat net, Esso S.A.F. considère la CVAE comme une charge opérationnelle. La CFE est également traitée comme une charge opérationnelle.

### **Autres produits et charges opérationnels**

Les autres produits et charges opérationnels correspondent aux transactions inhabituelles peu fréquentes qui sont significatives. Il s'agit notamment de transactions en dehors de l'activité normale du groupe bien que des transactions similaires aient pu se produire dans le passé ou risquent de se reproduire dans le futur, telles que les coûts de restructuration, cessions d'actifs, provisions relatives à des litiges majeurs, certaines dépréciations d'actifs non courants.

### **Segmentation**

L'information sectorielle est présentée suivant la norme IFRS 8 qui requiert la présentation par une entité d'informations financières par segment opérationnel telles que revues régulièrement par le principal décideur opérationnel et pouvant être regroupées par activités présentant des caractéristiques similaires qui permettent d'évaluer la nature et les effets financiers des activités auxquelles cette entité se livre et des environnements économiques dans lesquels elle opère. Le Président-Directeur Général d'Esso S.A.F. est le principal décideur opérationnel au sens de la norme.

Les opérations du groupe Esso S.A.F. sont présentées dans un seul secteur Raffinage-Distribution comme indiqué dans la note 21 sur l'information sectorielle.

### **Information sur les transactions avec les parties liées**

L'information concerne :

- Les opérations correspondant aux transactions commerciales conclues entre :
  - le groupe Esso S.A.F. et les sociétés consolidées par le groupe ExxonMobil,
  - le groupe Esso S.A.F. et ses principales filiales non consolidées.
- Les opérations avec les dirigeants du groupe Esso S.A.F. Compte tenu de l'organisation du groupe, l'information concerne les membres du conseil d'administration d'Esso S.A.F., faisant partie du personnel salarié ou recevant des jetons de présence.
- Les paiements fondés sur des actions (norme IFRS 2). L'information concerne certains employés des sociétés du groupe Esso S.A.F.

## **2- Faits significatifs de la période**

### **Forte baisse du prix du pétrole brut au 2<sup>nd</sup> semestre 2014**

Les variations de prix des produits pétroliers, par la variation induite de la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti) ont un impact important sur les résultats et sur la structure du bilan consolidé du groupe Esso S.A.F.

Compte tenu de la forte baisse du prix du pétrole brut observée en fin d'année 2014 et qui s'est prolongée début 2015, la valeur des stocks du groupe a chuté de 603 millions d'euros en 2014 passant d'un montant de 1576 millions d'euros fin 2013 à un montant de 973 millions d'euros fin 2014.

Le groupe calcule des effets stocks comprenant d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part une dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires calculée sur la période de réalisation du stock. Pour l'exercice 2014, ces effets stocks sont fortement négatifs à 620 millions d'euros avant impôts, et ont eu un impact significatif sur le résultat comptable et le niveau des fonds propres au 31 décembre 2014.

Par rapport aux fluctuations de la valeur de ses stocks, le groupe Esso S.A.F. a adopté une gestion prudente afin de pouvoir faire face à une fluctuation de la valeur de ses inventaires. Depuis 2005, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat net d'Esso S.A.F. correspondant à la variation annuelle des stocks due à l'effet prix, a été mise en réserve. Le montant de la réserve facultative ainsi constituée est de 500 millions d'euros au 31 décembre 2014.

### **Accord avec DCC Energy France S.A.S. pour la vente du Réseau de stations-service**

Esso S.A.F. a annoncé le 28 août 2014 un projet d'accord avec la société DCC Energy France S.A.S., filiale française de DCC Energy Limited\*, pour la vente de son réseau de stations-service et la signature d'un contrat d'approvisionnement long terme, marquant ainsi la poursuite du développement de son réseau de revendeurs à la marque.

Le contrat de cession a été signé le 30 décembre 2014 et comprend la cession de 274 stations-service automatiques Esso Express et de 48 concessions de stations-service autoroutières, pour un montant total de 106 millions d'euros qui inclut le transfert des responsabilités environnementales. Par ailleurs, DCC Energy France S.A.S. mettra tout en œuvre pour poursuivre les relations commerciales avec les 75 stations-service appartenant à des tiers et opérant actuellement sous la marque Esso.

La cession interviendra après apport partiel d'actifs par Esso S.A.F. de l'activité de distribution de carburants en stations automatiques opérant sous la marque Esso Express à sa filiale CERTAS Energy France, dont les titres seront cédés à DCC Energy France S.A.S.

DCC Energy deviendra revendeur à la marque Esso et continuera d'approvisionner ses stations-service en carburants Esso à travers un contrat d'approvisionnement long terme. Le consommateur continuera ainsi à bénéficier de la qualité des carburants Esso et à utiliser la carte Esso Card dans le réseau de stations-service opéré par DCC Energy.

La mise en œuvre de l'accord reste soumise aux formalités et autorisations nécessaires pour ce type de transaction et il est prévu que le changement de contrôle intervienne au cours du deuxième trimestre 2015.

En France, le réseau aux couleurs Esso comprend près de 650 stations-service dont près de la moitié sont des stations-service Esso Express

La norme IFRS 5 « Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées » a été appliquée par le groupe au 31 décembre 2014.

\*DCC Energy Limited est une division de DCC PLC, un groupe Irlandais qui opère à travers l'Europe dans les secteurs de l'énergie, les technologies, la santé, l'environnement et l'alimentaire.

### **Vente de l'activité Esso Card**

Le 7 novembre 2013, Esso S.A.F. annonçait la signature d'un projet d'accord en vue de la cession de son activité Cartes Carburants à la société WEX Europe Services Ltd (WES).

Ce projet de transaction incluait la vente de sa filiale SEDOC en charge de la gestion de l'Esso Card en France.

La cession de cette activité est devenue effective le 1<sup>er</sup> décembre 2014, les conditions suspensives ayant été levées et les autorisations administratives obtenues.

WES continuera de proposer l'offre Esso Card dans le cadre d'un accord à long terme conclu avec Esso S.A.F.

La mise en place de cet accord n'a pas d'effet sur les autres activités du groupe Esso S.A.F.

## **3- Événements postérieurs à la clôture**

### **Arrêts programmés de plusieurs unités de la raffinerie de la plateforme de Gravenchon**

Plusieurs unités de la raffinerie de la plateforme de Gravenchon ont été successivement mises à l'arrêt à partir du 11 février 2015 dans le cadre d'un arrêt programmé. La capacité de traitement de la raffinerie qui est d'environ 247 000 barils/jour a été limitée à environ 177 000 barils/jour pendant cette période. Les arrêts techniques programmés permettent de réaliser des travaux d'inspection et d'entretien sur les équipements normalement en service, ou de les remplacer par des matériels de dernière génération. Ce chantier permettra de renforcer encore la sécurité et de mettre en place de nouveaux projets visant à améliorer l'efficacité énergétique et la compétitivité du site. La raffinerie a redémarré progressivement ses opérations au cours des premières semaines du mois d'avril 2015. Pendant toute cette période les clients de la société ont continué à être approvisionnés normalement.

Aucun autre événement significatif postérieur à la clôture n'est à noter.

# Compte de résultat consolidé

## 4- Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)

	Exercice 2014	Exercice 2013
Ventes de biens	13 678,0	14 304,8
Prestations de services	251,4	255,5
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	1 744,4	1 726,6
<b>Total</b>	<b>15 673,8</b>	<b>16 286,9</b>

Les ventes de biens correspondent à des ventes de produits pétroliers.

## 5- Achats consommés et charges externes

(en millions d'euros)

	Exercice 2014	Exercice 2013
Achats consommés	(14 182,5)	(15 005,1)
Variation de stocks	(411,0)	(12,2)
Effets de change opérationnels	(33,5)	24,6
Charges externes	(948,1)	(966,1)
<b>Total</b>	<b>(15 575,1)</b>	<b>(15 958,8)</b>

Les achats consommés correspondent principalement aux achats de pétrole brut et de produits pétroliers.

## 6- Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent notamment les charges de restructuration, constituées de coûts de plans sociaux, ainsi que des éléments non récurrents significatifs et inhabituels.

(en millions d'euros)

	Exercice 2014	Exercice 2013
Remboursement contribution sociale de solidarité des sociétés	35,1	
Remboursement Commission européenne litige paraffines	1,8	
Cession de l'activité Esso Card	6,1	
<b>Total autre produits opérationnels</b>	<b>43,0</b>	<b>-</b>
Coûts de restructuration	(1,6)	
Provision sinistre sur le site d'Ambes	(2,8)	
Provision remise en état de sites industriels inactifs	(6,5)	
<b>Total autres charges opérationnelles</b>	<b>(10,9)</b>	<b>-</b>
<b>Total des autres produits et charges opérationnels</b>	<b>32,1</b>	<b>-</b>

Un remboursement de contribution sociale de solidarité des sociétés a été constaté pour un montant de 35 millions d'euros suite à des dégrèvements accordés par le RSI (Régime Social des Indépendants). Esso S.A.F. après avoir examiné de manière approfondie son positionnement vis-à-vis du taux réduit dont bénéficient les entreprises de négoce en gros de combustibles et de commerce de détail des carburants concernant la contribution sociale de solidarité, a considéré qu'elle pouvait bénéficier de ce taux réduit et a donc introduit en 2014 les demandes de dégrèvement qui en résultent.

## 7- Produits et charges financiers

(en millions d'euros)

	Exercice 2014	Exercice 2013
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	0,0	0,0
Dividendes versés par les filiales non consolidées	15,2	13,7
Intérêts versés par les filiales non consolidées	0,0	0,0
Écarts de change positifs	0,0	1,4
Autres produits financiers	0,1	0,0
<b>Total produits financiers</b>	<b>15,3</b>	<b>15,1</b>
Charge d'intérêts de contrat de location-financement	(2,0)	(2,2)
Coût de l'endettement financier brut	(2,6)	(1,6)
Intérêts versés aux filiales non consolidées	-	(0,7)
Écarts de change négatifs	(4,0)	-
Autres charges financières	(0,9)	(0,2)
<b>Total charges financières</b>	<b>(9,5)</b>	<b>(4,7)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>5,8</b>	<b>10,4</b>

## 8- Impôts courants et différés

Le montant de l'impôt constaté au titre de l'exercice 2014 est un produit d'impôt pour un montant de 135,2 millions d'euros contre un produit d'impôt de 58,9 millions d'euros en 2013. Le résultat avant impôts des activités poursuivies est une perte de 581,8 millions d'euros contre une perte de 168,5 millions d'euros en 2013. Le montant de l'impôt constaté dans le résultat 2014 consolidé comprend un impact de 73 millions d'euros lié à un montant de déficit fiscal non activé (confère note 12) et s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)

	Exercice 2014	Exercice 2013
Bénéfice net ou Perte nette avant impôt	(581,8)	(168,5)
Taux d'imposition	38,00 %	38,00 %
<b>Impôt théorique</b>	<b>221,1</b>	<b>64,0</b>
<b>Incidence</b>		
- des charges et produits non taxables	6,4	5,3
- du delta de taux sur Impôts différés calculés à 34,43 %	(21,2)	(8,5)
- déficit fiscal non activé	(73,0)	
- divers	1,9	(1,9)
<b>Impôt réel des activités poursuivies</b>	<b>135,2</b>	<b>58,9</b>
Dont :		
Impôt courant	1,2	(0,1)
Impôt différé	134,0	59,0

# Bilan consolidé

## 9- Immobilisations incorporelles et corporelles

### 9-1 Tests de dépréciation

Conformément à la norme IAS36.12, le niveau de capitalisation boursière d'Esso S.A.F., étant inférieur aux capitaux propres consolidés qui s'élèvent à 496 millions d'euros au 31 décembre 2014, doit être retenu comme un indice indiquant qu'une dépréciation d'actifs pourrait être nécessaire et un test de dépréciation a donc été effectué.

Le niveau moyen des marges de raffinage récemment observées sur le marché apparaissant comme un indice de perte de valeur éventuelle de ses actifs industriels, un test de dépréciation a été effectué en comparant la valeur recouvrable des actifs attachés aux raffineries de Gravenchon et de Fos-sur-mer avec leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des actifs testés a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité calculée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs projetés pour chaque site industriel, de prévisions tenant compte des conditions d'exploitation de chaque raffinerie et d'hypothèses économiques du secteur qui représentent la meilleure

estimation retenue par le management. Ces hypothèses intègrent notamment des projections de marges de raffinage tenant compte de la persistance d'un environnement de bas de cycle jusqu'en 2019.

Les flux de trésorerie futurs établis après impôts ont été actualisés à un taux de 6,75 % qui correspond au coût moyen pondéré du capital d'Esso S.A.F. déterminé par référence à des données de marché. Le taux de croissance à l'infini retenu pour la valeur terminale du flux de trésorerie est de 1 %.

Aucune dépréciation des actifs concernés n'a été comptabilisée à la suite du test effectué.

Un taux de croissance à l'infini à 0 % ne conduirait pas à une valeur d'utilité inférieure aux valeurs comptables testées.

Aucune dépréciation n'a été constatée sur les actifs incorporels en 2014.

### 9-2 Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

La situation au 31 décembre 2014 est la suivante :

(en millions d'euros)

Immobilisations incorporelles et corporelles	Valeur en début de période	Acquisitions/ Dotations de la période	Cessions Mises hors service	Valeur en fin de période
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Valeur brute (1)	131,0	1,3	(3,3)	129,0
Amortissements (1)	(62,2)	(6,2)	3,1	(65,3)
Dépréciation	(15,0)			(15,0)
<b>Valeur nette</b>	<b>53,8</b>	<b>(4,9)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>48,7</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<b>Valeur brute</b>	<b>2 694,1</b>	<b>61,6</b>	<b>(30,8)</b>	<b>2 724,9</b>
Raffinage (2)	2 138,9	40,6	(3,2)	2 176,3
Distribution (3)	555,2	21,0	(27,6)	548,6
<b>Amortissements</b>	<b>(1 594,4)</b>	<b>(113,4)</b>	<b>27,0</b>	<b>(1 680,8)</b>
Raffinage (2)	(1 225,6)	(91,5)	2,4	(1 314,7)
Distribution (3)	(368,8)	(21,9)	24,6	(366,1)
<b>Valeur nette</b>	<b>1 099,7</b>	<b>(51,8)</b>	<b>(3,8)</b>	<b>1 044,1</b>

(1) dont actifs classés comme détenus à la vente pour une valeur nette en fin de période de 13,3 millions d'euros.

(2) dont immobilisations acquises par contrat de location-financement pour une valeur nette en fin de période de 25,8 millions d'euros.

(3) dont actifs classés comme détenus à la vente pour une valeur nette en fin de période de 125,6 millions d'euros.

À titre de comparaison, la situation au au 31 décembre 2013 était la suivante :

(en millions d'euros)

Immobilisations incorporelles et corporelles	Valeur en début de période	Acquisitions/ Dotations de la période	Cessions Mises hors service	Valeur en fin de période
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Valeur brute	129,2	4,0	(2,2)	131,0
Amortissements	(56,4)	(6,5)	0,7	(62,2)
Dépréciation	(12,0)	(3,0)		(15,0)
<b>Valeur nette</b>	<b>60,8</b>	<b>(5,5)</b>	<b>(1,5)</b>	<b>53,8</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<b>Valeur brute</b>	<b>2 681,2</b>	<b>102,4</b>	<b>(89,5)</b>	<b>2 694,1</b>
Raffinage (1)	2 072,7	82,7	(16,5)	2 138,9
Distribution	608,5	19,7	(73,0)	555,2
<b>Amortissements</b>	<b>(1 553,2)</b>	<b>(116,5)</b>	<b>75,3</b>	<b>(1 594,4)</b>
Raffinage (1)	(1 149,7)	(91,3)	15,4	(1 225,6)
Distribution	(403,5)	(25,2)	59,9	(368,8)
<b>Valeur nette</b>	<b>1 128,0</b>	<b>(14,1)</b>	<b>(14,2)</b>	<b>1 099,7</b>

(1) dont immobilisations acquises par contrat de location-financement pour une valeur nette en fin de période de 29,8 millions d'euros.

Note : le groupe n'avait pas d'immobilisations classées comme actifs détenus à la vente au 31 décembre 2013.

## 10- Actifs financiers non courants et courants

### 10-1 Actifs financiers non courants

La situation au 31 décembre 2014 est la suivante :

(en millions d'euros)

Actifs financiers	Au 31 décembre 2013	Augmentations	Diminutions	Variation de la juste valeur (1)	Au 31 décembre 2014
Actifs financiers disponibles à la vente	1,2		(0,1)		1,1
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres	122,0			6,2	128,2
Créances sur filiales et participations non consolidées	1,4		(1,4)		0,0
Autres immobilisations financières	0,4				0,4
<b>Total</b>	<b>125,0</b>	<b>-</b>	<b>(1,5)</b>	<b>6,2</b>	<b>129,7</b>

(1) La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2013 était la suivante :

(en millions d'euros)

Actifs financiers	Au 31 décembre 2012	Augmentations	Diminutions	Variation de la juste valeur (1)	Au 31 décembre 2013
Actifs financiers disponibles à la vente	1,2				1,2
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres	114,2			7,8	122,0
Créances sur filiales et participations non consolidées	2,3		(0,9)		1,4
Autres immobilisations financières	0,6		(0,2)		0,4
<b>Total</b>	<b>118,3</b>	<b>-</b>	<b>(1,1)</b>	<b>7,8</b>	<b>125,0</b>

(1) La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

### 10-2 Tableau des actifs financiers évalués à la juste valeur

(en milliers d'euros)

Sociétés ou groupe de sociétés	Montant des capitaux propres hors résultat de l'exercice (1)	Chiffre d'affaires de l'exercice (1)	Bénéfice ou (perte) de l'exercice (1)	Quote part du capital détenu (%)	Valeur des titres dans les comptes sociaux (1)	Méthode de revalorisation	Hiérarchisation de la juste valeur	Dividendes encaissés par la société en 2014
<b>1- Filiales (supérieures à 50 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)</b>								
- Société des stockages Pétroliers du Rhône (SPR)	6 829	4 388	261	50,01	1 372	B	niveau 3	-
<b>Sous-total filiales</b>	<b>6 829</b>	<b>4 388</b>	<b>261</b>		<b>1 372</b>			<b>-</b>
<b>2- Participations (comprises entre 20 et 50 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)</b>								
- Société Pétrolière du Val-de-Marne (SPVM)	5 193	4 644	(375)	50,00	4	B	niveau 3	-
- Société du Pipeline de la Raffinerie de Lorraine (SPLRL)	3 364	3 225	358	43,00	-	B	niveau 3	-
- Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGEP)	19 525	6 173	597	37,00	4 978	B	niveau 3	-
- Société pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)	15 504	10 575	874	34,00	2 592	B	niveau 3	283
- Raffinerie du midi	17 343	17 140	3 471	33,33	2 790	B	niveau 3	1 140
- Société de Manutention de Carburants Aviation (SMCA)	8 955	32 925	7 945	33,33	554	B	niveau 3	2 303
- Dépôts de Pétrole Côtiers (DPC)	15 395	11 982	1 702	25,85	426	B	niveau 3	220
<b>Sous-total participations comprises entre 20 et 50 %</b>	<b>85 279</b>	<b>86 664</b>	<b>14 572</b>		<b>11 344</b>			<b>3 946</b>
<b>3- Participations (inférieures à 20 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)</b>								
- Autres participations évaluées à la juste valeur	61 709	269 238	54 170		10 826	M (A,B,C,D)	niveau 3	8 354
<b>Sous-total participations inférieures à 20 %</b>	<b>61 709</b>	<b>269 238</b>	<b>54 170</b>		<b>10 826</b>			<b>8 354</b>
<b>Total</b>	<b>153 817</b>	<b>360 290</b>	<b>69 003</b>		<b>23 542</b>			<b>12 300</b>

(en millions d'euros)

Juste valeur des titres des filiales et participations évaluées	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013	Variation
Juste valeur des titres (2)	128 200	122 000	6 200
Valeur des titres dans les comptes sociaux	(23 542)	(23 542)	-
<b>Revalorisation à la juste valeur comptabilisée en résultat global (3)</b>	<b>104 658</b>	<b>98 458</b>	<b>6 200</b>

Les données relatives aux filiales et participations détenues à plus de 20 % par le groupe Esso S.A.F. ne sont pas jugées significatives au regard du périmètre de consolidation du groupe Esso S.A.F. Sur la base de données 2013, ces filiales et participations représentent seulement 2,47 % de l'actif total du groupe Esso S.A.F., 1.63 % du passif hors capitaux propres et 0,91 % du chiffre d'affaires.

(1) Données de l'exercice 2013.

(2) Conformément à la norme IFRS 7, la revalorisation de certaines participations non consolidées a été classée selon les 3 niveaux de hiérarchisation de la juste valeur définis par la norme en fonction de la méthode utilisée :

- **niveau 1** : valorisation basée sur des prix côtés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques,
- **niveau 2** : valorisation fondée sur des données autres que des prix côtés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (tel qu'un prix) ou indirectement (calculées à partir d'un autre prix),
- **niveau 3** : valorisation estimée d'après des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Les revalorisations à la juste valeur effectuées sont toutes classées en niveau 3 et ont été évaluées suivant les méthodes détaillées ci-dessous. Ce mode de valorisation est considéré par le groupe comme répondant le mieux à sa stratégie d'investissement industriel :

- **méthode A** : valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini du dividende historique ou des dividendes prévus sur les 3 années à venir (en fonction des données disponibles),
- **méthode B** : valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini des flux de trésorerie prévus sur 4 à 5 années à venir (en fonction des données disponibles),
- **méthode D** : valorisation par référence à des transactions réelles,
- **méthode C** : valorisation sur la base d'un multiple d'EBITDA,
- **méthode (M)** : valorisation par une combinaison des méthodes A/B/C/D telles que détaillées ci-dessus.

La méthode (A) est utilisée pour les participations présentant un résultat et un dividende stable ou en progression régulière. Le choix d'une période de 3 ans pour le dividende historique moyen est guidé par le caractère représentatif du dividende moyen qui en découle. Au 31 décembre 2014, le taux d'actualisation retenu est de 7,25 % stable par rapport au 31 décembre 2013.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie de la méthode (B) est réalisée d'après une prévision à 4-5 ans (en fonction des données disponibles) puis extrapolée pour la valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est égal au coût moyen pondéré du capital après impôts de la société concernée et varie entre 6,5 % et 7 % au 31 décembre 2014 contre 7 % au 31 décembre 2013.

Le taux de croissance à l'infini retenu varie de 0 à 1 %.

Sensibilité des hypothèses : une variation du taux d'actualisation après impôt de +1 % entraînerait une baisse de 12 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2014. Une variation des hypothèses projetées d'excédent brut d'exploitation de -10 % aurait un impact négatif de 11 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2014.

(3) La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

### 10-3 Tableau des filiales consolidées

En application de la norme IFRS 12, les informations financières concernant les filiales consolidées comprises dans le périmètre d'intégration du groupe Esso S.A.F. et consolidées selon la méthode de l'intégration globale sont détaillées ci-dessous :

(en millions d'euros)

Année 2014	Esso Raffinage S.A.S.	Worex S.N.C.
pourcentage de détention	100%	99,99%
<b>Informations financières</b>		
- Actifs non courants	849,0	23,8
- Actifs courants	174,1	107,6
<b>Total actif</b>	<b>1 023,1</b>	<b>131,4</b>
- Capitaux propres part de l'entité	178,6	(2,4)
- Passifs non courants	603,2	4,9
- Passifs courants	241,3	128,9
<b>Total passif</b>	<b>1 023,1</b>	<b>131,4</b>
<b>Résultat net</b>	<b>23,7</b>	<b>(0,2)</b>

## 11- Créances financières court terme

Ce poste, dont le solde s'élève à 11,1 millions d'euros au 31 décembre 2014 (8,7 millions d'euros au 31 décembre 2013) correspond aux créances financières courantes du groupe Esso S.A.F. sur d'autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil.

Elles résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou de prêt à court terme. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux variables sur une référence EONIA.

## 12- Tableau de variation des impôts différés

(en millions d'euros)

	Au 31 décembre 2014		Au 31 décembre 2013	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Impôts différés sur les provisions réglementées		(149,4)		(177,1)
Impôts différés sur les décalages temporaires	22,0		8,8	
Impôts différés sur les immobilisations corporelles et incorporelles		(27,1)		(25,3)
Impôts différés sur les participations		(4,5)		(4,3)
Impôts différés sur les provisions pour retraites	246,3		233,7	
Impôts différés sur les provisions pour retraites - écarts actuariels	270,0		162,9	
Impôts différés sur les provisions pour inspections metal (annulation)		(81,0)		(76,0)
Impôts différés sur déficits reportables	169,7		72,6	
<b>Total</b>	<b>708,0</b>	<b>(262,0)</b>	<b>478,0</b>	<b>(282,7)</b>
<b>Compensation des impôts différés actifs/passifs</b>	<b>446,0</b>		<b>195,3</b>	

Au 31 décembre 2014, la perte fiscale reportable du groupe Esso S.A.F. s'établit à 704,7 millions d'euros dont 213,4 millions d'euros au titre de l'exercice 2013 et 491,4 millions d'euros au titre de l'exercice 2014 après reprise de provisions réglementées pour amortissements dérogatoires à hauteur de 91 millions d'euros. La perte fiscale de 491,4 millions d'euros de l'exercice 2014 est intégralement imputable à la baisse de la valeur des stocks à la suite de la baisse du cours du pétrole brut à 55\$/baril au 31 décembre 2014.

Le groupe apprécie la probabilité de consommation des pertes fiscales sur une durée de 10 ans qui tient compte de ses activités industrielles à long terme et du cycle de ses marchés.

Au titre de l'exercice 2014, le groupe a décidé de limiter à 279 millions d'euros le montant du déficit fiscal dont la consommation est estimée probable pour le calcul d'un impôt différé actif de 96,1 millions d'euros, réduisant ainsi l'horizon de consommation de ses déficits reportables.

Cette estimation tient compte des perspectives de résultat opérationnel à partir d'hypothèses de marges de raffinage intégrant la persistance d'un environnement de bas de cycle jusqu'en 2019, d'une probable hausse des prix du pétrole brut à un niveau de 80\$/baril à moyen terme\*, représentant un gain fiscal sur stocks de 279 millions d'euros, mais aussi des incertitudes liées à l'évolution et à la volatilité à plus long terme du prix du pétrole brut et du plafonnement de l'utilisation de nouvelles pertes fiscales potentielles qui pourraient en résulter.

Ainsi, le montant total des impôts différés actif estimés recouvrables par le groupe sur la base du déficit fiscal reportable activé (492,7 millions d'euros) ressort donc à 169,7 millions d'euros.

\*Niveau projeté à cet horizon par des experts des marchés pétroliers extérieurs au groupe Esso S.A.F. (IHS-CERA)

## 13- Détail des stocks

(en millions d'euros)

Stocks	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
<b>Pétrole brut</b>		
Valeur Brute	545,1	865,1
Dépréciation	(59,3)	(5,7)
<b>Valeur nette</b>	<b>485,8</b>	<b>859,4</b>
<b>Produits intermédiaires et finis</b>		
Valeur Brute	639,1	724,0
Dépréciation	(151,8)	(7,5)
<b>Valeur nette</b>	<b>487,3</b>	<b>716,5</b>
<b>Sous total produits pétroliers</b>	<b>973,1</b>	<b>1 575,9</b>
<b>Autres</b>		
Valeur Brute	62,0	57,5
Dépréciation	(8,4)	(9,5)
<b>Sous total autres stocks</b>	<b>53,6</b>	<b>48,0</b>
<b>Total (net)</b>	<b>1 026,7</b>	<b>1 623,9</b>

En tant qu'opérateur pétrolier, le groupe Esso S.A.F. est soumis à l'obligation de stockage stratégique. Le coût des stocks détenus par le Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers (CPSSP) est couvert par une redevance payée par tous les opérateurs pétroliers. Le montant de la charge comptabilisée en 2014 s'élève à 26,8 millions d'euros.

## 14- Détail des créances clients et autres créances

(en millions d'euros)

Créances clients et comptes rattachés	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	314,3	455,7
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	185,2	165,5
<b>Total</b>	<b>499,5</b>	<b>621,2</b>

(en millions d'euros)

Autres créances	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
<b>Autres créances non courantes</b>		
État et collectivités (1)	2,3	-
Commission européenne		20,0
<b>Total</b>	<b>2,3</b>	<b>20,0</b>
<b>Autres créances courantes</b>		
Personnel	1,9	1,7
État et collectivités (2)	71,4	54,6
Débiteurs divers	62,6	73,2
Charges constatées d'avance	30,9	24,0
<b>Total</b>	<b>166,8</b>	<b>153,6</b>
<b>Total</b>	<b>169,1</b>	<b>173,6</b>

(1) Crédits d'impôts recherche et CICE.

(2) Hors impôts courants actifs.

## 15- Informations sur le capital

Au 31 décembre 2014, le capital social d'Esso S.A.F. est composé de 12 854 578 actions émises et libérées, de nominal 7,65 euros. Ces actions ne font l'objet d'aucun droit, privilège ou restriction particulière.

Au 31 décembre 2014, ces actions étaient détenues par le groupe ExxonMobil à hauteur de 82,89 %.

Au 31 décembre 2014, les Fonds Communs de Placement d'Entreprise réservés aux salariés détenaient 0,08 % du capital social d'Esso S.A.F., soit 10 000 actions.

### Gestion du capital

Esso S.A.F. n'est pas soumise à des contraintes spécifiques concernant son capital. Le montant des capitaux propres peut être fortement modifié à la hausse comme à la baisse par la variation des prix du pétrole brut en fin de période en raison du mode de comptabilisation des stocks suivant la méthode FIFO (first-in, first-out) retenue pour les comptes publiés suivant les normes IFRS et de la forte volatilité des prix du pétrole brut d'une année sur l'autre.

Le groupe Esso S.A.F. a un endettement financier net de 401 millions d'euros à fin 2014 (421 millions d'euros à fin 2013). Les engagements de retraite ne sont pas externalisés et sont portés au bilan consolidé.

Esso S.A.F. n'a aucun programme de rachat de ses propres actions et la participation du groupe ExxonMobil dans Esso S.A.F. est restée inchangée à 82,89 % depuis la fusion entre Esso S.A.F. et Mobil Oil Française en 2003.

La société n'émet pas de titres à caractéristiques particulières type titre subordonné, obligation convertible ou plus généralement d'instrument dilutif. Elle n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.

L'assemblée générale des actionnaires d'Esso S.A.F. n'a pas accordé de délégation au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

Compte tenu de la perte réalisée au cours de l'exercice 2013 aucun dividende n'a été versé au titre de cet exercice. Le dividende ordinaire versé par action au titre de l'exercice 2012 avait été de 2 euros et de 4 euros au titre de l'exercice 2011. Pour l'exercice 2014, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires de ne pas verser de dividende.

## 16- Passifs financiers

### 16-1 Endettement long terme

Pour financer ses programmes d'investissements, le groupe Esso S.A.F. a souscrit une ligne de financement à long terme auprès d'une société financière du groupe ExxonMobil pour un montant de 200 millions d'euros utilisée à hauteur de 100 millions d'euros au 31 décembre 2014.

(en millions d'euros)

Endettement long terme	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Contrat de location-financement (1)	27,2	28,0
Comptes bloqués participation du personnel	0,2	0,2
Compte groupe passif financier (2)	100,2	100,3
<b>Total</b>	<b>127,6</b>	<b>128,5</b>

(1) Contrat de location-financement, émis en dollar, mis en place pour le pétrolier « SAMCO RAVEN » pris en affrètement long terme à compter du 17 avril 2009 et remplacé par le pétrolier « SAMCO CHINA » le 15 octobre 2012. Au 31 décembre 2014, le solde du contrat de location financement représente la valeur actualisée au taux d'emprunt marginal du groupe des paiements au titre de la location convertis au taux du dollar au 31 décembre 2014, soit 1,2141 (\$/€). Au 31 décembre 2013, le taux du dollar était de 1,3791 (\$/€).

(2) Emprunt auprès de la société EMMFC (ExxonMobil Management Finance Company) société de financement du groupe ExxonMobil. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence EURIBOR.

La société n'a pas recours à des emprunts obligataires.

### 16-2 Endettement court terme

(en millions d'euros)

Endettement court terme	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Compte groupe passif financier (1)	234,9	200,6
Avance financière reçue	18,3	20,7
Contrat de location financement	4,6	3,3
Financement court terme	40,0	100,0
Banque créditrice	1,9	0,1
<b>Total</b>	<b>299,7</b>	<b>324,7</b>

(1) Ces dettes résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou d'emprunt avec les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence EONIA.

### 16-3 Contrat de location-financement

(en millions d'euros)

Contrat de location-financement	Redevances restant à payer (1)		
	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	+ de 5 ans
Immobilisations corporelles			
Raffinage	6,5	23,8	8,5
<b>Total</b>	<b>6,5</b>	<b>23,8</b>	<b>8,5</b>

(1) les redevances correspondent aux remboursements du capital augmentés des intérêts dus

### 16-4 Variation de l'endettement financier net du groupe

(en millions d'euros)

Variation de l'endettement financier net	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013	Variation
Endettement long terme	(127,6)	(128,5)	0,9
Endettement court terme hors banque créditrice	(297,8)	(324,6)	26,8
Créances financières court terme	11,1	8,7	2,4
<b>Total endettement financier</b>	<b>(414,3)</b>	<b>(444,4)</b>	<b>30,1</b>
Banque créditrice	(1,9)	(0,1)	(1,8)
Disponibilités	14,8	23,1	(8,3)
<b>Total trésorerie nette</b>	<b>12,9</b>	<b>23,0</b>	<b>(10,1)</b>
<b>Total endettement net</b>	<b>(401,4)</b>	<b>(421,4)</b>	<b>20,0</b>

(en millions d'euros)

Analyse de la variation de l'endettement financier net	Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013	Variation
<b>Endettement financier net au début de la période</b>	<b>(421,4)</b>	<b>(148,1)</b>	<b>(273,3)</b>
Flux net de trésorerie généré par l'exploitation	80,8	(157,9)	238,7
Flux net de trésorerie généré par les opérations d'investissement	(60,8)	(89,7)	28,9
Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement avant variation de l'endettement (dividendes mis en paiement)	-	(25,7)	25,7
<b>Endettement financier net à la fin de la période</b>	<b>(401,4)</b>	<b>(421,4)</b>	<b>20,0</b>

Note : le détail de chacun des flux mentionnés figure dans le tableau des flux de trésorerie.

## 17- Tableau de variation des provisions

La situation au 31 décembre 2014 est la suivante :

(en millions d'euros)

Provisions courantes et non courantes	Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier 2014 retraité	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute au 31 décembre 2014
<b>Provisions non courantes</b>					
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux (1)	626,7	92,7	(50,3)	-	669,1
Provisions pour retraites - écarts actuariels (1)	476,3	339,9	(31,8)		784,4
Provisions pour restructurations	2,3	1,5	(2,9)	-	0,9
Provisions pour remise en état des sites	8,2	8,2	-	(3,2)	13,2
Provisions pour plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	2,8	-	-		2,8
Autres provisions non courantes (2)	7,5	3,4	(3,0)	(0,6)	7,3
<b>Total provisions non courantes</b>	<b>1 123,8</b>	<b>445,8</b>	<b>(88,0)</b>	<b>(3,8)</b>	<b>1 477,7</b>
<b>Provisions courantes</b>					
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux (1)	52,4	50,3		(52,5)	50,2
Provisions pour restructurations	3,1	2,9	-	(2,7)	3,3
Autres provisions courantes (2)	(0,0)	-	-	-	(0,0)
<b>Total provisions courantes</b>	<b>55,5</b>	<b>53,2</b>	<b>-</b>	<b>(55,2)</b>	<b>53,5</b>
<b>Total provisions</b>	<b>1 179,3</b>	<b>499,0</b>	<b>(88,0)</b>	<b>(59,0)</b>	<b>1 531,2</b>

(1) Le détail du poste figure en note 19.

(2) Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2013 était la suivante :

(en millions d'euros)

Provisions courantes et non courantes	Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier 2013 retraité	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute au 31 décembre 2013
<b>Provisions non courantes</b>					
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux (1)	597,5	81,5	(52,3)	-	626,7
Provisions pour retraites - écarts actuariels (1)	585,4	-	(109,1)		476,3
Provisions pour restructurations	5,9	-	(3,6)	-	2,3
Provisions pour remise en état des sites	9,8	2,8	(0,1)	(4,3)	8,2
Provisions pour plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	2,8	-	-		2,8
Autres provisions non courantes (2)	10,0	2,4	(0,3)	(4,6)	7,5
<b>Total provisions non courantes</b>	<b>1 211,4</b>	<b>86,7</b>	<b>(165,4)</b>	<b>(8,9)</b>	<b>1 123,8</b>
<b>Provisions courantes</b>					
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux (1)	50,1	61,6		(59,3)	52,4
Provisions pour restructurations	3,1	3,5	-	(3,5)	3,1
Autres provisions courantes (2)	(0,3)	-	0,3	-	(0,0)
<b>Total provisions courantes</b>	<b>52,9</b>	<b>65,1</b>	<b>0,3</b>	<b>(62,8)</b>	<b>55,5</b>
<b>Total provisions</b>	<b>1 264,3</b>	<b>151,8</b>	<b>(165,1)</b>	<b>(71,7)</b>	<b>1 179,3</b>

(1) Le détail du poste figure en note 19.

(2) Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

## 18- Tableau de variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)

Variation du Besoin en Fonds de Roulement	Exercice 2014		Exercice 2013	
	Besoins	Dégagements	Besoins	Dégagements
<b>Variations des actifs</b>				
Actifs financiers	(4,7)		(6,7)	
Stocks		597,2		8,2
Créances clients et comptes rattachés		121,7		143,4
Autres créances		4,5	(46,8)	
Impôts courants actifs		28,5	(28,5)	
<b>Variations des passifs</b>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(244,8)		(162,3)	
Autres dettes		16,2	(13,6)	
Impôts courants passifs			(3,3)	
<b>Total</b>	<b>(249,5)</b>	<b>768,1</b>	<b>(261,2)</b>	<b>151,6</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>518,6</b>	<b>(109,6)</b>	<b>-</b>

## 19- Engagements de retraite et autres avantages assimilés

### 19-1 Engagements de retraite et autres avantages assimilés

Les salariés d'Esso S.A.F. et Esso Raffinage S.A.S. perçoivent des indemnités au moment du départ à la retraite ainsi que des compléments de retraite versés après la liquidation de leur retraite aux régimes nationaux. Par ailleurs, les plans de retraite en vigueur prévoient le bénéfice de la couverture partielle des cotisations à la Mutuelle de l'Industrie du Pétrole.

Le groupe offre ces avantages à travers des régimes à cotisations définies et à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge correspondant aux primes versées est prise en compte en résultat de l'exercice.

Les provisions de retraites constatées dans les comptes consolidés du groupe concernent les régimes à prestations définies. La gestion de ces régimes n'est pas externalisée.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, en application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont déduits des capitaux propres pour un montant net de l'impôt différé correspondant avec en contrepartie une provision inscrite au passif du bilan. La variation des écarts actuariels de l'exercice est constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

### A - Hypothèses retenues

Le calcul des provisions pour retraites et avantages assimilés intègre :

- un taux d'actualisation financière de 1,5 % (taux de référence utilisé : Obligations d'entreprises cotées « AA »),
- un taux d'inflation à long terme de 2 % pour déterminer les salaires futurs,
- un taux d'augmentation des salaires basé sur l'inflation intégrant des hypothèses d'augmentations individuelles,
- des hypothèses de mortalité basées sur les tables générationnelles hommes/femmes publiées par l'INSEE (TGHF 2005).

Sensibilité des hypothèses : la variation de 0,5 point de l'écart actuariel (taux d'actualisation-taux d'inflation) entraînerait une variation des engagements de l'ordre de 7,5 %.

Les hypothèses retenues par le groupe pour le calcul des engagements font l'objet d'une revue périodique par un actuair indépendant. La dernière revue a été effectuée en 2012.

### B - Évolution sur l'exercice

Les engagements de retraite au 31 décembre 2014 sont ventilés comme suit :

(en millions d'euros)

Engagements de retraite	Engagements de retraite	Écarts actuariels	Total engagements provisionnés
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>675,2</b>	<b>476,5</b>	<b>1 151,7</b>
Droits supplémentaires acquis	17,3		17,3
Actualisation de la période	35,6		35,6
Contribution aux frais de mutuelle	5,8		5,8
Paiements de la période	(50,3)		(50,3)
Écarts actuariels de la période (1)		339,6	339,6
Étalement des écarts actuariels	31,8	(31,8)	
<b>au 31 décembre 2014</b>	<b>715,4</b>	<b>784,3</b>	<b>1 499,7</b>

(1) Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

La situation des engagements de retraite au 31 décembre 2013 était la suivante :

(en millions d'euros)

Engagements de retraite	Engagements de retraite	Écarts actuariels	Total engagements provisionnés
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>643,6</b>	<b>585,4</b>	<b>1 229,0</b>
Droits supplémentaires acquis	19,5		19,5
Actualisation de la période	32,9		32,9
Contribution aux frais de mutuelle	(0,7)		(0,7)
Paiements de la période	(59,1)		(59,1)
Écarts actuariels de la période (1)		(69,9)	(69,9)
Étalement des écarts actuariels	39,0	(39,0)	
<b>au 31 décembre 2013</b>	<b>675,2</b>	<b>476,5</b>	<b>1 151,7</b>

(1) Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

## C – Montant de la charge pour retraite et autres avantages assimilés

(en millions d'euros)

Analyse de la charge pour retraite et avantages assimilés comptabilisée	Exercice 2014	Exercice 2013
<b>Charge inscrite dans le résultat net</b>		
Droits supplémentaires acquis	17,3	19,5
Actualisation du montant de l'obligation	35,6	32,9
Contribution aux frais de mutuelle	5,8	(0,7)
<b>Total charge dans le résultat net</b>	<b>58,7</b>	<b>51,7</b>
<b>Charge/(produit) inscrit dans le résultat global</b>		
Écarts actuariels de la période	339,6	(69,9)
<b>Total charge/(produit) dans le résultat global</b>	<b>339,6</b>	<b>(69,9)</b>
<b>Total charge/(produit) dans le résultat global consolidé</b>	<b>398,3</b>	<b>(18,2)</b>

## D- Paiements des retraites effectués en 2014 et montants provisionnels 2015

Les paiements effectués au titre des prestations définies se sont élevés en 2013 à 50,3 millions d'euros. Les versements à effectuer en 2015 sont stables par rapport à ceux effectués en 2014.

Les montants versés pour le régime à cotisations définies se sont élevés en 2014 à 3,5 millions d'euros. Pour 2015, les versements à effectuer sont évalués pour un montant équivalent soit 3,6 millions d'euros.

## 19-2 Nature des provisions de retraite et autres avantages assimilés inscrites au bilan

(en millions d'euros)

Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	au 31 décembre 2014	au 31 décembre 2013
Provisions pour retraite	715,4	675,2
Provisions des écarts actuariels	784,3	476,5
Provisions pour les médailles du travail	4,0	3,8
<b>Total</b>	<b>1 503,7</b>	<b>1 155,5</b>

## 20- Détail des fournisseurs et autres dettes

(en millions d'euros)

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	au 31 décembre 2014	au 31 décembre 2013
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	255,8	301,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil	384,0	583,5
<b>Total</b>	<b>639,8</b>	<b>884,6</b>

(en millions d'euros)

Autres dettes courantes	au 31 décembre 2014	au 31 décembre 2013
Dettes fiscales et sociales	282,1	267,2
Subventions	0,7	0,7
Créditeurs divers	12,1	10,8
Produits constatés d'avance	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>294,9</b>	<b>278,7</b>

## Autres informations

### 21- Information sectorielle

#### 21-1 Secteur opérationnel

Les activités opérationnelles du groupe Esso S.A.F. concernent essentiellement deux lignes de produits distinctes, Carburants et Combustibles d'une part et Lubrifiants et Spécialités d'autre part, qui drainent les allocations de ressources en fonction des opportunités d'optimisations internes, des perspectives de marché ou encore des évolutions réglementaires.

Ces activités qui sont soumises à des risques et incertitudes de même nature sont opérées dans des environnements de production et de marché comparables. Elles présentent des caractéristiques économiques similaires qui conduisent à une présentation de l'information financière regroupée au sein d'un même secteur opérationnel Raffinage-Distribution, permettant d'en apprécier la nature et d'évaluer les effets financiers de l'environnement dans lequel le groupe Esso S.A.F. opère.

Esso S.A.F. a également une activité pétrochimique limitée qui concerne notamment l'exploitation d'une unité de propylène intégrée à la Raffinerie de Fos-sur-Mer mais dont l'activité n'est pas significative à l'échelle du groupe ni des seuils de matérialité prévus par l'IFRS 8 et pour laquelle une présentation intégrée au secteur Raffinage-Distribution est appropriée.

#### 21-2 Secteur géographique

##### Chiffres d'affaires

(en millions d'euros)

	Exercice 2014	Exercice 2013
France	13 415	13 903
Exportations	2 259	2 384
<b>Total consolidé</b>	<b>15 674</b>	<b>16 287</b>

##### Actifs

Les acquisitions d'actifs incorporels et corporels du groupe Esso S.A.F. concernent exclusivement la France.

Les actifs du secteur d'activité Raffinage-Distribution, sont principalement localisés en France, à l'exception essentiellement des créances commerciales du groupe Esso S.A.F. détenues sur les autres sociétés étrangères affiliées au groupe ExxonMobil. Ces créances commerciales sont évaluées à 117 millions d'euros au 31 décembre 2014.

## 21-3 Information sur les produits et services

La répartition du chiffre d'affaires s'établit comme suit :

(en millions d'euros)

	Année 2014		Année 2013	
	milliers m <sup>3</sup>	millions euros	milliers m <sup>3</sup>	millions euros
Carburants aviation	1 859	1 060	1 856	1 144
Supercarburants automobile	4 788	2 497	4 665	2 680
Gazole et fioul domestique	10 865	6 436	9 874	6 461
Fiouls lourds	1 041	429	1 831	854
Gaz de pétrole liquéfié	662	201	675	234
Produits semi-finis	4 085	1 746	3 791	1 758
<b>Ventes de carburants et combustibles</b>	<b>23 300</b>	<b>12 369</b>	<b>22 692</b>	<b>13 131</b>
<b>Ventes Lubrifiants et Spécialités</b>	<b>1 289</b>	<b>1 109</b>	<b>1 246</b>	<b>1 105</b>
<b>Total ventes de produits raffinés hors taxes</b>	<b>24 589</b>	<b>13 478</b>	<b>23 938</b>	<b>14 236</b>
Ventes de pétrole brut	427	200	135	70
<b>Total ventes de produits pétroliers hors taxes</b>	<b>25 016</b>	<b>13 678</b>	<b>24 073</b>	<b>14 306</b>
Ventes de services		251		255
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		1 745		1 726
<b>Chiffre d'affaires (hors TVA)</b>		<b>15 674</b>		<b>16 287</b>
dont volumes ventes activités de Distribution sur marché intérieur (ventes en France, hors ventes directes Raffinage et ventes extra- territoriales)	15 322	-	14 156	-

## 21-4 Information sur les clients

Contributions au chiffre d'affaires :

(en millions d'euros)

Repartition du chiffre d'affaires par catégorie de clients	Exercice 2014	Exercice 2013
Groupe ExxonMobil	3 751	4 022
Autres sociétés pétrolières	1 694	2 005
Autres clients (1)	8 484	8 534
<b>Ventes de produits et services hors taxes</b>	<b>13 929</b>	<b>14 561</b>
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	1 745	1 726
<b>Chiffre d'affaires (hors TVA)</b>	<b>15 674</b>	<b>16 287</b>

(1) Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires.

## 22- Engagements hors bilan

### 22-1 Engagements donnés

(en millions d'euros)

Engagements opérationnels donnés	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Contrat Air Liquide (1)	74	82
Engagements d'achats d'immobilisations (2)	44	32
Autres engagements donnés (3)	25	32
<b>Total</b>	<b>143</b>	<b>147</b>

(1) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries.

Les contrats concernant le site de Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) et 2007 (oxygène et azote) pour une durée respective de 20 ans et 10 ans. Un contrat d'achat d'oxygène sur le site de Fos-sur-mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.

(2) Ces engagements correspondent à des obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

(3) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte du groupe Esso S.A.F., l'engagement implicite du groupe sur des emprunts contractés par des participations non consolidées de type GIE ou SNC et l'engagement ferme pris en 2011 pour 5 années de loyer concernant le bail des bureaux de la tour Manhattan situés à La Défense.

### 22-2 Engagements reçus

(en millions d'euros)

Engagements opérationnels reçus	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Crédits d'enlèvement en douane	251	251
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires reçues pour la couverture des encours clients	179	220
<b>Total</b>	<b>430</b>	<b>471</b>

D'autres engagements reçus par le groupe, fermes ou conditionnels, dans le cadre d'exécution contractuelle ou de cession d'actifs, ne sont pas jugés matériellement significatifs par la Direction.

## 22-3 Quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Depuis la mise en place du Système d'Échange de Quotas d'Émissions de gaz à effet de serre (SEQE) au 1<sup>er</sup> janvier 2005, l'État attribue gratuitement des quotas d'émission de CO<sub>2</sub> aux sociétés exploitantes d'installations concernées par le SEQE. Une nouvelle période du SEQE a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et se poursuivra jusqu'en 2020, avec de nouvelles règles harmonisées d'attribution des quotas conduisant à une réduction substantielle des quotas alloués gratuitement.

Les quotas d'émissions alloués gratuitement par l'État pour la nouvelle période de 8 ans, 2013-2020, soit 16 149 milliers de tonnes sont en baisse d'environ 30 % par rapport aux quotas d'émissions restitués sur la précédente période de 5 ans, 2008-2012, soit 14 453 milliers de tonnes ce qui se traduit par davantage d'achats de quotas sur le marché.

En 2014, les quotas d'émissions restitués sont de 2 679 milliers de tonnes contre 2 738 milliers de tonnes en 2013.

### Période 2013-2020

(en milliers de tonnes)

Quotas d'émissions de gaz à effet de serre	Quotas alloués	Quotas restitués
Année 2013	2 152	2 738
Année 2014	2 115	2 679
Année 2015	2 077	
Année 2016	2 039	
Année 2017	2 000	
Année 2018	1 961	
Année 2019	1 922	
Année 2020	1 882	
<b>Total années 2013-2020</b>	<b>16 149</b>	<b>5 417</b>

### Période 2008-2012

(en milliers de tonnes)

Quotas d'émissions de gaz à effet de serre	Quotas alloués	Quotas restitués
Année 2008	3 158	3 249
Année 2009	3 158	2 906
Année 2010	3 158	2 868
Année 2011	3 158	2 720
Année 2012	3 158	2 710
<b>Total années 2008-2012</b>	<b>15 790</b>	<b>14 453</b>

## 23- Informations sur les parties liées

### 23-1 Opérations avec les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil Corporation

Le groupe Esso S.A.F. effectue de façon régulière des opérations avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil dans le cadre normal de ses activités et de relations habituelles entre sociétés d'un groupe intégré. La majorité de ces transactions, comme pour les exercices précédents, se rapportent à des opérations courantes conclues à des conditions normales : achat ou de vente de produits pétroliers, prestations de services partagés, ou encore avances ou emprunts financiers à des conditions de marché. Certaines constituent des conventions réglementées approuvées par le conseil d'administration de la société. Des informations sur ces conventions sont données dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Les montants comptabilisés en 2014 sont les suivants :

(en millions d'euros)

Produits/charges année 2014	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/participations du groupe (2)
Achats de produits pétroliers	(10 742)	(10 742)	
Achats de services	(177)	(160)	(17)
Achats de fournitures et utilités	(77)	4	(81)
Ventes de produits pétroliers	3 536	3 440	96
Prestation de services	215	192	23
Charges financières	(3)	(3)	
Produits financiers	-	-	

(en millions d'euros)

Bilan au 31 décembre 2014	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/participations du groupe (2)
Dettes commerciales	(384)	(375)	(9)
Créances commerciales	182	163	19
Dettes financières	(353)	(349)	(4)
Créances financières	11	6	5

(1) Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil.

(2) Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.

À titre de comparaison, les montants comptabilisés en 2013 étaient les suivants :

(en millions d'euros)

Produits/charges Année 2013	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/participations du groupe (2)
Achats de produits pétroliers	(11 736)	(11 736)	
Achats de services	(176)	(160)	(16)
Achats de fournitures et utilités	(92)	(11)	(81)
Ventes de produits pétroliers	3 806	3 692	114
Prestation de services	216	193	23
Charges financières	(2)	(2)	
Produits financiers	-	-	

(en millions d'euros)

Bilan au 31 décembre 2014	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/participations du groupe (2)
Dettes commerciales	(584)	(571)	(13)
Créances commerciales	156	137	19
Dettes financières	(322)	(317)	(5)
Créances financières	9	8	1

(1) Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil.

(2) Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.

## 23-2 Engagements donnés à des filiales et participations non consolidées

Les engagements donnés par le groupe Esso S.A.F. à des filiales et participations non consolidées s'élevaient à 16 millions d'euros au 31 décembre 2014 (19 millions d'euros au 31 décembre 2013)

## 23-3 Opérations avec les dirigeants

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2014 était de 762 milliers d'euros (663 milliers d'euros en 2013).

Au 31 décembre 2014, l'engagement du groupe Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux salariés ou anciens salariés était de 6 034 milliers d'euros (6 689 milliers d'euros au 31 décembre 2013).

## 23-4 Paiements fondés sur des actions

Des paiements sous forme d'actions ou unités d'actions d'Exxon Mobil Corporation sont effectués à certains employés des sociétés du groupe Esso S.A.F.

Ces attributions d'actions ou unités d'actions par ExxonMobil sont pris en compte par le groupe Esso S.A.F. conformément à la norme IFRS 2, paiements fondés sur des actions. La charge correspondante est déterminée à partir du montant des attributions valorisées au prix de marché de l'action ExxonMobil converti en euros le jour de l'attribution et étalée sur la période d'acquisition des actions.

Le groupe Esso S.A.F. ne supporte pas la charge réelle de ces paiements en actions par ExxonMobil qui sont comptabilisés comme une contribution en capital. L'application de l'IFRS 2 est donc sans impact sur les capitaux propres du groupe après prise en compte du résultat de l'exercice comme cela est détaillé dans le tableau d'analyse de variations des capitaux propres.

Au titre de l'année 2014 la charge ainsi calculée s'élève dans les charges de personnel du groupe Esso S.A.F. à un montant de 2,7 millions d'euros (2,5 millions d'euros en 2013).

## 24- Effectif moyen du groupe Esso S.A.F.

	Effectif salarié		Effectif mis à disposition de l'entreprise	
	Année 2014	Année 2013	Année 2014	Année 2013
Cadres	547	542	69	67
Agents de maîtrise, employés et techniciens	1 129	1 157	47	59
Ouvriers	167	146	9	5
<b>Total</b>	<b>1 843</b>	<b>1 845</b>	<b>125</b>	<b>131</b>

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors du groupe Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif « détaché » par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

## 25- Facteurs de risques

### 25-1 Risques liés à l'activité de Raffinage-Distribution

Le raffinage est un secteur industriel soumis à une concurrence globale et à l'évolution des marchés internationaux du pétrole brut et des produits pétroliers finis. Cette situation se traduit par des fluctuations difficilement prévisibles et souvent erratiques de ses marges brutes.

Depuis plusieurs années, l'industrie européenne du raffinage évolue dans un environnement particulièrement difficile et marqué par :

- La baisse de la consommation de produits pétroliers qui a fait apparaître une surcapacité de traitements se traduisant par des fermetures d'unité.
- L'existence de déséquilibres structurels sur les marchés européens et français des carburants : on constate un déséquilibre toujours plus important dans la consommation des carburants, et ce en faveur du gazole. Ce dernier qui bénéficie d'une taxation bien moins forte que l'essence, représente plus de 80 % de la consommation de carburants routiers en France. Les conséquences induites par cette

fiscalité particulière ne sont pas compatibles avec l'outil de raffinage qui ne peut pas répondre à la demande en gazole (à partir d'un même baril de pétrole brut il n'est pas possible de raffiner 20 % d'essence et 80 % de gazole). C'est ainsi que la France a dû importer plus de la moitié des 40,7 millions de tonnes de gazole consommées en 2014.

- Des exigences réglementaires croissantes, en particulier dans le domaine de l'environnement, de la gestion des sites industriels ou de spécifications des produits.
- Plus récemment, le regain de compétitivité du raffinage américain, favorisé par un accès aux pétrole et gaz de schiste, et les productions d'unités récentes au Moyen Orient et en Asie qui approvisionnent le marché européen alors que la croissance de leurs autres débouchés s'est pour l'instant ralentie, sont venus aggraver la situation de surcapacité structurelle du raffinage européen.

L'industrie du raffinage peut aussi être soumise à des contraintes fiscales spécifiques qui peuvent porter atteinte à sa compétitivité : ainsi en 2012, elle a été pénalisée par une contribution exceptionnelle et rétroactive sur la valeur des stocks de produits pétroliers de nature à contribuer au redressement des comptes de l'État. Alors que la variation de la valeur courante des stocks est déjà soumise à l'impôt sur les sociétés, cette contribution supplémentaire portant sur tous les stocks pétroliers, y compris les stocks outil en raffinerie ou les stocks destinés à l'exportation, a entraîné une inégalité de traitement avec les seuls importateurs de produits finis.

En 2014, la forte baisse du prix du pétrole brut, et donc de la valeur de son stock dont une partie est affectée aux stocks de réserve pour la sécurité d'approvisionnement du pays, s'est traduite par la création d'une perte fiscale dont l'utilisation future est plafonnée alors que toute variation à la hausse de la valeur des stocks est imposée immédiatement.

### 25-2 Risques industriels et environnementaux

Les activités d'Esso S.A.F. présentent des risques industriels et environnementaux liés à la nature de ses activités opérationnelles et des produits traités (pétrole brut, produits raffinés, gaz, produits chimiques). Le groupe opère des sites industriels qui répondent aux critères de la directive Seveso II. Pour chacun des sites concernés, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est élaboré en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chaque PPRT détermine en fonction des risques, des zones d'expropriation ou de délaissement et sert à la maîtrise de l'urbanisation autour des entreprises ou installations générant un risque technologique

Le groupe s'appuie sur des systèmes de gestion spécifiques dans son approche de la maîtrise de ses risques et d'amélioration de la performance environnementale de ses opérations et produits. L'EBP (*Environnement Business Planning*) est ainsi utilisé pour gérer la composante environnementale pour la totalité des opérations sur ses sites industriels. L'OIMS ou « *Operating Integrity Management System* » permet une évaluation préventive complète des risques opérationnels. Cette prévention des risques repose notamment sur des programmes d'inspection et d'entretien qui définissent la périodicité et la nature des contrôles à réaliser.

### Plans de Prévention des Risques Technologiques

Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondeyre publié le 27 janvier 2010 a été annulé par le tribunal administratif de Toulouse le 15 novembre 2012. Une nouvelle étude de danger est en cours. La provision de 2,8 millions d'euros comptabilisée dans les comptes en 2010 a été maintenue au bilan du 31 décembre 2014.

Le PPRT de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon a été prescrit en 2009. Cette prescription a permis de lancer en 2010 la phase d'étude des enjeux et analyse de dangers. La phase de concertation s'est terminée en 2013 actée par un arrêté préfectoral cadre. Un projet de règlement a été transmis au POA (réunion des Personnes et Organismes Associés). Le PPRT a été approuvé en aout 2014 sans impact matériel sur les comptes du groupe.

Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011. La publication de la version définitive des cartographies sur les aléas et la probabilité des risques est toujours en cours. Des réunions des Personnes et Organismes Associés (POA) ont eu lieu en 2012, 2013 ainsi qu'en janvier 2015 en vue d'établir un PPRT. Il est prévu de réactualiser tous les scénarios pouvant concerner la zone de Fos-sur-Mer dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2015. Aucune estimation fiable de l'impact associé à ce PPRT n'est disponible à ce jour.

Les PPRT concernant le dépôt pétrolier de Vilette-de-Vienne détenu par Esso S.A.F. et celui de Lyon dans lequel Esso S.A.F. a des intérêts à travers sa participation dans la société des Stockages Pétroliers du Rhône sont en cours d'élaboration et d'approbation, et seraient sans impact pour la société Esso S.A.F.

Le PPRT du dépôt de Villeneuve-le-Roi opéré par la Société Pétrolière du Val-de-Marne (SPVM) dans laquelle Esso S.A.F. a des intérêts, a reçu un avis défavorable. Des modifications vont être apportées dans le courant de l'année 2015 pour une approbation envisagée en 2016.

### 25-3 Risques accidentels et politique d'assurance

La politique du groupe Esso S.A.F. est de se protéger des conséquences financières qui pourraient résulter de risques aléatoires et accidentels de toute nature, liés à ses activités industrielles ou commerciales.

Le groupe a donc mis en place les assurances et couvertures nécessaires pour couvrir les risques identifiés et a souscrit des contrats d'assurance pour garantir l'ensemble des risques de responsabilité civile pouvant lui incomber.

Le groupe souscrit également des contrats d'assurance pour couvrir les risques de dommages à ses actifs ou marchandises transportées par voie maritime, notamment le pétrole brut. En raison de ses engagements en matière de sécurité des opérations et de réduction et de prévention des risques, le groupe conserve un niveau de risque limité sous forme de franchises dont le niveau est en relation avec sa surface financière. Ces franchises varient de 0,5 million de dollars à 10 millions de dollars en fonction des polices.

Les contrats d'assurance souscrits par Esso S.A.F. sont assortis de limites de garantie qui sont adaptées aux analyses de risques effectuées par la société et aux conditions en vigueur sur le marché de l'assurance. À titre d'illustration, au 31 décembre 2014, le plafond recouvrable au titre de la police couvrant les conséquences financières de la responsabilité civile du groupe Esso S.A.F. du fait de l'exploitation de son outil industriel, y compris celle résultant d'atteintes à l'environnement, et du fait de ses activités commerciales est de 100 millions de dollars par sinistre et par année. Pour la police garantissant les dommages pouvant être causés aux biens du groupe Esso S.A.F. le plafond recouvrable au 31 décembre 2014 est de 469 millions de dollars par sinistre et par année.

La police d'assurance du groupe Esso S.A.F. y compris les plafonds recouvrables et les franchises, est susceptible d'être modifiée à tout moment pour tenir compte de l'évolution des conditions offertes par le marché des assurances et des risques encourus.

### 25-4 Risques de marché : matières premières et produits pétroliers

Le groupe est exposé aux fluctuations des cours du pétrole brut et des produits pétroliers cotés sur les marchés internationaux. Esso S.A.F. réalise ses transactions d'achat et de vente, à des conditions de marché suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et de l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Toutes les opérations d'approvisionnement à l'achat ou à la vente rentrent dans la classification « own use » prévue par l'IAS 39 et sont conclues dans un cadre autorisé bien défini ; par exemple, en ce qui concerne le pétrole brut, elles sont traitées dans le cadre d'un seul contrat d'approvisionnement passé avec une société du groupe ExxonMobil, « ExxonMobil Sales and Supply ». Le groupe Esso S.A.F. n'intervient pas sur les marchés à terme du pétrole brut et des produits pétroliers ni utilise de produit dérivé dans ce domaine que ce soit pour couvrir ses transactions d'achat ou de vente ou encore des produits en stock. Exceptionnellement, une opération de couverture du prix d'achat par la société « ExxonMobil Sales and Supply » peut être adossée à une opération d'approvisionnement physique de pétrole brut. Les contrats d'approvisionnement passés par Esso S.A.F. ne sont pas des contrats optionnels. Ils ne comportent pas de clause particulière permettant un règlement net en trésorerie ou en un autre instrument financier ou par échange d'instruments financiers et Esso S.A.F. n'a pas de pratique historique de tels contrats. Enfin, le groupe Esso S.A.F. ne revend ni ne rachète le produit objet d'un contrat d'achat ou de vente de produits pétroliers sauf raison liée aux opérations de ses raffineries ou de nature exceptionnelle.

Les variations de prix des produits pétroliers, par la variation induite de la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti) retenue par le groupe, ont un impact important sur ses résultats et la structure de son bilan comptable.

De 1 576 millions d'euros fin 2013, la valeur des stocks de produits pétroliers a chuté à 973 millions d'euros fin 2014 suite à l'effondrement

de la baisse des cours du pétrole brut de 110 \$/baril fin 2013 à 55 \$/baril fin 2014. Le groupe calcule des effets stocks qui comprennent d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part la dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires. En 2014, ces effets stocks sont négatifs pour 620 millions d'euros contre des effets stocks négatifs de 70 millions en 2013. Cette chute des cours du brut a eu un impact significatif sur le résultat du groupe Esso S.A.F. en 2014.

Par rapport aux fluctuations de la valeur de ses stocks, le groupe Esso S.A.F. a adopté une gestion prudente et dispose de ressources pour faire face à la baisse de la valeur de ses inventaires. Depuis 2005, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat net d'Esso S.A.F. correspondant à la variation annuelle des stocks due à l'effet prix, a été mise en réserve. Le montant de la réserve facultative ainsi constituée est de 500 millions d'euros au 31 décembre 2014.

#### (en millions d'euros)

Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours	Année 2014	Année 2013	Année 2012	Année 2011	Année 2010
Montant de la réserve début de période	560	560	420	353	217
Affectation à la réserve (1)	-	-	140	67	136
Prélèvement sur la réserve (1)	(60)	-	-	-	-
<b>Montant de la réserve fin de période</b>	<b>500</b>	<b>560</b>	<b>560</b>	<b>420</b>	<b>353</b>

(1) Affectation du résultat de l'exercice précédent.

### 25-5 Risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d'intérêts

#### Taux de change

Le groupe Esso S.A.F. est exposé au risque de change entre le dollar et l'euro, principalement dans le cadre de ses achats de pétrole brut et d'exportations de produits raffinés dont les ventes sont généralement libellées en dollars.

Le groupe ne fait pas appel à des instruments financiers de couverture, mais s'efforce d'une part d'amortir les fortes variations de cours en étalant ses achats de dollars dans le temps et d'autre part de répercuter le plus rapidement possible, à la hausse comme à la baisse, les impacts des fluctuations de change dans sa structure de prix.

En particulier, les transactions en dollars avec le groupe ExxonMobil sont regroupées dans un compte de compensation qui est l'objet d'un règlement mensuel pour lequel les achats de dollars sont étalés sur le mois suivant.

Les effets de change opérationnels du groupe traduisent essentiellement les différences de change générées par les transactions commerciales en devises dont les échéances sont principalement à 30 jours ou à 10 jours.

La position moyenne mensuelle des transactions fonction des dates d'échéances était la suivante :

#### (en millions d'euros équivalents)

	Exercice 2014	Exercice 2013
Position nette à 30 jours	(520)	(570)
Position nette à 10 jours	175	180

Sensibilité des effets de change opérationnels à la variation du dollar : sur la base de la position de change mensuelle réelle observée au cours de l'année 2014, une variation linéaire de 10 % sur l'année de la valeur du dollar par rapport à l'euro aurait eu un impact sur le résultat d'environ +61 millions d'euros en cas de baisse du dollar, de -67 millions d'euros en cas de hausse du dollar. Cette sensibilité est à comparer à une perte de change opérationnelle de 33 millions d'euros constatée en 2014 qui reflète les variations des cours du dollar au cours de l'exercice, en baisse jusqu'en mai 2014 avant d'être en hausse au second semestre.

#### Taux d'intérêts

Les actifs et les passifs financiers du groupe consolidé donnant lieu à versement ou perception d'intérêts sont essentiellement des prêts et/ou emprunts à taux variable, pour l'essentiel vis à vis de sociétés du groupe ExxonMobil.

Ces actifs et des passifs financiers se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)

	Au 31 décembre 2014		Au 31 décembre 2013	
	< à 1 an	> à 1 an	< à 1 an	> à 1 an
Passifs financiers	(300)	(128)	(325)	(128)
Actifs financiers	11		9	
Disponibilités	15		23	
<b>Position nette financière</b>	<b>(274)</b>	<b>(128)</b>	<b>(293)</b>	<b>(128)</b>

Au 31 décembre 2014, les passifs financiers comprennent :

- un contrat de location-financement de 31 millions d'euros mis en place pour l'affrètement à long terme du pétrolier « SAMCO CHINA ». Ce montant représente la valeur actualisée au taux d'emprunt marginal du groupe des paiements au titre de la location. La partie long terme du contrat de location-financement s'élève à 27 millions d'euros au 31 décembre 2014.
- un emprunt long terme souscrit auprès de la société EMMFC (ExxonMobil Management Finance Company) société financière du groupe ExxonMobil pour un montant de 100 millions d'euros et rémunéré sur la base de taux de marché sur une référence EURIBOR.

Les actifs financiers de 11 millions d'euros concernent des prêts en compte courant consentis à des sociétés du groupe ExxonMobil en France ou à l'étranger.

La sensibilité du résultat financier au 31 décembre 2014 à une fluctuation de +0,5 %/-0,5 % sur les taux est de l'ordre de -2,5/+1,5 million d'euros.

Les marges de crédit appliquées au taux offert à Esso S.A.F. et ses filiales par le groupe ExxonMobil sont revues périodiquement en fonction des conditions de marché applicables à des sociétés ayant une structure de bilan comparable à Esso S.A.F.

Le groupe n'utilise pas d'instruments de couverture de taux d'intérêts.

## 25-6 Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'un client face au règlement de ses créances ou d'un fournisseur face à ses engagements contractuels.

Le groupe est exposé au risque de crédit client dans le cadre de ses activités opérationnelles comme détaillé dans le tableau ci-après. Il couvre sélectivement une partie de ses encours clients, hors groupe ExxonMobil, par des garanties auprès de tiers ou bancaires. En 2014,

les pertes de crédit client du groupe consolidé Esso S.A.F. s'élèvent à 0,2 million d'euros, soit 0,001 % du chiffre d'affaires hors taxes, contre 0,4 million d'euros en 2013, soit 0,003 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Au 31 décembre 2014 la balance âgée des créances clients et comptes rattachés était la suivante :

(en millions d'euros)

Balance âgée des créances clients et comptes rattachés au 31 décembre 2014	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Montant des créances non échues	Montant des créances échues non dépréciées		
					0-6 mois	6 mois-1 an	plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	315,3	(1,0)	314,3	299,9	14,4	-	-
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	185,2		185,2	185,2			
<b>Total</b>	<b>500,5</b>	<b>(1,0)</b>	<b>499,5</b>	<b>485,1</b>	<b>14,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

À titre de comparaison, la balance âgée au 31 décembre 2013 était la suivante :

(en millions d'euros)

Balance âgée des créances clients et comptes rattachés au 31 décembre 2013	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Montant des créances non échues	Montant des créances échues non dépréciées		
					0-6 mois	6 mois-1 an	plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	456,7	(1,0)	455,7	430,7	25,0	-	-
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	165,5		165,5	165,5			
<b>Total</b>	<b>622,2</b>	<b>(1,0)</b>	<b>621,2</b>	<b>596,2</b>	<b>25,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

La société sélectionne également rigoureusement ses fournisseurs de produits, matériels et services en dehors du groupe ExxonMobil, en garantissant le cas échéant, certains risques spécifiques liés aux produits ou aux biens et prestations fournis.

## 25-7 Risque de liquidité

Le groupe Esso S.A.F. privilégie les financements à court terme et à taux variable. Il renégocie auprès des sociétés financières du groupe ExxonMobil ou des banques ses besoins en lignes de crédit définies en fonction de plans de financements annuels et de l'évolution prévisible de son besoin en fonds de roulement. Les lignes de financement et conventions de trésorerie disponibles sont à ce jour, suffisantes pour assurer la liquidité du groupe.

## Lignes de financement

Le groupe dispose également d'une ligne de financement long terme pour financer ses programmes d'investissements auprès d'une société financière du groupe ExxonMobil. Le rating Standard & Poor's d'Exxon Mobil Corporation est « AAA ».

Un contrat de financement bancaire court terme « revolving » auprès de la banque JP Morgan est utilisé conjointement avec les lignes de financement auprès des sociétés du groupe.

Au 31 décembre 2014 les principales lignes de crédit dont dispose le groupe sont les suivantes :

Principales lignes de financement disponibles Millions d'euros	Contrepartie	Limites de crédit	Montant d'utilisation de crédit au 31-12-2014	Échéance	Existence ou non de couvertures/taux fixe ou variable
Court terme	ECBV (*)	1 200	206	Indéterminée	Non/taux variable
Court terme	JP Morgan	125	40	Juillet 2015	Non/taux variable
Long terme	EMMFC (*)	200	100	Mai 2017	Non/taux variable
<b>Total</b>		<b>1 525</b>	<b>346</b>		

(\*) ECBV (ExxonMobil Capital Netherlands B.V.) et EMMFC (ExxonMobil Management Finance Company) sont des sociétés de financement du groupe ExxonMobil.

Ces lignes de financement ne comportent pas de clauses conditionnant les modalités d'utilisation des lignes de crédit à des ratios financiers.

La ligne de financement court terme « revolving » avec JP Morgan est confirmée pour 12 mois fixes avec option de renouvellement annuel et comporte une clause d'exigibilité anticipée en cas de modification substantielle de l'actionnariat du groupe Esso S.A.F.

Les lignes de financement court terme auprès de la société ECBV (ExxonMobil Capital Netherlands B.V.), filiale de financement du groupe ExxonMobil, ne comportent pas de commission d'engagement et leurs limites peuvent être modifiées à l'initiative de la société ECBV.

Les contrats de financement prévoient une révision périodique et au moins annuelle des marges de crédit appliquées aux taux offerts aux sociétés du groupe Esso S.A.F. en fonction des conditions de marché

et de l'évolution de la situation financière de chacune des sociétés du groupe Esso S.A.F. En ce qui concerne les lignes de financement avec le groupe ExxonMobil, cette situation financière est évaluée à partir d'une notation interne fondée sur la méthodologie Standard & Poor's, et les conditions applicables à Esso S.A.F. ou aux sociétés de son groupe correspondent aux conditions du marché.

## Conventions de trésorerie

Le groupe Esso S.A.F. dispose par ailleurs de conventions de trésorerie internes au groupe ExxonMobil en France ou à l'étranger qui permettent de placer à des conditions de marché les excédents temporaires de trésorerie (classés en disponibilités, trésorerie nette, voir note 16-4) ou d'utiliser une facilité de découvert.

Au 31 décembre 2014 les principales conventions de trésorerie utilisées sont les suivantes :

Conventions de trésorerie utilisées Millions d'euros (montants excédentaires entre parenthèses)	Contrepartie	Plafond	Montant d'utilisation de crédit au 31-12-2014	Échéance	Existence ou non de couvertures/taux fixe ou variable
Convention trésorerie	EMFH (*)	200	20	Indéterminée	Non/taux variable
Convention trésorerie	Esso France S.A.S. (*)	10	4	Indéterminée	Non/taux variable
<b>Total</b>		<b>210</b>	<b>24</b>		

(\*) EMFH & Esso France S.A.S. sont des filiales françaises du groupe ExxonMobil en France.

## 25-8 Autres Risques

### Risques de non-conformité

La non-conformité aux lois et règlements applicables est de nature à exposer le groupe Esso S.A.F. à des sanctions civiles ou pénales et de porter atteinte à sa réputation de manière durable auprès de ses clients, ses fournisseurs ou des communautés environnantes.

Le groupe Esso S.A.F. conduit ses affaires dans le respect le plus strict des réglementations et entend que tout son personnel œuvre dans ce sens. Pour cela, le groupe s'appuie sur des politiques de conduite des affaires qui doivent être connues, comprises et appliquées par l'ensemble des salariés. Ces politiques sont rappelées annuellement à l'ensemble du personnel.

L'implication des experts de la société, des procédures de revue préalable des engagements contractuels, un système de délégation de pouvoirs, des formations spécifiques du personnel contribuent à prévenir le risque de non-conformité.

Enfin, un dispositif d'alerte professionnelle mis en place par la société permet de rapporter des malversations potentielles dans les domaines comptables et financiers ou dans la conduite des affaires. Ce dispositif est ouvert à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux collaborateurs des entreprises sous-traitantes.

### Risques liés aux systèmes d'information

L'interruption des services informatiques critiques, une défaillance de la sécurité informatique ou une atteinte à l'intégrité des données pourraient avoir des conséquences sérieuses sur les activités de la société. L'ensemble des mesures de contrôle mises en place par rapport aux risques spécifiques identifiés sont répertoriés et garantissent une sécurité et une disponibilité de l'information, des logiciels et autres ressources informatiques de la société.

En outre, des formations obligatoires, destinées à lutter contre la cybercriminalité sont menées chaque année afin de sensibiliser l'ensemble du personnel aux règles essentielles à observer.

## 26- Procédures et litiges en cours

### Procédure d'appel avec la Commission européenne

À la suite d'une enquête menée par la Commission européenne sur le marché des paraffines en Europe, et d'un communiqué de griefs qui lui avait été adressé le 29 mai 2007, Esso S.A.F. a été condamnée par la Commission européenne le 1<sup>er</sup> octobre 2008 pour son implication dans le cartel de l'industrie des paraffines à une amende de 83,6 millions d'euros dont 34,7 millions d'euros conjointement et solidairement avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil. La part de l'amende revenant à Esso S.A.F. s'élève à 56,5 millions d'euros.

La société et les autres sociétés du groupe ExxonMobil concernées avaient décidé de faire appel de la décision de la Commission européenne. Esso S.A.F., qui estimait que le montant de l'amende calculé par la Commission n'était pas totalement fondé, avait comptabilisé sur l'exercice 2008 une charge de 36,5 millions d'euros, montant qui reflétait le montant probable de l'amende finale lui revenant à l'issue de la procédure d'appel. La décision de l'audience d'appel qui s'était tenue le 21 mars 2011, a été rendue le 11 juillet 2014. Le tribunal a réduit l'amende de 20,8 millions d'euros auxquels s'ajoutent des intérêts moratoires. Esso S.A.F. a ainsi été remboursée de 21,8 millions d'euros. La Commission européenne n'a pas fait appel de la décision. Ce dossier est aujourd'hui clos.

### Litige avec les autorités de la concurrence française concernant le marché de la fourniture de carburacteur sur l'aéroport de Saint-Denis de La Réunion

Esso S.A.F. a été condamnée le 4 décembre 2008 à une amende de 10,7 millions d'euros, confirmée par la cour d'appel de Paris le 24 novembre 2009. La société qui continue d'affirmer avoir agi de façon appropriée et légale, a toujours contesté les griefs formulés à son encontre et a décidé de se pourvoir en cassation. Le 1<sup>er</sup> mars 2011, la Cour de cassation a cassé et annulé l'arrêt de la cour d'appel de Paris et renvoyé l'affaire devant la même cour d'appel autrement composée.

Le 28 mars 2013, la cour d'appel a confirmé la condamnation de la société. Esso S.A.F. a formé un nouveau pourvoi en cassation le 2 mai 2013. La décision de la cour de cassation rendue le 20 janvier 2015, a été défavorable puisqu'elle a rejeté le pourvoi formé par la société Esso S.A.F. Ce dossier est ainsi clos.

L'amende payée par Esso S.A.F. a été prise en charge par ExxonMobil Aviation Limited dont la responsabilité était engagée dans le cadre du contrat d'agent commercial liant les deux sociétés. Ce litige n'a pas eu d'impact sur les comptes du groupe Esso S.A.F.

### Sinistre sur le site d'Ambès

Un sinistre est survenu en janvier 2007 à la suite de la rupture de l'un des bacs de stockage de pétrole brut vendus par Esso S.A.F. à la société Vermilion REP S.A.S. sur les sites d'Ambès : le préjudice consécutif à ce sinistre concerne la perte du produit stocké non récupéré, les dépenses directes de nettoyage du site ainsi que les pertes d'exploitation et surcoûts logistiques des sociétés productrices de pétrole brut utilisant ces facilités de stockage.

Le 24 décembre 2008, Esso S.A.F. a reçu deux assignations en réparation des préjudices subis ; d'une part de Vermilion REP S.A.S. pour un montant principal de 24 millions d'euros ; d'autre part, des assureurs de Vermilion pour un montant de 7,5 millions d'euros, cette seconde assignation étant conjointe avec la Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA) et la société des Docks des Pétroles d'Ambès (DPA). Esso S.A.F. a obtenu le 19 janvier 2010 la suspension de ces procédures dans l'attente des conclusions de l'expertise judiciaire quant aux responsabilités des différents intervenants. L'expert financier nommé par l'expert judiciaire a rendu en janvier 2012 un rapport définitif confirmant l'estimation des coûts du sinistre selon lequel les dommages directs et indirects pourraient atteindre 40 millions et retenant une part de responsabilité d'Esso S.A.F. Le 19 juin 2012 Vermilion REP S.A.S. a déposé des conclusions amendées qui ont porté le montant principal réclamé à 42 millions d'euros au titre de la réparation des préjudices qu'elle aurait subis, Vermilion REP S.A.S. contestant les chiffres retenus par l'expert judiciaire sur certains postes de préjudice.

En octobre 2013, une médiation a été proposée par le juge qui a été acceptée par Esso S.A.F. mais refusée par Vermilion REP S.A.S..

Le 15 janvier 2015, le tribunal de commerce de Nanterre a rendu sa décision et a condamné la société Esso S.A.F. au paiement d'un montant de 40,2 millions d'euros pour le remboursement du préjudice subi.

La condamnation est assortie d'un paiement immédiat de 50% du montant total à verser soit 20 millions d'euros qui ont été pris en charge par l'assureur d'Esso S.A.F. dans le cadre de sa police d'assurance Responsabilité Civile d'Exploitation. Cette police est assortie d'une franchise déjà couverte par le versement en 2010 d'une avance de frais engagés à hauteur de 500 000 dollars.

Une partie de la condamnation porte néanmoins sur les dommages causés aux biens propres de la société Esso S.A.F. qui sont couverts par la police dommages aux biens assortie d'une franchise de 10 millions de dollars.

Une provision de 2,8 millions d'euros a été constatée en 2014 pour le montant de cette condamnation, inférieur au montant de la franchise.

La société Esso S.A.F. a fait appel de la décision le 30 janvier 2015.

Au 31 décembre 2014, le groupe Esso S.A.F. n'était pas engagé dans d'autres litiges ou procédures matériellement significatifs.

### Passifs éventuels

Le groupe Esso S.A.F. est exposé à plusieurs situations de passif éventuel au sens de l'article 212-4 du Plan Comptable Général. Le montant estimé au 31 décembre 2014 de ces obligations qui ne sont ni probables, ni certaines, s'élève à environ 13 millions d'euros dont une estimation d'environ 4 millions d'euros pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en cours d'élaboration. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

## 27- Normes et interprétations applicables par anticipation

Les normes, amendements de normes et interprétations adoptés mais applicables ultérieurement ou en cours d'adoption par l'Union européenne, détaillées dans le tableau ci-dessous, n'ont pas fait l'objet d'une application par anticipation par le groupe Esso S.A.F.

Norme	Thème	Date d'entrée en vigueur selon l'IASB	Date de publication au Journal Officiel Européen
Annual improvements cycle 2010-2012 et 2011-2013	Processus d'amélioration des normes cycle 2010-2012 et 2011-2013	1 <sup>er</sup> juillet 2014 Application anticipée possible	Adoption respectivement le 09 janvier 2015 et le 19 décembre 2014
IFRIC 21	Taxes ("Levies")	1 <sup>er</sup> janvier 2014 Application anticipée possible	Adoption le 14 juin 2014
Amendement IAS 19	Régime à prestations définies : contribution des salariés	1 <sup>er</sup> juillet 2014 Application anticipée possible	Adoption le 09 janvier 2015
Annual improvements cycle 2012-2014	Processus d'amélioration des normes	1 <sup>er</sup> janvier 2016 Application anticipée possible	En attente de l'adoption par l'UE (attendue pour le 3 <sup>e</sup> trimestre 2015)
Amendements à IAS16 et IAS38	Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables	1 <sup>er</sup> janvier 2016 Application anticipée possible (application prospective)	En attente de l'adoption par l'UE (attendue pour le 1 <sup>er</sup> trimestre 2015)
Amendements à IFRS10 et IAS28	Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise	1 <sup>er</sup> janvier 2016 Application anticipée possible	En attente de l'adoption par l'UE (attendue pour le 1 <sup>er</sup> trimestre 2015)
Amendement à IFRS11	Acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe	1 <sup>er</sup> janvier 2016 Application anticipée possible	En attente de l'adoption par l'UE (attendue pour le 1 <sup>er</sup> trimestre 2015)
Amendement à IAS1	Initiative Informations à fournir	1 <sup>er</sup> janvier 2016 Application anticipée possible	En attente de l'adoption par l'UE (attendue pour le 2 <sup>e</sup> trimestre 2015)
IFRS 15	Reconnaissance du revenu	1 <sup>er</sup> janvier 2017 Application anticipée possible	En attente de l'adoption par l'UE (attendue pour le 2 <sup>e</sup> trimestre 2015)
IFRS 9	Instruments financiers (norme devant progressivement remplacer IAS 39)	1 <sup>er</sup> janvier 2018 Application anticipée possible	À déterminer

Le groupe analyse les éventuelles incidences des textes publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union européenne, dont les principaux sont :

- la norme IFRS 15 « Produits venant des contrats avec les clients ». Cette norme qui ne sera applicable qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pourrait avoir une incidence sur le montant et le calendrier de reconnaissance des revenus du groupe.
- la norme IFRS 9 « Instruments financiers : classement et évaluation des actifs et passifs ». Cette norme qui ne sera applicable qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pourrait avoir une incidence sur la reconnaissance des actifs et passifs financiers ainsi que sur le résultat.

Par ailleurs, les textes suivants sont non applicables pour le groupe :

- la norme IFRS14 « Comptes de report réglementaires », publiée le 30 janvier 2014 ;
- les amendements à IAS16 et IAS41 « Agriculture : actifs biologiques producteurs », publiés le 30 juin 2014 ;
- les amendements à IAS27 « La mise en équivalence dans les états financiers individuels », publiés le 12 août 2014 ;
- les amendements à IFRS10, IFRS12 et IAS28 « Exemption de consolidation applicable aux entités d'investissement », publiés le 18 décembre 2014.

## 28- Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes et de certification des comptes sociaux et consolidés de la société Esso S.A.F. s'est élevé à 339 450 euros au titre de l'année 2014 dont 23 950 euros au titre d'autres diligences directement liées à la mission de commissariat aux comptes.

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes et de certification des comptes sociaux des filiales intégrées globalement s'est élevé à 48 500 euros au titre de l'année 2014 dont 5 050 euros au titre d'autres diligences directement liées à la mission de commissariat aux comptes.

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Esso S.A.F., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1- Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- Le paragraphe « Impôts différés » de la note « 1.3 - Principes et méthodes comptables retenus » et la note « 12. Tableau de variation des impôts différés » de l'annexe aux comptes consolidés qui exposent les jugements et estimations significatifs retenus par la direction pour la reconnaissance des impôts différés actifs relatifs aux pertes fiscales reportables.

## 2- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le paragraphe « Dépréciation des actifs » de la note « 1.3 - Principes et méthodes comptables retenus » et la note « 9.1 - Tests de dépréciation » exposent les modalités du test de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles.

Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des procédures d'élaboration et d'approbation de ces estimations par la direction, à examiner les modalités de mise en œuvre du test de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés retenus ainsi qu'à revoir les calculs effectués par la société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations et le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

- Le paragraphe « Impôts différés » de la note « 1.3 - Principes et méthodes comptables retenus » et la note « 12. Tableau de variation des impôts différés » de l'annexe aux comptes consolidés exposent les jugements et estimations significatifs retenus par la direction pour la reconnaissance des impôts différés actifs relatifs aux pertes fiscales reportables.
- La note « 26 - Procédures et litiges en cours » de l'annexe aux comptes consolidés décrit les jugements et estimations de la direction relatives à différents litiges et procédures en cours.
- Le paragraphe « Provisions pour retraites et avantages assimilés » de la note « 1.3 - Principes et méthodes comptables retenus » et la note « 19. Engagements de retraite et autres avantages assimilés » de l'annexe aux comptes consolidés mentionnent les jugements et estimations significatifs retenus par la direction pour l'évaluation de ces provisions.
- Le paragraphe « Actifs et passifs financiers » de la note « 1.3 - Principes et méthodes comptables retenus » ainsi que la note « 10.2 - Tableau des actifs financiers évalués à la juste valeur » de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités de valorisation mises en œuvre pour les titres de participation non consolidés.

Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des procédures d'élaboration et d'approbation de ces estimations par la direction, à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les données et hypothèses retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3- Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Courbevoie, le 24 avril 2015

Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**  
Membre français de Grant  
Thornton International

Vincent Papazian  
Associé

**Mazars**

Juliette Decoux-Guillemot  
Associée

# Comptes annuels de la société Esso S.A.F.

## Bilan au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)

ACTIF	2014			2013	
	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets	
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	50 075	45 764	4 311	4 115	
Fonds commercial	14 577	4 253	10 324	13 724	
Autres immobilisations incorporelles	480		480	957	
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	39 415	3 566	35 849	36 572	
Constructions	180 905	144 373	36 532	44 051	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	142 705	108 433	34 272	37 970	ACTIF IMMOBILISÉ
Autres immobilisations corporelles	179 168	143 400	35 768	47 405	
Immobilisations corporelles en cours	7 765		7 765	11 476	
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations	176 541	1 364	175 177	175 237	
Créances rattachées aux participations	0		0	1 399	
Prêts	0		0	0	
Autres immobilisations financières	206		206	209	
<b>Total I</b>	<b>791 837</b>	<b>451 153</b>	<b>340 684</b>	<b>373 115</b>	
<b>Stocks et en-cours</b>					
Matières premières et autres approvisionnements	546 797	59 327	487 470	861 182	
En-cours de production - produits finis	656 284	151 865	504 419	732 199	ACTIF CIRCULANT
<b>Créances</b>					
Créances clients et comptes rattachés	514 030	493	513 537	644 638	
Autres	141 723	451	141 272	260 708	
<b>Disponibilités</b>	14 596		14 596	3 111	
<b>Charges constatées d'avance</b>	10 550		10 550	9 997	COMPTES DE RÉGULARISATION
<b>Total II</b>	<b>1 883 980</b>	<b>212 136</b>	<b>1 671 844</b>	<b>2 511 835</b>	
Charges à répartir					
Primes remboursement des obligations					
Écart de conversion actif					
<b>Total général</b>	<b>2 675 817</b>	<b>663 289</b>	<b>2 012 528</b>	<b>2 884 950</b>	

(en milliers d'euros)

	<b>PASSIF</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
CAPITAUX PROPRES	<b>Capital Social entièrement versé</b>	98 338	98 338
	<b>Prime d'émission et fusion</b>	10 117	10 117
	<b>Écart de réévaluation 1976</b>	10 935	10 915
	<b>Réserves</b>		
	Réserve légale	9 834	9 834
	Réserves réglementées		
	Réserve générale	798 249	858 249
	<b>Report à nouveau</b>	101 977	216 036
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(568 095)</b>	<b>(174 058)</b>
	<b>Subventions d'investissements</b>		
	<b>Provisions réglementées</b>		
	Amortissements dérogatoires	20 828	55 865
	Provisions fiscales sur stocks de brut		
	Provisions pour hausse des prix		
Autres	1 242	1 275	
	<b>Total I</b>	<b>483 425</b>	<b>1 086 571</b>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	<b>Provisions pour risques</b>		
	Provisions pour perte de change		
	Autres	6 730	4 626
	<b>Provisions pour charges</b>		
	Pensions et obligations similaires	247 100	247 096
Autres	35 491	26 605	
	<b>Total II</b>	<b>289 321</b>	<b>278 327</b>
DETTES	Emprunts obligataires non convertibles		
	Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers	294 977	315 684
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	698 510	964 320
	Dettes fiscales et sociales	234 744	225 321
	Autres dettes	5 970	5 475
COMPTES DE RÉGULARISATION	<b>Produits constatés d'avance</b>	24	23
	<b>Total III</b>	<b>1 234 225</b>	<b>1 510 823</b>
	Écart de conversion passif	5 557	9 229
	<b>Total général</b>	<b>2 012 528</b>	<b>2 884 950</b>

## Compte de résultat de l'exercice 2014

(en milliers d'euros)

	2014	2013
<b>Produits d'exploitation</b>		
Production vendue - produits pétroliers et services	15 431 327	16 038 733
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b> (dont à l'exportation = 2 258 374 milliers d'euros)	<b>15 431 327</b>	<b>16 038 733</b>
Production stockée/(déstockée) - produits pétroliers	(81 561)	(117 536)
Solde net des échanges inter-confrères - produits pétroliers	(12 617)	4 162
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	38 165	52 802
Autres produits	153	758
<b>Total</b>	<b>15 375 467</b>	<b>15 978 919</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	12 430 683	13 292 245
Variation de stock	320 039	(102 977)
Autres achats et charges externes	1 060 277	1 103 947
Impôts, taxes et versements assimilés	1 727 464	1 681 721
Salaires et traitements	60 345	63 317
Charges sociales	68 821	70 909
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	23 156	24 564
- sur immobilisations : dotations aux provisions	4	4
- sur actif circulant : dotations aux provisions	211 371	13 319
- pour risques et charges : dotations aux provisions	20 118	2 991
Autres charges	54 714	55 724
<b>Total</b>	<b>15 976 992</b>	<b>16 205 764</b>
<b>1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(601 525)</b>	<b>(226 845)</b>
<b>Opérations en commun</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>Produits financiers</b>		
De participations	15 170	13 652
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 214	70
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	227 644	171 156
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
<b>Total</b>	<b>244 028</b>	<b>184 878</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 276	1 507
Différences négatives de change	257 177	154 468
<b>Total</b>	<b>259 453</b>	<b>155 975</b>
<b>2- RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(15 425)</b>	<b>28 903</b>
<b>3- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>(616 950)</b>	<b>(197 942)</b>

## Compte de résultat de l'exercice 2014 (suite)

(en milliers d'euros)

	2014	2013
<b>3- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>(616 950)</b>	<b>(197 942)</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	35 081	
Sur opérations en capital	8 074	16 477
Reprises sur provisions et transferts de charges	86 077	37 826
<b>Total</b>	<b>129 232</b>	<b>54 303</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	41 323	11 874
Sur opérations en capital	3 162	13 988
Dotations aux amortissements et provisions	49 827	6 371
<b>Total</b>	<b>94 312</b>	<b>32 233</b>
<b>4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>34 920</b>	<b>22 070</b>
Participation et intéressement	(1 329)	(669)
Impôts sur les bénéfices	15 264	2 483
<b>5- RÉSULTAT NET</b>	<b>(568 095)</b>	<b>(174 058)</b>

## Tableau de financement de l'exercice 2014

(en milliers d'euros)

<b>Ressources</b>	2014	2013
Capacité d'autofinancement de l'exercice	(542 258)	(204 904)
Produits de cessions d'immobilisations	1 782	16 477
Diminution du besoin en fonds de roulement et autres	520 827	
Augmentation de l'endettement net	40 373	341 598
<b>Total</b>	<b>20 724</b>	<b>153 171</b>

<b>Emplois</b>	2014	2013
Acquisitions d'immobilisations	20 724	19 323
Dividendes mis en paiement		25 709
Augmentation du besoin en fonds de roulement et autres		108 139
Diminution de l'endettement net		
<b>Total</b>	<b>20 724</b>	<b>153 171</b>

# Annexe au bilan et au compte de résultat

## 1- Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis selon les normes définies par le Plan Comptable Général homologué par arrêté du 8 septembre 2014 (règlement ANC n° 2014-03), tenant compte des adaptations du plan professionnel des industries du raffinage et de la distribution des hydrocarbures, approuvés par le Conseil National de la Comptabilité.

Les informations chiffrées détaillées fournies sont exprimées en milliers d'euros.

### 1-1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, principalement constituées par des logiciels et des fonds de commerce, sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les logiciels sont généralement amortis en un an. Les fonds commerciaux sont dépréciés dans la mesure où leur valeur actuelle s'avère inférieure à leur valeur comptable.

Les fonds de commerce des stations-service du réseau Esso Express font l'objet d'une étude de valorisation qui ne donne lieu à dépréciation que lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

### 1-2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, à l'exception des immobilisations acquises au 31 décembre 1976, qui sont inscrites au bilan pour un montant réévalué.

La société applique le règlement CRC 2002-10, relatif à l'approche par composants. L'amortissement économique est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour chaque catégorie d'immobilisations. La différence entre l'amortissement économique et l'amortissement dégressif est constatée par voie d'amortissements dérogatoires.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Constructions	de 20 à 50 ans
Dépôts	de 25 à 30 ans
Installations matériel et outillage	de 15 à 25 ans
Matériel de transport	de 10 à 25 ans
Mobilier et matériel de bureau	de 5 à 10 ans

La société Esso S.A.F. dispose au 31 décembre 2014 de 48 concessions, principalement sur autoroutes, pour l'exploitation de stations-service. Les actifs s'y rattachant sont inscrits en immobilisations et amortis sur leur durée de vie économique limitée à la durée résiduelle de la concession le cas échéant.

### 1-3 Immobilisations financières

La valeur des participations est constituée du prix d'acquisition, éventuellement augmentée de l'effet de la dernière réévaluation légale.

À chaque clôture, la valeur d'utilité des titres est comparée à la valeur comptable. Cette valeur d'utilité est appréciée notamment au regard des éléments suivants : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspectives de réalisation, conjoncture économique. Lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée pour la différence.

### 1-4 Stocks

Les stocks de pétrole brut et produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits finis et semi-finis sont déterminés pour chaque produit en ventilant le coût global de production sur la base des prix de réalisation.

Les coûts de production comprennent la valeur CAF (Coût, Assurance et Fret) des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tout frais financier.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à la valeur d'inventaire, compte-tenu des perspectives de réalisation.

Les opérations d'échange réalisées avec les confrères sont comptabilisées conformément au « Plan Comptable Professionnel des Industries du Raffinage et de la Distribution d'Hydrocarbures ». Le solde annuel des opérations est pris en compte dans la variation des stocks.

Dans le cadre d'achat de pétrole brut dans certaines installations, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

### 1-5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Par exception, les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au bilan en « écarts de conversion Actif ou Passif ».

Les écarts de conversion Actif donnent lieu à constitution d'une provision pour risque de change.

### 1-6 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées notamment de provisions pour litiges, de provision pour restructuration et de provisions pour retraites. Celles-ci comprennent :

- La garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite de la société, pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite.
- Le coût des plans de Congés de Fin de Carrière (CFC) et de restructuration mis en place par la société.

Les engagements de retraite concernant le personnel en activité ou le personnel ayant cessé son activité dans le cadre du plan de retraite ou des plans de CFC sont constatés dans les « Engagements hors bilan ».

Cependant à la suite de la fusion avec la société Mobil Oil Française en 2003, une provision pour retraite a été reprise et maintenue dans les comptes de la société Esso S.A.F.

Les activités d'Esso S.A.F. et de ses filiales se situent dans la perspective de la continuité d'exploitation des différentes installations. Aussi la société ne constitue-t-elle des provisions pour remise en état des sites que, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles relatives à la dépollution ou remise en état de sites qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement.

### 1-7 Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérent à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur.

Il comprend les taxes spécifiques sur les produits pétroliers. En revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges économiques de produits. Le solde net de ces opérations fait l'objet d'une inscription au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

### 1-8 Accord d'intéressement

Un accord sur la participation, l'intéressement et l'abondement a été signé en juin 2013 pour une durée de trois ans entre les sociétés Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S., et ExxonMobil Chemical France qui ont établi des relations économiques sur le site de Port-Jérôme-Gravenchon. Il est calculé à partir de deux composants :

- le résultat courant de la société Esso S.A.F. retraité des dividendes reçus, et des effets stocks, et les résultats courants non retraités des sociétés Esso Raffinage S.A.S. et ExxonMobil Chemical France,
- un indicateur de performance opérationnelle des sites de production.

La répartition entre les sociétés signataires de l'accord s'effectue au prorata des effectifs et des masses salariales des trois sociétés.

### 1-9 Groupe d'intégration fiscale

La société Esso S.A.F. est mère d'un groupe d'intégration fiscale composé de 5 sociétés (Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S., Worex, Esso France S.A.S et Terminal Pétrolier de Bordeaux). Aux termes des conventions en vigueur, les filiales bénéficiaires demeurent redevables de leur impôt vis-à-vis d'Esso S.A.F., alors que le crédit d'impôt généré au niveau groupe par les filiales déficitaires est enregistré en dette chez la société mère.

## 2- Faits marquants de l'exercice et principaux litiges en cours

### Forte baisse du prix du pétrole brut au 2<sup>nd</sup> semestre 2014

Les variations de prix des produits pétroliers, par la variation induite de la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti), ont un impact important sur les résultats et sur la structure du bilan de la société Esso S.A.F.

La société calcule des effets stocks comprenant d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part une dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires calculée sur la période de réalisation du stock. Pour l'exercice 2014, ces effets stocks sont fortement négatifs à 620 millions d'euros avant impôts, et ont eu un impact très significatif sur le résultat comptable et le niveau des fonds propres au 31 décembre 2014.

Par rapport aux fluctuations de la valeur de ses stocks, la société Esso S.A.F. a adopté une gestion prudente afin de pouvoir faire face à une fluctuation de la valeur de ses inventaires. Depuis 2005, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat net d'Esso S.A.F. correspondant à la variation annuelle des stocks due à l'effet prix, a été mise en réserve. Le montant de la réserve facultative ainsi constituée est de 500 millions d'euros au 31 décembre 2014.

### Accord avec DCC Energy France S.A.S. pour la vente du Réseau de stations-service

Esso S.A.F. a annoncé le 28 août 2014 un projet d'accord avec la société DCC Energy France S.A.S., filiale française de DCC Energy Limited\*, pour la vente de son réseau de stations-service et la signature d'un contrat d'approvisionnement long terme, marquant ainsi la poursuite du développement de son réseau de revendeurs à la marque.

Le contrat de cession a été signé le 30 décembre 2014 et comprend la cession de 274 stations-service automatiques Esso Express et de 48 concessions de stations-service autoroutières, pour un montant total de 106 millions d'euros qui inclut le transfert des responsabilités environnementales. Par ailleurs, DCC Energy France S.A.S. mettra tout en œuvre pour poursuivre les relations commerciales avec les 75 stations-service appartenant à des tiers et opérant actuellement sous la marque Esso.

La cession interviendra après apport partiel d'actifs par Esso SAF de l'activité de distribution de carburants en stations automatiques opérant sous la marque Esso Express à sa filiale CERTAS Energy France, dont les titres seront cédés à DCC Energy France S.A.S.

DCC Energy deviendra revendeur à la marque Esso et continuera d'approvisionner ses stations-service en carburants Esso à travers un contrat d'approvisionnement long terme. Le consommateur continuera ainsi à bénéficier de la qualité des carburants Esso et à utiliser la carte Esso Card dans le réseau de stations-service opéré par DCC Energy.

La mise en œuvre de l'accord reste soumise aux formalités et autorisations nécessaires pour ce type de transaction et il est prévu que le changement de contrôle intervienne au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2015.

En France, le réseau aux couleurs Esso comprend près de 650 stations-service dont près de la moitié sont des stations-service Esso Express.

L'impact de la cession des actifs immobilisés du réseau de stations-service a été constaté sur l'exercice et se traduit par une dépréciation pour un montant de 26 millions d'euros compensée par une reprise anticipée des amortissements dérogatoires des mêmes actifs pour un montant de 35 millions d'euros.

\*DCC Energy Limited est une division de DCC PLC, un groupe Irlandais qui opère à travers l'Europe dans les secteurs de l'énergie, les technologies, la santé, l'environnement et l'alimentaire.

### Vente de l'activité Esso Card

Le 7 novembre 2013, Esso S.A.F. annonçait la signature d'un projet d'accord en vue de la cession de son activité Cartes Carburants à la société WEX Europe Services Ltd (WES).

Ce projet de transaction incluait la vente de sa filiale SEDOC en charge de la gestion de l'Esso Card en France.

La cession de cette activité est devenue effective le 1<sup>er</sup> décembre 2014, les conditions suspensives ayant été levées et les autorisations administratives obtenues.

WES continuera de proposer l'offre Esso Card dans le cadre d'un accord à long terme conclu avec Esso S.A.F.

La mise en place de cet accord n'a pas eu d'effet sur les autres activités de la société Esso S.A.F.

### Procédure d'appel avec la Commission européenne

À la suite d'une enquête menée par la Commission européenne sur le marché des paraffines en Europe, et d'un communiqué de griefs qui lui avait été adressé le 29 mai 2007, Esso S.A.F. a été condamnée par la Commission européenne le 1<sup>er</sup> octobre 2008 pour son implication dans le cartel de l'industrie des paraffines à une amende de 83,6 millions d'euros dont 34,7 millions d'euros conjointement et solidairement avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil. La part de l'amende revenant à Esso S.A.F. s'élève à 56,5 millions d'euros.

La société et les autres sociétés du groupe ExxonMobil concernées avaient décidé de faire appel de la décision de la Commission européenne. Esso S.A.F., qui estimait que le montant de l'amende calculé par la Commission n'était pas totalement fondé, avait comptabilisé sur l'exercice 2008 une provision de 36,5 millions d'euros, montant qui reflétait le montant probable de l'amende finale lui revenant à l'issue de la procédure d'appel. La décision de l'audience d'appel qui s'était tenue le 21 mars 2011, a été rendue le 11 juillet 2014. Le tribunal a réduit l'amende de 20,8 millions d'euros auxquels s'ajoutent des intérêts moratoires. Esso S.A.F. a ainsi été remboursée de 21,8 millions d'euros, ce qui porte le montant à la charge d'Esso S.A.F. à 34,7 millions d'euros. La Commission européenne n'a pas fait appel de la décision. Ce dossier est aujourd'hui clos.

### Litige avec les autorités de la concurrence française concernant le marché de la fourniture de carburéacteur sur l'aéroport de Saint-Denis de La Réunion

Esso S.A.F. a été condamnée le 4 décembre 2008 à une amende de 10,7 millions d'euros, confirmée par la Cour d'appel de Paris le 24 novembre 2009. La société qui continue d'affirmer avoir agi de façon appropriée et légale, a toujours contesté les griefs formulés à son encontre et a décidé de se pourvoir en cassation. Le 1<sup>er</sup> mars 2011, la Cour de cassation a cassé et annulé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris et renvoyé l'affaire devant la même cour d'appel autrement composée. Le 28 mars 2013, la cour d'appel a confirmé la condamnation de la société. Esso S.A.F. a formé un nouveau pourvoi en cassation le 2 mai 2013. La décision de la cour de cassation rendue le 20 janvier 2015, a été défavorable puisqu'elle a rejeté le pourvoi formé par la société Esso S.A.F. Ce dossier est ainsi clos.

L'amende payée par Esso S.A.F. a été prise en charge par ExxonMobil Aviation Limited dont la responsabilité était engagée dans le cadre du contrat d'agent commercial liant les deux sociétés. Ce litige n'a pas eu d'impact sur les comptes de la société Esso S.A.F.

### Sinistre sur le site d'Ambès

Un sinistre est survenu en janvier 2007 à la suite de la rupture de l'un des bacs de stockage de pétrole brut vendus par Esso S.A.F. à la société Vermilion REP S.A.S. sur les sites d'Ambès : le préjudice consécutif à ce sinistre concerne la perte du produit stocké non récupéré, les dépenses directes de nettoyage du site ainsi que les pertes d'exploitation et surcoûts logistiques des sociétés productrices de pétrole brut utilisant ces facilités de stockage.

Le 24 décembre 2008, Esso S.A.F. a reçu deux assignations en réparation des préjudices subis ; d'une part de Vermilion REP S.A.S. pour un montant principal de 24 millions d'euros ; d'autre part, des assureurs de Vermilion pour un montant de 7,5 millions d'euros, cette seconde assignation étant conjointe avec la Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA) et la société des Docks des Pétroles d'Ambès (DPA). Esso S.A.F. a obtenu le 19 janvier 2010 la suspension de ces procédures dans l'attente des conclusions de l'expertise judiciaire quant aux responsabilités des différents intervenants. L'expert financier nommé par l'expert judiciaire a rendu en janvier 2012 un rapport définitif confirmant l'estimation des coûts du sinistre selon lequel les dommages directs et indirects pourraient atteindre 40 millions d'euros et retenant une part de responsabilité d'Esso S.A.F. Le 19 juin 2012 Vermilion REP S.A.S. a déposé des conclusions amendées qui ont porté le montant principal réclamé à 42 millions d'euros au titre de la réparation des préjudices qu'elle aurait subis, Vermilion REP S.A.S. contestant les chiffres retenus par l'expert judiciaire sur certains postes de préjudice.

En octobre 2013, une médiation a été proposée par le juge qui a été acceptée par Esso S.A.F. mais refusée par Vermilion REP S.A.S.

Le 15 janvier 2015, le tribunal de commerce de Nanterre a rendu sa décision et a condamné la société Esso S.A.F. au paiement d'un montant de 40,2 millions d'euros pour le remboursement du préjudice subi.

La condamnation est assortie d'un paiement immédiat de 50% du montant total à verser soit 20 millions d'euros qui ont été pris en charge par l'assureur d'Esso S.A.F. dans le cadre de sa police d'assurance Responsabilité Civile d'Exploitation. Cette police est assortie d'une franchise déjà couverte par le versement en 2010 d'une avance de frais engagés à hauteur de 500 000 dollars.

Une partie de la condamnation porte néanmoins sur les dommages causés aux biens propres de la société Esso S.A.F. qui sont couverts par la police dommages aux biens assortie d'une franchise de 10 millions de dollars.

Une provision de 2,8 millions d'euros a été constatée en 2014 pour le montant de cette condamnation, inférieur au montant de la franchise.

La société Esso S.A.F. a fait appel de la décision le 30 janvier 2015.

### Plans de Prévention des Risques Technologiques

La société Esso S.A.F. opère des sites industriels qui répondent aux critères de la directive Seveso II. Pour chacun des sites concernés, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est élaboré en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chaque PPRT détermine en fonction des risques, des zones d'expropriation ou de délaissement et sert à la maîtrise de l'urbanisation autour des entreprises ou installations générant un risque technologique.

Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondeyre publié le 27 janvier 2010 a été annulé par le tribunal administratif de Toulouse le 15 novembre 2012. Une nouvelle étude de danger est en cours. La provision de 2,8 millions d'euros comptabilisée dans les comptes en 2010 a été maintenue au bilan du 31 décembre 2014.

Le PPRT de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon a été prescrit en 2009. Cette prescription a permis de lancer en 2010 la phase d'étude des enjeux et analyse de dangers. La phase de concertation s'est terminée en 2013 actée par un arrêté préfectoral cadre. Un projet de règlement a été transmis au POA (réunion des Personnes et Organismes Associés). Le PPRT a été approuvé en août 2014 sans impact matériel sur les comptes du groupe.

Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011. La publication de la version définitive des cartographies sur les aléas et la probabilité des risques est toujours en cours. Des réunions des Personnes et Organismes Associés (POA) ont eu lieu en 2012, 2013 ainsi qu'en janvier 2015 en vue d'établir un PPRT. Il est prévu de réactualiser tous les scénarios pouvant concerner la zone de Fos-sur-Mer dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2015. Aucune estimation fiable de l'impact associé à ce PPRT n'est disponible à ce jour.

Les PPRT concernant le dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne détenu par Esso S.A.F. et celui de Lyon dans lequel Esso S.A.F. a des intérêts à travers sa participation dans la société des Stockages Pétroliers du Rhône sont en cours d'élaboration et d'approbation, et seraient sans impact pour la société Esso S.A.F.

Le PPRT du dépôt de Villeneuve-le-Roi opéré par la Société Pétrolière du Val-de-Marne (SPVM) dans laquelle Esso S.A.F. a des intérêts, a reçu un avis défavorable. Des modifications vont être apportées dans le courant de l'année 2015 pour une approbation envisagée en 2016.

### Passifs éventuels

La société Esso S.A.F. est exposée à plusieurs situations de passif éventuel au sens de l'article 212-4 du Plan Comptable Général. Le montant estimé au 31 décembre 2014 de ces obligations qui ne sont ni probables, ni certaines, s'élève à environ 13 millions d'euros dont une estimation d'environ 4 millions d'euros pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en cours d'élaboration. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

## 3- Événements postérieurs à la clôture

### Arrêts programmés de plusieurs unités de la raffinerie de la plateforme de Gravenchon

Plusieurs unités de la raffinerie de la plateforme de Gravenchon ont été successivement mises à l'arrêt à partir du 11 février 2015 dans le cadre d'un arrêt programmé. La capacité de traitement de la raffinerie qui est d'environ 247 000 barils/jour a été limitée à environ 177 000 barils/jour pendant cette période. Les arrêts techniques programmés permettent de réaliser des travaux d'inspection et d'entretien sur les équipements normalement en service, ou de les remplacer par des matériels de dernière génération. Ce chantier permettra de renforcer encore la sécurité et de mettre en place de nouveaux projets visant à améliorer l'efficacité énergétique et la compétitivité du site. La raffinerie a redémarré progressivement ses opérations au cours des premières semaines du mois d'avril 2015. Pendant toute cette période les clients de la société ont continué à être approvisionnés normalement.

Aucun autre événement significatif postérieur à la clôture n'est à noter.

## 4- Notes sur le bilan et le compte de résultat

### 4-1 État de l'actif immobilisé

(en milliers d'euros)

2014	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions nouveaux prêts	Virements de poste à poste	Cessions mises hors service	Valeur brute en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	66 907	254	761	(3 271)	64 651
Immobilisations incorporelles en cours	957	284	(761)		480
<b>Total I</b>	<b>67 864</b>	<b>538</b>	<b>0</b>	<b>(3 271)</b>	<b>65 131</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	40 089			(674)	39 415
Constructions	178 232	2 885	2 158	(2 370)	180 905
Installations techniques, matériels et outillages industriels	153 410	4 484	577	(15 766)	142 705
Autres immobilisations corporelles	173 536	13 622	168	(8 158)	179 168
En-cours et autres	11 476	(807)	(2 903)		7 766
<b>Total II</b>	<b>556 743</b>	<b>20 184</b>	<b>0</b>	<b>(26 968)</b>	<b>549 959</b>
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations	176 601			(60)	176 541
Créances rattachées à des participations	1 399			(1 399)	0
Prêts	(0)			0	(0)
Autres immobilisations financières	209			(3)	206
<b>Total III</b>	<b>178 209</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1 461)</b>	<b>176 747</b>
<b>Total général</b>	<b>802 816</b>	<b>20 723</b>	<b>0</b>	<b>(31 700)</b>	<b>791 837</b>

### 4-2 Variation des amortissements

(en milliers d'euros)

2014	Amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions, amortissements, cessions, mises hors service	Amortissements en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	47 816	816	(2 868)	45 764
Immobilisations corporelles	379 269	22 340	(24 437)	377 172
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>427 085</b>	<b>23 156</b>	<b>(27 305)</b>	<b>422 936</b>

### 4-3 Immobilisations en crédit-bail

(en milliers d'euros)

2014	Coût d'entrée	Additions	Dotations aux amortissements		Valeur nette
			de l'exercice	cumulées	
Autres immobilisations corporelles (1)	45 487		4 014	19 727	25 760
<b>Total général</b>	<b>45 487</b>	<b>0</b>	<b>4 014</b>	<b>19 727</b>	<b>25 760</b>

(1) Contrat d'affrètement long terme du pétrolier « SAMCO RAVEN » remplacé en 2012 par le pétrolier « SAMCO CHINA » du type « Very Large Crude Carrier » (VLCC) avec un coût additionnel de 7,7 millions d'euros. Le contrat d'affrètement à temps de navire a conservé sa durée de 12 ans et 2 mois et est assimilable à un contrat de crédit-bail.

### 4-4 Réévaluation

La réserve de réévaluation de 10,9 millions d'euros figurant au bilan représente le montant de la réévaluation légale 1976 sur les participations (4,6 millions d'euros) et les terrains (6,3 millions d'euros).

(en milliers d'euros)

Variation de l'écart de réévaluation	Solde en début de l'exercice	Variation de l'exercice	Solde en fin d'exercice
Immobilisations corporelles	6 317	20	6 337
Immobilisations financières	4 598	0	4 598
<b>Total</b>	<b>10 915</b>	<b>20</b>	<b>10 935</b>

## 4-5 Filiales et participations

(en milliers d'euros)

Sociétés ou groupe de sociétés	Capital social	Autres capitaux propres hors résultat de l'exercice	Bénéfice ou (perte) de l'exercice	Chiffre d'affaires de l'exercice	Quote part du capital détenu (%)	Valeur des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés par la société en 2014
<b>A/ Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital d'Esso S.A.F.</b>									
<b>1- Filiales</b> (+ de 50% du capital détenu par Esso S.A.F.)									
- Worex	1 797	193	320	1 293 773	99,99	9 297		18 678	0
- Esso Raffinage S.A.S.	34 466	393 391	57 453	602 122	100,00	141 214	18 321	19 000	0
- Société des stockages Pétroliers du Rhône (SPR)	1 373	7 503	(1 106)	4 531	50,01	1 372			0
<b>2- Participations</b> (10 à 50% du capital)									
- Raffinerie du midi	3 432	13 911	3 471 (1)	17 140 (1)	33,33	2 790			1 140
- Société des transports pétroliers par pipelines (TRAPIL)	13 241	11 932	28 034 (1)	160 417 (1)	17,23	8 760			5 155
- Société pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)	167	15 337	874 (1)	10 575 (1)	34,00	2 592			283
- Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGEP)	12 443	7 082	597 (1)	6 173 (1)	37,00	4 978			0
<b>B/ Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations</b>									
<b>1- Filiales</b> françaises						130		9	2 325
<b>2- Participations</b> dans des sociétés françaises						4 042	184	16 376	6 267

(1) Chiffres de 2013.

## 4-6 Détail des stocks

(en milliers d'euros)

Stocks	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
<b>Pétrole brut</b>	545 091	(59 327)	485 764
<b>Produits intermédiaires et finis</b>	639 143	(151 865)	487 278
<b>Autres</b>	18 847		18 847
<b>Total</b>	<b>1 203 081</b>	<b>(211 192)</b>	<b>991 889</b>

## 4-7 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Capital social et primes	108 455			108 455
Écart de réévaluation 1976	10 915	20		10 935
Réserve légale	9 833			9 833
Réserve facultative fluctuation des cours	560 000		(60 000)	500 000
Autres réserves facultatives	298 249			298 249
Report à nouveau	216 036	60 000	(174 058)	101 978
Résultat 2013	(174 058)	174 058		
<b>Résultat 2014</b>			<b>(568 095)</b>	<b>(568 095)</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
- pour investissement	699		(34)	665
- pour hausse des prix	0			0
- pour dépréciation fiscale des stocks	0			0
- pour plus-values réinvesties	577			577
- pour amortissements dérogatoires	55 864	7 131	(42 167)	20 828
<b>Total</b>	<b>1 086 571</b>	<b>241 209</b>	<b>(844 354)</b>	<b>483 425</b>

Notes :

Le capital social de la société est composé de 12 854 578 actions d'une valeur nominale de 7,65 euros.

Exxon Mobil Corporation détient, via ExxonMobil France Holding S.A.S., 82,89 % du capital et intègre à ce titre la société Esso S.A.F. dans ses comptes consolidés.

La société a repris sur l'exercice 2014 par anticipation, 34 767 milliers d'euros de provisions réglementées pour amortissements dérogatoires.

(en millions d'euros)

Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours	Année 2014	Année 2013	Année 2012	Année 2011	Année 2010
Montant de la réserve début de période	560	560	420	353	217
Affectation à la réserve	-	-	140	67	136
Prélèvement sur la réserve	(60)	-	-	-	-
<b>Montant de la réserve fin de période</b>	<b>500</b>	<b>560</b>	<b>560</b>	<b>420</b>	<b>353</b>

## 4-8 Variation des provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)

Catégories des provisions	Montants début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (Provision utilisée)	Reprise de l'exercice (Provision non utilisée)	Montants fin d'exercice
Provisions pour retraite et obligations similaires (1) (2)	247 096	18 913	(18 909)	0	247 100
Autres provisions :					
- pour perte de change	0	0	0	0	0
- pour risques exceptionnels	4 616	2 800	(394)	(292)	6 731
- pour charges exceptionnelles (3)	26 615	15 100	(6 215)	(10)	35 490
<b>Total</b>	<b>278 327</b>	<b>36 813</b>	<b>(25 518)</b>	<b>(302)</b>	<b>289 321</b>

(1) Les provisions correspondent à la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite et le coût des plans de congés de fin de carrière.

(2) En matière de pensions et obligations similaires, confère les engagements hors bilan dans la présente annexe.

(3) Les charges exceptionnelles comprennent des coûts des restructurations ainsi que des provisions pour remises en état de sites.

## 4-9 Variation des autres dépréciations

(en milliers d'euros)

Catégories des dépréciations	Montants début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montants fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	1 252	3 400	(400)	4 252
Sur immobilisations corporelles		22 600		22 600
Sur immobilisations financières	1 364			1 364
Sur actif circulant	52 840	211 372	(52 075)	212 137
<b>Total</b>	<b>55 456</b>	<b>237 372</b>	<b>(52 475)</b>	<b>240 353</b>

Au 31 décembre 2014 :

- Une dépréciation des immobilisations a été constatée pour un montant de 26 000 milliers d'euros et correspond à l'impact de la cession du réseau de stations-service. Cette dépréciation a été compensée par la reprise anticipée des amortissements dérogatoires des mêmes immobilisations pour un montant de 34 767 milliers d'euros.
- Par ailleurs, compte tenu de la baisse significative du cours du pétrole brut, une dépréciation d'un montant de 211 372 milliers d'euros a été comptabilisée pour tenir compte de la valeur de réalisation des stocks des mois de janvier et février 2015.
- Suite à la décision de l'appel rendue en 2014 concernant le litige « paraffines », une reprise de dépréciation de la créance avec la Commission européenne pour un montant de 36 500 milliers d'euros a été effectuée.

#### 4-10 État des échéances des créances et des dettes

(en milliers d'euros)

Créances	Montants de liquidité de l'actif brut	Montants de liquidité de l'actif à 1 an au plus	Montants de liquidité de l'actif à plus d'1 an
<b>Actif immobilisé</b>	0		0
Créances rattachées à des participations	0		0
Prêts	206		206
Autres immobilisations financières			
<b>Actif circulant</b>			
Créances clients et comptes rattachés	513 537	513 537	
Autres créances	141 272	138 924	2 348
<b>Sous-total</b>	<b>655 015</b>	<b>652 461</b>	<b>2 554</b>
Charges constatées d'avance	10 550	10 550	
<b>Total général</b>	<b>665 565</b>	<b>663 011</b>	<b>2 554</b>

Dettes : la totalité des dettes est à moins d'un an.

#### 4-11 État des produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)

Charges à payer	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Factures non parvenues	111 268	170 917
Dettes fiscales et sociales	23 600	20 781
Avoirs à établir	3 361	2 663
Autres charges à payer	45 195	47 921
<b>Total</b>	<b>183 424</b>	<b>242 282</b>

(en milliers d'euros)

Produits à recevoir	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Factures à établir	6 040	9 084
Avoirs à recevoir	81	234
Autres produits à recevoir	109 534	18 720
<b>Total</b>	<b>115 655</b>	<b>28 038</b>

#### 4-12 Charges constatées d'avance – Produits constatés d'avance

Le poste « charges constatées d'avance » contient essentiellement des loyers et des ristournes payées d'avance.

Le poste « produits constatés d'avance » contient essentiellement des loyers reçus d'avance.

#### 4-13 Informations sur les entreprises liées

(en milliers d'euros)

Postes concernés	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	Créances/dettes représentées par des effets de commerce
<b>À l'actif</b>			
Participations	152 013	23 163	
Créances rattachées à des participations		0	
Créances clients et comptes rattachés	292 946	123 805	17 706
Autres créances	19 108	787	
<b>Au passif</b>			
Emprunts et dettes financières diverses	254 864	17 691	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	502 458	93 012	
<b>Au résultat</b>			
Charges financières	1 439	54	
Produits financiers	145	141	

#### 4-14 Analyse du chiffre d'affaires hors TVA

	2014		2013	
	Quantité milliers m <sup>3</sup>	Valeur millions euros	Quantité milliers m <sup>3</sup>	Valeur millions euros
Carburants aviation	1 859	1 060	1 856	1 144
Supercarburants automobile	4 788	2 497	4 665	2 680
Gazole et fioul domestique	10 674	6 248	9 692	6 266
Fiouls lourds	1 041	429	1 831	854
Gaz de pétrole liquéfié	662	201	675	234
Produits semi-finis et autres produits	4 085	1 746	3 791	1 758
<b>Ventes de carburants et combustibles</b>	<b>23 109</b>	<b>12 181</b>	<b>22 510</b>	<b>12 936</b>
<b>Ventes de lubrifiants et spécialités</b>	<b>1 289</b>	<b>1 109</b>	<b>1 246</b>	<b>1 105</b>
<b>Total ventes de produits raffinés hors taxes</b>	<b>24 398</b>	<b>13 290</b>	<b>23 756</b>	<b>14 041</b>
Ventes de pétrole brut	427	200	135	70
<b>Total ventes de produits pétroliers hors taxes</b>	<b>24 825</b>	<b>13 490</b>	<b>23 891</b>	<b>14 111</b>
dont volumes ventes activités Distribution sur marché intérieur (Ventes en France hors ventes directes Raffinage)	15 131	8 848	13 974	8 981
Ventes de produits pétroliers hors taxes		13 490		14 111
Ventes de services hors taxes		196		202
<b>Sous-total</b>		<b>13 686</b>		<b>14 313</b>
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		1 745		1 726
<b>Chiffre d'affaires (*)</b>		<b>15 431</b>		<b>16 039</b>
Répartition géographique du chiffre d'affaires				
- France		13 172		13 656
- Export		2 259		2 383
<b>Total</b>		<b>15 431</b>		<b>16 039</b>

(\*) Les facturations réciproques entre confrères dans le cadre d'échanges de produits ne font pas partie du chiffre d'affaires.

#### 4-15 Résultat financier

Le résultat financier négatif de 15 millions d'euros comprend des dividendes reçus pour 15 millions d'euros et une différence négative de change pour 30 millions d'euros.

Les charges et produits financiers avec les entreprises liées sont les suivants :

(en milliers d'euros)

Éléments concernant les entreprises liées et les participations	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
<b>Charges financières</b>		
Intérêts payés	1 439	54
<b>Produits financiers</b>		
Intérêts reçus	145	141
Dividendes reçus	2 504	15 169

#### 4-16 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est un profit de 34 millions d'euros et comprend les éléments suivants :

(en milliers d'euros)

Résultat exceptionnel	Exercice 2014
Remboursement contribution sociale de solidarité des sociétés	35 080
Pénalités Commission européenne litige paraffines	869
Cessions d'actifs immobilisés	8 959
Coûts de restructuration	(1 619)
Dotations aux provisions pour remise en état de sites industriels inactifs	(6 500)
Dotations provisions pour litige Ambes	(2 800)
Autres charges et produits exceptionnels	627
Dotations et reprises aux provisions réglementées (dont amortissements dérogatoires)	304
<b>Total résultat exceptionnel</b>	<b>34 920</b>

Un remboursement de contribution sociale de solidarité des sociétés a été constaté pour un montant de 35 millions d'euros suite à des dégrèvements accordés par le RSI (Régime Social des Indépendants). Esso S.A.F. après avoir examiné de manière approfondie son positionnement vis-à-vis du taux réduit dont bénéficient les entreprises de négoce en gros de combustibles et de commerce de détail des carburants concernant la contribution sociale de solidarité, a considéré qu'elle pouvait bénéficier de ce taux réduit et a donc introduit en 2014 les demandes de dégrèvement qui en résultent.

#### 4-17 Effets stocks

La variation des stocks calculés en FIFO tient compte d'effets stocks négatifs évalués à 620 millions d'euros (contre 70 millions d'euros négatifs en 2013).

La société calcule un effet prix sur stock mesurant l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur les quantités en stocks à partir d'un prix moyen reflétant l'évolution du coût de remplacement de la période.

Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire.

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

#### 4-18 Commentaires sur la situation fiscale

##### A. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)

Exercice 2014	Avant impôt	Impôt sur les sociétés	Après impôt
Résultat courant	(616 950)	15 264	(601 686)
Résultat exceptionnel (et participation, interressement)	33 591	0	33 591
Résultat comptable	(583 359)	15 264	(568 095)

Note :

Compte tenu de la perte constatée au cours de l'exercice 2014, aucun impôt sur les bénéfices n'a été constaté en 2014. Le produit d'impôt de 15,3 millions d'euros correspond à l'impôt versé par les sociétés membres du groupe fiscal intégré bénéficiaires en 2014.

##### B. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)

Variation des impôts différés ou latents	Montant en début d'exercice Actif/(Passif)	Montant en fin d'exercice Actif/(Passif)	Variation sur l'exercice (Accroissement) / Allègement
<b>Provisions réglementées</b>			
Plus values réinvesties	(198)	(198)	0
Provisions pour hausse des prix	0	0	0
Amortissements dérogatoires	(19 234)	(7 171)	12 063
Autres	0	0	0
<b>Total provisions réglementées</b>	<b>(19 432)</b>	<b>(7 369)</b>	<b>12 063</b>
<b>Charges non déductibles temporairement</b>			
Dettes sociales provisionnées	91 900	93 391	1 491
Autres	4 717	16 312	11 595
<b>Total charges non déductibles temporairement</b>	<b>96 617</b>	<b>109 703</b>	<b>13 086</b>
Déficits reportables	73 479	242 633	169 154
<b>Total</b>	<b>150 664</b>	<b>344 967</b>	<b>194 303</b>

Les impôts différés sont calculés au taux de 34,43 %.

Compte tenu de la perte de l'exercice 2014 qui s'élève à 491 millions d'euros, la situation fiscale du groupe intégré fait apparaître un déficit reportable qui s'établit à 705 millions d'euros à fin décembre 2014. Le crédit d'impôt différé correspondant ressort à 243 millions d'euros.

À noter que conformément aux règles fiscales en vigueur, l'imputation des déficits sur les profits futurs est limitée à 1 million d'euros majoré de 50 % du résultat fiscal de l'année au-delà de ce seuil.

#### 4-19 Rémunérations allouées aux dirigeants

Compte tenu de l'organisation d'Esso S.A.F., l'information ci-après concerne les membres du conseil d'administration, faisant partie du personnel salarié, ou recevant des jetons de présence.

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2014 s'élève à 762 milliers d'euros (663 milliers d'euros en 2013).

Au 31 décembre 2014, l'engagement de la société Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux salariés ou anciens salariés est de 6 034 milliers d'euros (6 689 milliers d'euros au 31 décembre 2013).

#### 4-20 Engagements hors bilan

##### Engagements donnés

(en milliers d'euros)

Engagements donnés	2014	2013
Engagements pour retraite du personnel (1)	691 056	535 142
Cautions données sur les paiements de filiales au titre des crédits d'enlèvements en douane, de crédits de droits et des licences de raffinage et de distribution	37 678	41 178
Contrat Air Liquide (2)	73 269	81 817
Engagements d'achats d'immobilisations (3)	3 986	4 992
Autres engagements donnés (4)	39 943	51 548
<b>Total</b>	<b>845 932</b>	<b>714 677</b>

(1) Estimation sur une base actualisée au taux de 1,5 % des charges potentielles futures envers :

- les membres du personnel ayant cessé leur activité dans le cadre du plan de retraite de la société ou des plans de congé de fin de carrière,
- le personnel en activité.

Le montant des charges de retraite payées par la société Esso S.A.F. en 2014 s'établit à 36 millions d'euros.

(2) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries.

Les contrats concernant le site de Port-Jérôme Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) et 2007 (oxygène et azote) pour une durée respective de 20 ans et 10 ans. Un contrat d'achat d'oxygène sur le site de Fos-sur-mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.

(3) Ces engagements correspondent aux obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

(4) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte de la société Esso S.A.F., l'engagement implicite d'Esso S.A.F. sur les emprunts et dettes des participations de type GIE ou SNC et l'engagement ferme pris en 2011 pour cinq années de loyer concernant le bail des bureaux de la tour Manhattan situés à La Défense 2, Courbevoie.

##### Engagements de crédit-bail

(en milliers d'euros)

Engagements de crédit-bail	redevances payées (1)		redevances restant à payer (1)		
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	+ de 5 ans
Autres immobilisations corporelles	5 457	29 749	4 579	19 103	8 171
<b>Total</b>	<b>5 457</b>	<b>29 749</b>	<b>4 579</b>	<b>19 103</b>	<b>8 171</b>

(1) Les redevances correspondent aux remboursements du capital augmentés des intérêts dus.

##### Engagements reçus

(en milliers d'euros)

Engagements reçus	2014	2013
Garanties sur crédits d'enlèvement en douane reçues d'ExxonMobil France Holding	250 812	250 812
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires reçues pour la couverture des encours clients	157 630	197 031
<b>Total</b>	<b>408 442</b>	<b>447 843</b>

## Droit individuel à la formation

Droit individuel à la formation	2014	2013
Nombre d'heures cumulées correspondant aux droits acquis au titre du DIF	57 724	74 434
Nombre d'heures consommées au titre du DIF	271	257

## 4-21 Effectif

	Effectif salarié		Effectif mis à disposition de l'entreprise	
	2014	2013	2014	2013
Cadres	268	274	43	41
Agents de maîtrise, employés et techniciens	132	134	25	28
Ouvriers	10	9	7	2
<b>Total</b>	<b>410</b>	<b>417</b>	<b>75</b>	<b>71</b>

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors de la société Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif détaché par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

## 4-22 Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le CICE correspondant aux rémunérations éligibles au titre de l'année 2014 ressort à 27 659 euros et a été constaté en diminution des charges de personnel de l'année. Compte tenu de la position déficitaire du groupe fiscal intégré ce crédit d'impôt a été inscrit à l'actif du bilan dans le poste « autres créances ».

La société Esso S.A.F. étant mère d'un groupe fiscal intégré, les crédits d'impôt obtenus par les filiales membres du groupe ont été transférés à la mère qui les a inscrits à l'actif du bilan dans le poste « autres créances ».

À fin décembre 2014, le montant total de la créance au titre du CICE inscrit à l'actif du bilan d'Esso S.A.F. s'établit à 1 557 milliers d'euros et représente le CICE des exercices 2013 (622 milliers d'euros) et 2014 (935 milliers d'euros) du groupe fiscal intégré Esso S.A.F.

Cette créance pourra être imputée sur le montant de l'impôt dû par Esso S.A.F. dès que le groupe redeviendra bénéficiaire ou bien sera remboursée par l'État au terme des trois exercices qui suivent l'année d'obtention du CICE.

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

**Société Esso S.A.F.**

**Exercice clos le 31 décembre 2014**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Esso S.A.F., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes « 2 Faits marquants de l'exercice et principaux litiges en cours », « 1.6 Provisions pour risques et charges » et « 4.8 Variation des provisions pour risques et charges » de l'annexe décrivent les jugements et estimations significatifs retenus par la direction en ce qui concerne différents litiges et procédures en cours.
- Les notes « 1.6 Provisions pour risques et charges », « 4.8 Variation des provisions pour risques et charges » et « 4.20 Engagements hors bilan » de l'annexe exposent les jugements et estimations relatifs aux engagements de retraite et à la garantie de ressources accordée au personnel retraité.
- Les notes « 1.3 - Immobilisations Financières » et « 4-5 Filiales et participations » de l'annexe décrivent les modalités d'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nos travaux ont consisté à prendre connaissance des procédures d'élaboration et d'approbation de ces estimations par la direction, à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à vérifier que les notes aux états financiers

donnent une information appropriée sur les données et hypothèses retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Courbevoie, le 24 avril 2015

Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant**  
**Thornton International**

Vincent Papazian  
Associé

**Mazars**

Juliette Decoux-Guillemot  
Associée

# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## 1- Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

#### 1.1 Downstream Master Service Agreement avec la société ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Un avenant à cette convention, qui concerne diverses prestations de support et d'assistance technique et réglementaire, a été autorisé par le conseil d'administration du 25 mars 2014. Cet avenant porte sur l'intégration au sein des services financiers des activités 'Traitement de la paye' et 'Suivi des mouvements de produits et de stocks'.

Les prestations facturées à ce titre par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 57 512 284 euros au titre de l'exercice 2014. Celles facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 24 841 700 euros au titre de l'exercice 2014.

#### 1.2 Master Business Support Agreement entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Cette convention concerne les services rendus dans différents domaines aux sociétés affiliées françaises par des centres de support ou de coordination dont la facturation est centralisée par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA. Un avenant à cette convention a été autorisé par le conseil d'administration du 25 mars 2014. Cet avenant concerne l'ajout d'un nouveau service d'assistance aux opérations des dépôts en raffinerie et d'approvisionnement.

Les prestations facturées à ce titre par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 10 703 356 euros au titre de l'exercice 2014.

#### 1.3 Convention de services entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Aviation International Ltd, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

La convention de services signée entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Aviation International Ltd est un contrat d'agent commercial dont les droits ont été transférés à la société ExxonMobil Petroleum Chemical en 2006 et pour lequel ExxonMobil Aviation International Ltd perçoit des redevances. Un avenant à cette convention a été autorisé par le conseil d'administration du 25 mars 2014.

Cet avenant porte sur la détermination de la redevance ainsi que sur la résiliation de la clause restrictive à la gestion commerciale. Le montant net des prestations facturées au titre de cette convention par ExxonMobil Aviation International Ltd, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. s'est élevé à 4 742 187 euros au titre de l'exercice 2014.

## 2- Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### Conventions et engagements dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

#### 2.1 Contrat d'exportation de lubrifiants finis entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Lubricants & Specialties, une division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Il s'agit d'un contrat d'exportation de produits finis fabriqués dans l'usine de mélange de lubrifiants de Gravenchon qui a été prolongé d'une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 par avenant.

Les ventes facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 290 622 903 au titre de l'exercice 2014.

## **2.2 Contrat d'approvisionnement d'huiles de base entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Lubricants & Specialties, une division d'ExxonMobil Petroleum Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)**

Un contrat qui fixe les modalités d'approvisionnement d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA en huile de base auprès de votre société est entré en vigueur le 6 octobre 2005.

Les facturations par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à la somme de 260 955 954 euros au titre de l'exercice 2014.

## **2.3 Contrat relatif à la supervision fonctionnelle des dépôts d'Esso Belgium, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA, par la division distribution d'Esso S.A.F. (actionnaire indirect à plus de 10 %)**

Il s'agit d'un contrat entre ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA et Esso S.A.F. par lequel Esso S.A.F. fournit des prestations de conseil, assistance et support concernant les opérations relatives aux terminaux de distribution de Sclessin et Tournai. Cette convention est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2005.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 168 518 euros au titre de l'exercice 2014.

## **2.4 Accord de participation d'Esso S.A.F. au programme d'incentive d'Exxon Mobil Corporation (actionnaire indirect à plus de 10 %)**

Une convention de participation à l'attribution de bonus sous diverses formes a été établie avec la société Exxon Mobil Corporation. La société Esso S.A.F. en tant qu'employeur des personnes concernées a acquitté les charges sociales correspondantes.

Au titre de l'exercice 2014, la somme enregistrée dans les comptes d'Esso S.A.F. est une charge de 1 572 535 euros.

## **2.5 Product Trading Services entre Esso S.A.F. et Esso Belgium, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)**

Il s'agit d'un contrat qui couvre des services de support fournis par Esso Belgium pour l'achat et la vente de produits pétroliers et matières premières dont le niveau de commission a été mis à jour par avenant.

Les prestations facturées à ce titre par Esso Belgium à Esso S.A.F. se sont élevées à 3 544 973 euros au titre de l'exercice 2014.

## **2.6 Contrat d'approvisionnement entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)**

Il s'agit d'un contrat d'approvisionnement réciproque en bitumes entre les sociétés Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical.

Les ventes facturées à ce titre par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 14 403 916 euros au titre de l'exercice 2014. Les ventes facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 19 986 018 euros au titre de l'exercice 2014.

## **2.7 Contrat de services relatif aux certificats d'économie d'énergie (CEE) entre Esso S.A.F. et Esso Belgium division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)**

Un contrat de services entre ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA et Esso S.A.F. a été mis en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Ce contrat concerne les prestations de conseil, support et assistance relatives aux transactions portant sur les CEE.

Les prestations facturées par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 70 549 euros au titre de l'exercice 2014.

## **2.8 Convention de vente du portefeuille de clients GEMA entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)**

Cette convention, approuvée par le conseil d'administration du 26 novembre 2013, a pour objet la vente du portefeuille de clients des produits GEMA entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA.

La vente du portefeuille réalisée au cours de l'exercice 2014 a généré un produit de 113 268 euros.

## **2.9 Convention d'entraide PJG- NdG entre Esso S.A.F., Esso Raffinage et ExxonMobil Chemical France (Mandataire social commun : Hervé Brouhard)**

Cette convention a pour objet la fourniture de service d'entraide réciproque pour l'exploitation du site de Port Jérôme Gravenchon, elle a été mise à jour par avenant.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 11 234 524 euros au titre de l'exercice 2014. Celles facturées par ExxonMobil Chemical France à Esso S.A.F. se sont élevées à 272 040 euros.

## **2.10 Convention d'entraide administrative entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Hervé Brouhard)**

La convention d'entraide administrative entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France a été conclue le 14 décembre 1998. Cette convention précise les modalités d'application et de facturation des services d'entraide administrative apportés par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France s'élevaient à 5 267 294 euros au titre de l'exercice 2014.

## **2.11 Contrat de bail commercial entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Hervé Brouhard)**

Cette convention concerne la sous-location des locaux sis Tour Manhattan à La Défense entre les sociétés Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 436 528 euros au titre de l'exercice 2014.

## **2.12 Convention de sous-location entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Hervé Brouhard)**

Cette convention concerne la sous-location de places de stationnement et de location d'aménagements et de mobilier entre ExxonMobil Chemical France et Esso S.A.F.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 229 637 euros au titre de l'exercice 2014.

## **2.13 Convention de services « Tour Manhattan » entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Hervé Brouhard)**

Il s'agit d'un contrat de fournitures de prestations de services généraux, sous-traitants, missions techniques et d'assistance dans les locaux sis Tour Manhattan à La Défense.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 1 502 034 euros au titre de l'exercice 2014.

## **2.14 Convention de rémunération de garanties de douanes entre Esso S.A.F. et ExxonMobil France Holding (actionnaire direct à plus de 10 % et mandataire social commun : Hervé Brouhard)**

Il s'agit d'un contrat relatif à la prise en charge par ExxonMobil France Holding des garanties de douanes dont Esso S.A.F. est redevable.

Les prestations facturées par ExxonMobil France Holding à Esso S.A.F. s'élevaient à 501 624 euros au titre de l'exercice 2014.

## **2.15 Engagements de retraite-prévoyance pris à l'égard de Monsieur Hervé Brouhard, Président-Directeur Général d'Esso S.A.F. à partir du 18 juin 2014**

Monsieur Hervé Brouhard bénéficie au titre de son mandat d'une garantie de retraites et de Prévoyance selon les termes des accords Esso des 19 et 23 décembre 2008 respectivement ou ceux de tout accord futur destiné à modifier ce régime et applicable à l'ensemble du personnel d'Esso S.A.F.

En particulier, ses années de mandataire social compteront comme années d'ancienneté au titre de ces régimes de retraites et de prévoyance, et sa rémunération à la date des événements concernés par ces plans servira de « salaire de référence » pour les modalités de ces plans, y compris l'indemnité de départ à la retraite, selon le barème en vigueur pour l'ensemble du personnel d'Esso S.A.F.

Les engagements de retraite dont bénéficie Monsieur Hervé Brouhard s'élevaient à 1 787 292 euros, tels que calculés en date du 31 décembre 2014.

## **2.16 Engagements de retraite-prévoyance pris à l'égard de Monsieur Francis Duseux, Président-Directeur Général d'Esso S.A.F. jusqu'au 18 juin 2014**

Le départ à la retraite de Monsieur Francis Duseux a mis fin aux engagements de versement d'une indemnité de départ à la retraite et de Prévoyance qui lui avaient été consenties dans le cadre de son mandat de Président-directeur général d'Esso S.A.F. Monsieur Francis Duseux a reçu lors de son départ à la retraite en 2014 une indemnité de départ en retraite qui s'élève à 73 725 euros.

Paris et Courbevoie, le 24 avril 2015

**Grant Thornton**  
Membre français de Grant  
Thornton International

Vincent Papazian  
Associé

**Mazars**

Juliette Decoux-Guillemot  
Associée





Esso Société Anonyme Française  
au capital de 98 337 521,70 euros  
Tour Manhattan  
5/6 place de l'Iris - Esplanade Nord  
Courbevoie (Hauts-de-Seine)  
Code APE 4730Z  
R.C.S. Nanterre 542 010 053

Adresse postale :  
Tour Manhattan - 5/6 place de l'Iris  
92095 Paris-La Défense cedex  
Téléphone : 01 57 00 70 00

Documents présentés  
à l'assemblée générale  
des actionnaires le 24 juin 2015  
et communiqués  
au Comité Central d'Entreprise  
de l'Unité Économique et Sociale  
Esso S.A.F./Esso Raffinage



Une marque **ExxonMobil**